

**ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE**  
**DU 13 NOVEMBRE 2008**

**PROCES-VERBAL**

**DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE L'EXERCICE 2008**

**Etaient absents ou représentés :**

- M. Patrick ALLEMAND (pouvoir à M. CUTURELLO)
- M. Patrick CESARI (pouvoir à M. ESTROSI)
- M. Gaston FRANCO (excusé)
- M. Lionnel LUCA (excusé)
- M. Auguste VEROLA (excusé)

L'an deux mille huit, le 13 novembre, le conseil général s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion consacrée à la décision modificative n° 2 - 2008.

La séance est ouverte à 9 h 31 sous la présidence de M. Christian ESTROSI qui, conformément à l'article 18 du règlement intérieur, propose de désigner M. PAUGET, en qualité de secrétaire de séance.

**M. Le Président.**- Mes chers collègues, nous allons ouvrir notre séance et, conformément à l'article 16 du règlement intérieur, je vous propose de procéder à la désignation de M. Eric PAUGET en qualité de secrétaire de séance. Je lui demande de bien vouloir procéder à l'appel des membres.

M. PAUGET, vous avez la parole.

M. Eric PAUGET procède à l'appel des membres du conseil général.

**M. Le Président.**- Je vous remercie.

Le quorum étant atteint, je déclare ouverte notre séance et, mes chers collègues, avant d'aborder l'ordre du jour de cette session du conseil général, je voudrais rappeler quelques événements qui ont marqué récemment la vie politique et administrative de notre département.

Les Alpes-Maritimes ont été endeuillées par la disparition d'une grande figure de l'histoire locale et nationale et je voudrais à cette occasion rendre une nouvelle fois hommage à Anne-Marie Dupuy, ancien maire de Cannes et ancien conseiller général.

Je rappelle qu'elle fut conseiller d'Etat, députée européenne ; elle fut la première femme à occuper les éminentes fonctions de directrice de cabinet d'un président de la République et devint, aux côtés de Georges Pompidou, une pièce essentielle de la vie politique française. J'ai eu la chance de côtoyer cette personnalité exceptionnelle alors que j'étais le benjamin du conseil général en 1985.

En second lieu, je voudrais adresser mes très vives félicitations aux sénateurs nouvellement élus lors du scrutin du 21 septembre dernier : Colette GIUDICELLI, Jean-Pierre LELEUX, Louis NEGRE, René VESTRI et Marc DAUNIS.

Jean-Pierre LELEUX et Louis NEGRE, pour cause de cumul de mandats, ne siègent plus dans cette enceinte mais je voudrais, au nom de mes collègues, les remercier pour leur sens de l'intérêt général, leur dévouement à la cause publique et la part importante qu'ils ont prise dans le développement de notre territoire.

Enfin, je voudrais souhaiter la bienvenue à M. Francis LAMY, nouveau préfet des Alpes-Maritimes, et à son directeur de cabinet M. Florus NESTAR.

Vous savez combien il est important pour moi de travailler en confiance avec les services de l'Etat en particulier, pour mener à bien les grands projets pour notre territoire. Je pense bien sûr notamment à notre opération d'intérêt national Eco-vallée et à la candidature de Nice Côte d'Azur à l'organisation des Jeux olympiques d'hiver de 2018, mais je pense bien évidemment aussi à notre LGV, à nos pôles de compétitivité ou à l'alimentation énergétique et sa sécurisation dans notre département qui, malheureusement, ne cessent d'être d'actualité. Jamais dans notre histoire nous n'avons dû relever de tels défis, faire face à de tels enjeux pour le développement et le rayonnement des Alpes-Maritimes.

Pour l'heure, comme chaque année, il s'agit aujourd'hui de tracer les grandes lignes d'action pour 2009 dans le cadre du débat d'orientations budgétaires. Mon intervention s'inscrit essentiellement dans la perspective du budget primitif 2009 car la DM2 de 2008, qui est aussi proposée au vote de notre assemblée aujourd'hui, est plus encore que les années précédentes un simple ajustement de crédits, exclusivement composée de transferts, dont le volume représente moins de 0,5 % des crédits de l'année. C'est donc une DM2 à zéro qui vous est proposée aujourd'hui, conformément à tous les engagements que j'avais pris, lorsque nous avons fait notre réforme budgétaire, de faire en sorte que chaque année le budget primitif soit un budget vérité et que nos deux décisions modificatives ne soient que des décisions, à la marge, de réajustement.

Notre débat d'orientations budgétaires, par contre, s'inscrit dans un contexte dominé depuis plusieurs semaines par la crise financière mondiale. Comme les autres acteurs économiques, les collectivités locales devraient également en être affectées. Les produits dits structurés, qui ont longtemps été proposés par les banques avec des conditions particulièrement attractives, sont menacés aujourd'hui de brutales remontées des taux qui pourraient ainsi dépasser 8 à 10 %. La crise des liquidités avec des banques qui ne répondent pas, ou moins, aux demandes de financement, pénalise la réalisation des emprunts nécessaires au financement des investissements. Dans un contexte aggravé par la hausse des taux, quarante à cinquante collectivités seraient ainsi en réelle difficulté.

Dans ce contexte, il me plaît à souligner l'initiative du gouvernement qui, pour répondre aux inquiétudes des collectivités, a organisé le 3 novembre une réunion entre les banques et les principales associations d'élus locaux (villes, départements et régions) pour déterminer le nombre de collectivités concernées et évaluer la nature des difficultés rencontrées. L'objectif est de déboucher sur un code de bonne conduite pour optimiser les financements des collectivités.

Je veux également souligner que le président du conseil régional, M. Michel VAUZELLE, conscient lui aussi de l'effet de la crise sur l'économie réelle de la région, a fait part de son souhait de voir les collectivités unir leurs efforts pour amortir au mieux la crise à l'échelle régionale.

Je m'associerai bien entendu à cette démarche que j'approuve et que je soutiens. Je m'associerai aussi à cette volonté que nous avons en commun d'essayer d'accompagner le tissu économique local, parce que c'est dans les moments de crise que la collectivité doit être présente au rendez-vous, même si personne ne peut dire que ces dernières années, alors que nous n'étions pas dans la crise, nous n'avons pas été à la pointe des initiatives dont malheureusement le monde de l'entreprise n'a pas toujours su saisir l'opportunité ou se comporter loyalement à l'égard de la collectivité. Pour autant, nous ne lui ferons pas défaut parce que c'est l'emploi, parce que ce sont les salariés, parce que c'est la situation de milliers d'hommes et de femmes et de foyers de notre département dont il s'agit aujourd'hui.

Je privilégie donc la concertation et l'ouverture qui marquent les relations de travail que j'entretiens avec le président de la Région.

Quelle est notre situation ? Notre gestion prudente de la dette nous préserve des difficultés liées aux produits à risques puisque le taux moyen de notre dette est à 4,25 % dont 4,19 % pour les taux fixes, 4,88 % pour les taux révisables et 3,77 % pour les taux structurés. Elle ne comporte aucun de ces produits à risques adossés sur les index monétaires ou les devises volatiles. J'ai toujours été méfiant vis-à-vis de ces produits exotiques qui se révèlent être aujourd'hui de vraies bombes à retardement. Comme nous avons privilégié les taux fixes classiques en 2007 et plus encore en 2008, leur part dans la dette est passée de 45,5 % en 2006 à 61 % à ce jour ; celle des produits structurés est de 22 % et celle des taux révisables de 17 % seulement. Cette part des taux révisables ou variables va encore diminuer d'ici la fin de 2008 car j'ai demandé qu'une partie de cet encours soit consolidée et amortie en taux classiques.

Nous ne ressentirons pas l'impact de la crise sur nos besoins de financement immédiats. Grâce à cette politique, nous avons en effet lancé une recherche de financement de 230 M€ dès la fin de l'année 2007, la totalité des contrats sont signés et les banques contactées ont toutes indiqué qu'elles honoreraient les engagements qui ont été pris.

Je peux vous dire, pour participer à de nombreuses assemblées nationales des départements, des régions, des intercommunalités ou des grandes communes de France, que toutes ne peuvent pas revendiquer la considération que les établissements bancaires, dans la situation que nous connaissons, portent au conseil général des Alpes-Maritimes.

Le financement 2008 de la collectivité est donc assuré, ainsi qu'une grande partie des besoins prévisionnels de 2009.

Dans ce contexte, ma priorité sera de préserver l'investissement. Vous savez que pour moi cela a toujours été le mot-clef : investissement, investissement, investissement ! Et ça n'est pas parce que nous sommes dans une situation délicate aujourd'hui, au plan national et international, que je vais changer d'optique. Il faudra que l'on « serre la vis », il faudra que l'on fasse des efforts sur nos charges de fonctionnement, c'est là que l'on ira chercher pour ne pas porter de conséquences aux politiques dynamiques d'investissement que nous avons lancées ces dernières années.

Notre situation financière doit s'apprécier en considérant l'exceptionnelle progression du budget départemental sur la période 2004-2008 et j'attire vraiment votre attention sur cette période où l'on est passé de 150 M€ d'investissement en 2008 à 430 M€ cette année ; c'est considérable. Ainsi, nous sommes arrivés sur cinq ans à réaliser près de 1 800 M€ d'investissement. On peut dire tout ce que l'on veut, mais enfin ces 1 800 M€ d'investissement ont été réalisés et chacun peut en apprécier le bénéfice dans tous les domaines de planification - parce que j'ai toujours voulu une politique de planification, que cela touche à la politique du plan « collègues avenir », du plan de résorption des points noirs routiers, du plan sécurité avec les gendarmeries, les hôtels de police, etc.,

j'ai toujours voulu que l'on planifie les choses sur la durée. D'ailleurs, en même temps que l'acte II de la décentralisation renforçait nos compétences dans le domaine de l'éducation avec le transfert des TOS, et des routes avec le transfert des routes nationales et des personnels des DDE, nous avons réussi, grâce à cela, à exécuter d'ambitieux programmes d'équipement.

Notre effort exceptionnel d'investissement a représenté ce montant de 1 800 M€ ; je crois que l'on peut en être fier. Je rappelle un chiffre, ce n'est pas le mien, c'est celui de l'Association des départements de France : la part moyenne d'investissement par habitant dans le département des Alpes-Maritimes a été de 422 € alors que la moyenne nationale des dix-neuf départements millionnaires est de 224 € par habitant. Nous sommes pratiquement au double de la moyenne des départements millionnaires. Voilà ce que vous avez réalisé, mes chers collègues. Voilà ce dont chaque habitant du département des Alpes-Maritimes a pu bénéficier de la part de la collectivité départementale au cours de ces cinq dernières années. Je le redis : 422 € par habitant, là où la moyenne nationale est de 224 € dans les dix-neuf départements millionnaires.

La stratégie financière que je vous avais proposée dès 2004 et qui consistait notamment à accorder la priorité à nos investissements, à maîtriser nos dépenses de fonctionnement, à ne pas augmenter le taux de fiscalité, a donc été pleinement respectée. C'est cette stratégie que je veux poursuivre sur la période qui s'ouvre.

Je sais qu'en matière de fiscalité, il y a eu débat au sein de la commission des finances : doit-on en rester à l'avenir à taux zéro ? Je vous rappelle que nous sommes l'un des seuls départements de France à ne pas avoir augmenté la fiscalité depuis six ans. Dans ce cas, il y aura des choix à faire, nous le savons. D'ores et déjà, j'ai choisi de vous proposer aujourd'hui un certain nombre d'aménagements de nos programmes.

Dans le cadre des orientations budgétaires, on propose les programmes. Je pose la question au conditionnel, je dis bien au conditionnel - il reste quand même un mois et demi avant le budget primitif et, quand on voit où nous en étions il y a deux mois, je ne vous aurais peut-être pas tenu le même discours - est-ce que dans un mois et demi, au moment du vote du budget primitif, nous aurons des éléments identiques à ceux d'aujourd'hui, plus positifs, plus pessimistes ? C'est pourquoi je n'utiliserai que le conditionnel et qu'il appartiendra à chacun de débattre et de déterminer ensemble ce que nous aurons à faire.

Je propose un programme ; pour pouvoir tenir ce programme, peut-être faudra-t-il y toucher et, quand je parle d'y toucher, je pense que notre situation financière doit nous conduire à ne jamais dépasser l'inflation, parce que le fait de n'avoir même pas augmenté au niveau de l'inflation depuis six ans fait qu'en réalité on peut considérer qu'on a baissé aujourd'hui. La réalité est là. Si j'ai à ouvrir un débat, c'est donc à ce niveau et pas plus loin - je m'y refuserai -, c'est le seul débat que j'ouvrirai. Nous l'ouvrirons si chacun souhaite qu'on tienne le programme que j'ai à proposer.

Si on ne le souhaite pas, on ne tiendra pas ce programme, on l'amputera puisque ma priorité reste de maintenir pour la prochaine période 2009-2014 un niveau d'investissement aussi élevé que celui que nous avons pu mettre en œuvre entre 2004 et 2008. Je souhaite que nous réalisions plus de 1 500 M€ d'investissement en nous maintenant ainsi en tête des départements millionnaires. Pas forcément de la même manière. Nous sommes passés de 150 M€ à 430 M€, mais nous pourrions très bien nous dire que si l'urgence de mettre nos grandes infrastructures à niveau a justifié que l'on aille jusqu'à ce point, ça y est, l'effort a été fait.

Pouvait-on imaginer il y a cinq ans que, cinq ans après, les habitants des Alpes-Maritimes pourraient revendiquer d'avoir la pénétrante du Paillon de bout en bout, la 6202 bis qui dédouble la vallée du Var, la couverture du Careï, l'accélération du programme de la 204 depuis sa

départementalisation, nos voiries du littoral sur lesquelles j'ai reporté une part de l'effort qui se faisait dans le haut pays tout en maintenant celui du haut pays, de sorte que, notamment sur le moyen pays, le canton de Levens, celui de Vence, etc., on rattrape les retards, on commence à désenclaver tout le secteur de la communauté d'agglomération de Sophia-Antipolis avec le RD 35 bis ? Si, il y a cinq ans, j'avais dit que la carte routière du département serait celle-là, bon nombre d'entre vous m'auraient dit « c'est très utopique ».

Qui pouvait dire il y a cinq ans que l'on apporterait autant en sécurité avec nos quatorze brigades de gendarmerie et nos deux hôtels de police ? Qui pouvait le dire ? Il y a cinq ans, vous auriez dit cela à nos concitoyens, ou je vous aurais dit « vous verrez, ça sera fait dans cinq ans », qui l'aurait cru ? Beaucoup d'entre vous m'ont soutenu, y ont cru, peut-être pas tous, mais en tout cas aujourd'hui c'est là, et ce qui est fait n'est plus à faire. Nous avons fait en cinq ans ce que, il y a dix ans, on aurait pensé faire en trente ans.

A cet égard, la poursuite du programme, pour s'inscrire dans la continuité, devra s'aborder différemment et je souhaite que notre investissement soit compris entre 200 M€ et 250 M€ par an, c'est-à-dire que plutôt que de passer de 150 M€ à 40 M€ en cinq ans, on soit sur un système lissé qui nous permette de contrôler parfaitement la situation dans laquelle nous nous trouvons, avec la chute des droits de mutation et la crise financière que nous connaissons. Cela nous amènera, au terme de cinq ans, en ayant maîtrisé parfaitement la situation, à rester sur un niveau moyen d'investissement de 1 500 M€.

Voilà comment je vous propose de poursuivre cet effort d'investissement à très haut niveau, pour le réaliser à la condition expresse de contenir les dépenses de fonctionnement.

A cet égard, 2009 sera l'année de la mise en œuvre du nouveau contrat de plan départemental. Je salue d'ailleurs, sur tous ces bancs, les représentants de toutes les intercommunalités puisque j'avais voulu là aussi la justice et l'équité, je le rappelle, j'ai proposé cette formule innovante pour toutes les grandes intercommunalités, voire les grandes communes qui n'étaient pas en situation d'intercommunalité (je pense au Cannet, ou à Cannes). Dans quatre grands domaines de compétences (développement économique, logement, transport et assainissement), j'ai proposé qu'il y ait un contrat de plan départemental sur cinq ans. C'était vrai pour le Paillon, c'était vrai pour les communautés d'agglomération de Nice, Sophia, Menton, Grasse, et pour un certain nombre de communautés de communes qui s'y sont inscrites.

Je souhaite que, dans le budget primitif, cette formule qui a bien fonctionné et qui a permis à chacun dans ces intercommunalités d'avoir une feuille de route hiérarchisée sur plusieurs années, soit poursuivie peut-être avec un contrat modernisé, mieux adapté aux réalités du moment, qu'il y ait même une clause de revoyure pour les parties qui n'auraient pas été consommées, afin que le bénéfice n'en soit pas perdu ; je suis complètement ouvert à cela et je souhaite que le budget primitif soit pour nous l'occasion de lancer cette nouvelle phase de la contractualisation avec les communes.

Je tiens d'ores et déjà à vous annoncer que nos aides seront conditionnées au respect des principes de développement durable, car notre département doit être exemplaire au regard du formidable espoir donné par le Grenelle de l'environnement. Je serai notamment attentif à ce que les communes et leurs regroupements ou syndicats, seuls compétents en la matière, se dotent d'une chaîne complète de valorisation des déchets. Le conseil général sera à leur côté pour la mise en place de leurs projets en la matière. Le développement durable doit être à la source d'une véritable stratégie d'action qui ne souffre pas de querelles de chapelle. L'intérêt général doit toujours prévaloir sur les intérêts partisans ou particuliers et, à cet égard, il y a quelques jours, j'ai signé avec le président du conseil régional un protocole d'accord sur les grands dossiers azuréens qui aura

autant d'impact direct sur le développement de l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur :

- Jeux olympiques de 2018,
- ligne à grande vitesse,
- opération d'intérêt national Eco-vallée,
- prolongation de la ligne 1 et réalisation de la ligne 2 est-ouest du tramway niçois,
- modernisation des chemins de fer de Provence,
- développement des pôles multimodaux.

Sur tous ces points j'ai signé un protocole d'accord, au-delà de toutes nos différences, avec le président Michel VAUZELLE.

Je me réjouis de la clairvoyance et du sens de l'intérêt collectif du président de l'exécutif régional, qui nous a permis ensemble de nous donner les moyens d'affronter les défis des vingt années à venir.

Cela contraste de manière éclatante avec les funestes conséquences de l'agitation politique menée par quelques dizaines de militants et de riverains qui, sous couvert d'écologie, ont abouti à l'annulation par le Conseil d'Etat, en juillet 2006, de la déclaration d'utilité publique de la ligne à haute tension Boutre-Carros. C'est ce combat d'arrière-garde qui a privé d'électricité 800 000 foyers azuréens pendant plus de trois heures le 3 novembre dernier.

A cet égard, je veux saluer Jean-Raymond VINCIGUERRA puisque, au nom des idéaux qu'il défend et des valeurs qu'il porte dans cette assemblée, nous étions à l'époque parfaitement d'accord sur la stratégie à suivre. Voilà pourquoi, alors que j'organiserai le 17 novembre prochain un Grenelle de l'énergie des Alpes-Maritimes, je souhaiterais que vous y preniez une part prépondérante pour m'aider à le préparer et je souhaite que vous soyez même conviés à la réunion présidée par Jean-Louis BORLOO le 25 novembre prochain, pour vous y exprimer, puisque je souhaite qu'en amont tous les acteurs concernés, de quelque sensibilité que ce soit, puissent en cette journée du 17 novembre participer à ce Grenelle de l'énergie pour que nous puissions monter ensemble chez le ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire avec des propositions collectives des Alpes-Maritimes pour sortir de cette situation.

Les Alpes-Maritimes ne produisent que 10 % de leurs besoins énergétiques, il nous manque 1 000 MW pour assurer la sécurité électrique des Alpes-Maritimes. J'attends donc beaucoup de la part de l'Etat car il n'est pas admissible d'être pris en otage, il n'est pas admissible que le département des Alpes-Maritimes demeure un cul-de-sac énergétique. Je rappelle que cette prise en otage l'a été par le Conseil d'Etat puisque l'Etat était avec nous, que l'enquête publique a eu lieu et était favorable, que comme vous le savez, la plupart des associations y ont apporté une contribution et y étaient favorables, c'est donc le Conseil d'Etat qui a pris tout le monde en otage. Malheureusement le constat est là, il faut y faire face et il faut en sortir. Il va donc falloir que nous soyons innovants pour que, cette fois-ci, ce dossier ait toutes les chances de pouvoir aboutir.

Je n'hésite pas à dire que la sécurisation énergétique des Alpes-Maritimes constitue un défi majeur des toutes prochaines années.

Constance dans l'application, saine gestion, responsabilisation, ambition, tels sont les maîtres mots autour desquels nous continuerons ensemble, si vous le voulez bien, à bâtir l'avenir des Alpes-Maritimes et des Azuréens, quels que soient les obstacles que nous pourrions rencontrer sur notre route, nous savons que notre trajectoire sera la même, avec la certitude de défendre au mieux l'intérêt général de nos concitoyens.

Personne ici ne peut dire m'avoir pris en défaut de ne pas privilégier cet intérêt général, de ne pas toujours ouvrir la discussion et d'accepter les contributions de tous ceux qui faisaient le choix de l'intérêt général. Je souhaite que l'on poursuive cette politique, aujourd'hui avec moi, demain sans doute avec d'autres. On a donné de la cohésion à notre département, on ne parle plus d'est, d'ouest, de littoral, de montagne, ce sont des choses que l'on ne voit plus apparaître nulle part parce que la solidarité s'est vraiment exercée. Quand j'ai eu le bonheur, ces derniers jours, en moins de trois semaines, d'inaugurer le musée international de la parfumerie à Grasse, d'inaugurer le centre de secours de Grasse, d'inaugurer le premier hôtel de police du département à Grasse - depuis un siècle dans notre département, tout le département, c'est la première fois que l'on inaugurerait un hôtel de police - qui aurait imaginé il y a quelques années que cette équité, cette justice que j'ai voulue pour le département des Alpes-Maritimes en arrive à ce niveau ?

Je vous le dis en même temps que je conclus ce propos, quels que soient le rôle et la place qui seront les miens demain, je serai très attentif à ce que personne ne remette en cause cet esprit de justice et d'équité. Ce sera aussi ma responsabilité morale et politique. Je pense que ce sera aussi notre force, notre devoir et peut-être, pour certains d'entre vous, votre fierté (*applaudissements*).

M. CUTURELLO, vous souhaitez vous exprimer ?

**M. CUTURELLO**.- M. le Président, mes chers collègues,

Notre séance se tient dans une situation doublement particulière.

La première particularité concerne le fonctionnement de notre assemblée. Lors de notre réunion précédente, j'avais pensé que la séance d'aujourd'hui serait très vraisemblablement la dernière que vous présideriez. J'avais, en effet, pensé à tort que vous auriez eu enfin le souci de vous conformer à l'esprit et à la lettre de la loi sur le cumul des mandats, après la validation des élections municipales niçoises par le tribunal administratif intervenue le mois dernier. Vous persistez pourtant dans l'habileté administrative par le biais d'un appel bienvenu vous permettant de vous accrocher encore quelque temps à la présidence.

Certains de vos amis présentent ce cumul exceptionnel comme un avantage permettant de gagner du temps dans les prises de décisions. En réalité, il est à l'origine de dysfonctionnements multiples : séances reportées plusieurs fois (celle d'aujourd'hui l'a été trois fois), retards incessants, portant préjudice non seulement au bon fonctionnement de notre assemblée mais pénalisant aussi les acteurs économiques et associatifs de notre département.

Mais, cette concentration des pouvoirs et l'ivresse de l'exercice solitaire qu'elle génère, si elles donnent l'illusion de la solidité, comme tous les systèmes rigides, ils deviennent très vite vulnérables et se fissurent au premier choc sérieux. En ce qui vous concerne, le résultat des élections sénatoriales qui a vu la liste que vous souteniez recueillir moins de 50 % des suffrages, fait déjà figure de fissure béante.

Pour notre part, nous savourons avec délectation, je l'avoue, l'élection de Marc DAUNIS, premier sénateur socialiste de notre département. Son élection symbolise la possibilité pour notre département d'envisager sérieusement désormais une autre politique basée sur la solidarité et la

justice sociale. Une nécessité impérieuse au regard de l'évolution de la situation économique et sociale.

Et c'est là, l'autre particularité de la situation dans laquelle nous délibérons aujourd'hui, celle de l'irruption brutale d'une crise financière, économique et sociale majeure.

Cette crise n'est pas, comme on l'entend trop souvent, le fruit de la seule fatalité. Elle est la conséquence logique des choix politiques opérés il y a plus de vingt ans par les libéraux qui n'ont juré que par le seul marché, la dérégulation généralisée, la financiarisation de l'économie, débouchant au final sur une économie de casino. Choix politiques soutenus et appliqués par Nicolas SARKOZY qui ne tarissait pas d'éloges à l'égard du modèle conservateur américain incarné par Georges Bush, et qu'il a commencé à appliquer en France avec le bouclier fiscal. Pour tenter d'endiguer la crise financière, le gouvernement n'a pas hésité à verser 360 milliards de fonds publics pour sauver le système bancaire sans aucune contrepartie ni possibilité de contrôle de leur utilisation. Ainsi, ceux qui ont joué au casino, au lieu d'être contrôlés, se voient renfloués et pourront continuer à jouer !

La gestion de la crise par votre gouvernement c'est finalement simple : tout pour les banques et rien pour les Français, non pardon, il y aura le travail le dimanche et la retraite à 70 ans !

De leur côté, les collectivités locales se trouvent confrontées à d'importantes difficultés financières, aggravées par la « toxicité » de certains emprunts contractés auprès de banques privées comme Dexia. A ce sujet, en commission, on s'est voulu rassurant, mais il serait quand même normal que l'ensemble des élus de notre assemblée soient informés de la nature des emprunts contractés par notre collectivité.

C'est au regard de cette crise majeure qu'il faut aborder votre décision modificative, mais surtout vos orientations budgétaires pour 2009.

Le fait marquant de votre DM2, c'est la prise en considération de la réduction prévisible des recettes des droits de mutation pour cet exercice de l'ordre de 6 M€, alors qu'à la fin de l'exercice 2007, la DM2 enregistrait alors un excédent de 9 M€, soit un différentiel de 15 M€ pour commencer.

Nous sommes là au cœur du problème.

Pourtant, ce n'est pas faute de vous avoir alerté à ce propos dès la discussion du budget primitif 2007 le 13 décembre 2006, dans cet hémicycle, il y a maintenant deux ans. Je vous disais alors, pardonnez-moi de me citer :

*« La forte progression des recettes de fonctionnement est alimentée essentiellement par la forte augmentation des droits de mutation qui représentent 31 % des recettes de fonctionnement. Or, le volume de cette ressource peut se révéler à terme aléatoire car il est le produit de l'activité du marché immobilier, ce qui fait que votre équilibre est le résultat du hasard de la conjoncture, aujourd'hui favorable. Or, on ne peut exclure a priori un retournement du marché comme ce fut le cas au début des années 90, ce qui aurait pour effet de réduire les ressources et menacer l'équilibre budgétaire. »*

A ce moment-là, n'écoutant que votre fougue, et bien que votre budget reposait sur un socle qui allait se dérober, vous affichiez fièrement votre slogan « fiscalité zéro ».

Vous n'avez pas tenu compte de nos mises en garde sur la fragilité de cette recette. Vous avez au contraire fait le choix de mener grand train au rythme des moyens exceptionnels mais ponctuels que vous offrait la spéculation immobilière.

Aujourd'hui, faute de prévisions sérieuses, il vous faut réduire, en urgence, la voilure.

La fin de la manne vous oblige à des choix budgétaires et déjà le budget 2008 marque un coup de frein important.

La DM2, qui se compose uniquement de redéploiement de crédits entre chapitres et/ou programmes, indique la voie choisie avec 7,8 M€ dont : moins 2,4 M€ sur l'action sociale, moins 4,9 M€ sur l'aménagement du territoire transférés sur l'administration générale.

C'est là que l'on retrouve en partie les conséquences des transferts de compétences inconsidérés de l'acte II de la décentralisation.

Le ralentissement général observé entre 2007 et 2008 (+3,8 % contre 6,26 % annoncés en début d'année) souligne les tendances qui se dessinent et qui sont reprises dans vos orientations budgétaires pour 2009 :

- avec moins 1,3 % : une stagnation de l'aménagement et du développement du territoire, dont moins 11,9 M€ sur la solidarité territoriale et moins 3 M€ sur le développement durable ;
- une chute brutale des crédits de développement des infrastructures : moins 20,8 %, avec une baisse importante sur le programme de résorption des points noirs routiers avec moins 29,1 M€, et moins 10,7 M€ pour l'aménagement du territoire.

Les petites communes vont également souffrir. Les aides distribuées largement jusqu'ici sans critères vont être réduites à la portion congrue, et ce dès le 15 novembre pour les communes qui n'avaient pas profité de la précédente absence de critères.

Si la crise économique est une épreuve pour notre collectivité, elle l'est plus encore pour les familles de notre département qui étaient déjà confrontées à un manque de pouvoir d'achat chronique. Au lieu de les soutenir dans la période difficile qui s'ouvre, ce sont elles qui, les premières, se voient pénalisées par les décisions que vous nous proposez d'adopter aujourd'hui :

- augmentation généralisée du prix de la cantine dans les collèges (dont nous débattons tout à l'heure) ;
- suppression surprise, et pour l'année scolaire en cours, des bourses versées jusque-là aux écoliers et aux lycéens et sur lesquelles les familles comptent ;
- réduction drastique des aides aux particuliers en matière d'économies d'énergie ;
- réduction drastique aussi des aides à l'accession à la propriété pour les jeunes et les particuliers : seulement 16 % des crédits utilisés en 2008 sont prévus pour 2009. En matière de logement, on passe ainsi brutalement de l'effet d'aubaine à l'aumône.

Ainsi, alors que les collectivités locales vont se trouver face au dilemme suivant : soit réduire les dépenses en remettant en cause certains services publics, soit augmenter les recettes en augmentant les impôts, avec vous, les habitants des Alpes-Maritimes auront les deux ; le début de la suppression de certains services, dès aujourd'hui, à l'ordre du jour de notre collectivité, et l'augmentation des impôts dans un mois avec le vote du budget primitif 2009.

Augmentation des impôts que vous annoncez en page 8 de votre document présentant les orientations budgétaires. J'ai observé que vous avez pris la précaution de ne pas prononcer ce mot, mais il est écrit en page 8 du document d'orientations budgétaires.

Qu'il paraît déjà loin le temps des slogans sur la fiscalité zéro de la période d'opulence financière !

Ce changement de cap radical et injuste est la conséquence directe de votre politique de feux d'artifice permanents, d'annonces et d'initiatives coûteuses et désordonnées.

Dans ce contexte de crise majeure, la solidarité entre les territoires va elle aussi être mise à mal. En effet, vous dites dans les orientations budgétaires que (je vous cite) « *l'accompagnement de l'opération d'intérêt national Eco-vallée constituera la charnière de l'action du Département en matière d'aménagement et de développement du territoire* » ; il y aura donc un territoire que le conseil général soutiendra en priorité, ce qui se fera forcément au détriment des autres.

Les responsables de la technopole Sophia-Antipolis l'ont bien compris et ont déjà manifesté leur vive inquiétude.

Ainsi, au lieu d'organiser une complémentarité utile entre ce qui existe déjà, Sophia, et qui doit être préservé et développé, et ce qui est en devenir, Eco-vallée, vous vous acheminez vers une concurrence néfaste et dangereuse. Il ne faut pas obérer l'avenir de Sophia qui a le grand mérite d'exister, au profit exclusif de l'opération d'intérêt national Eco-vallée encore largement indéterminée et qui, de plus, est loin d'avoir surmonté les obstacles réglementaires comme en témoigne le dossier du PPRI de la plaine du Var inscrit à l'ordre du jour de notre assemblée.

Alors, dans cette situation où, après la période faste des recettes mirifiques des droits de mutation, la crise vous contraint à corriger précipitamment, mais toujours inégalement, votre politique, il m'est revenu en mémoire cette fable de Jean de La Fontaine si familière aux enfants et qui disait :

« *La cigale ayant chanté tout l'été se trouva fort dépourvue quand la bise fut venue.* »

Et la bise sera malheureusement particulièrement rude et violente.

Dans ce contexte de dégradation majeure de la situation économique et sociale dans lequel vont être plongés nos concitoyens, vous comprendrez qu'en ce qui nous concerne, nous faisons moins que jamais confiance à la cigale ESTROSI.

Nous voterons donc fermement contre votre DM2.

**M. Le Président**.- Qui souhaite s'exprimer ?

M. Jacques VICTOR.

**M. VICTOR**.- A la fin de votre propos, M. le Président, vous avez suffisamment insisté sur la défense de l'intérêt général ; croyez bien que l'intervention que je vais faire, même si nous n'apportons pas les mêmes réponses, est aussi au nom de l'intérêt général.

M. le Président, chers collègues, mesdames et messieurs,

Notre DM2, bien que qualifiée souvent de « simple ajustement budgétaire », comporte des dossiers qui ne sont pas mineurs : augmentation des cantines, JO de 2018, PPRI et OIN, recul de

nos engagements envers les bénéficiaires en bien des domaines (accession à la propriété, bourses aux familles, énergies renouvelables, prêts étudiants).

Des décisions qui, pour la plupart, si elles devaient être confirmées par notre assemblée, viendraient aggraver un peu plus la situation et la vie de nos populations et des familles.

Car là réside bien l'enjeu du moment présent et à venir que vous évoquez vous-même en préambule aux orientations budgétaires 2009 en abordant « *l'équilibre budgétaire de notre collectivité dans un contexte économique particulièrement incertain* ». Je rajouterai aussi pour le contexte : social et politique. Difficile pour vous cette fois-ci de m'opposer votre habituelle critique me reprochant de sortir du cadre départemental. Les évidences d'hier se confirment aujourd'hui.

En effet, la crise financière venue de l'ouest, que nombre de nos financiers hexagonaux et européens ont alimentée et encouragée au nom du sacro-saint profit capitalistique et de la « toute-puissante loi du marché », dont les adorateurs d'hier se muent sans vergogne aujourd'hui en procureurs zélés, cette crise donc vient frapper frontalement notre économie.

J'évoquerai, pour reprendre vos propos, le ralentissement de l'activité qui va vraisemblablement s'accroître avec la crise financière, la répercussion sur le marché de l'immobilier (déjà vous basculez 6 M€ de recette supplémentaire vers, dites-vous, « la couverture du risque de diminution des droits de mutation sur l'année 2008 »).

Combien de fois n'avons-nous pas alerté sur la fragilité structurelle constituée par l'importance de la manne provenant de la spéculation immobilière dans nos ressources financières ? Ainsi que sur l'illusion du « tous propriétaires » dans un département où près de 70 % de la population est éligible aux critères du logement social quand l'assèchement du crédit immobilier ne laisse à beaucoup de ménages que le choix du marché locatif ? Cette crise financière a déjà et aura donc des répercussions sur le marché de l'immobilier, mais aussi des conséquences sur l'activité du BTP, essentielle dans notre département. D'où une première proposition concrète. N'est-ce pas le moment d'encourager de façon très volontariste et urgente un vaste programme de constructions :

- construction de logements sociaux,
- construction de structures publiques pour personnes âgées et pour la petite enfance,
- construction d'établissements publics pour personnes handicapées.

Et ce, en acceptant enfin de mettre en œuvre une de nos propositions qui date maintenant de deux ans et que vous aviez validée : proposer des incitations financières pour les communes qui s'engageraient dans de tels projets. Voilà déjà une première mesure d'envergure qui pourrait atténuer en partie les effets de la crise dans notre département.

Les moyens existent pour peu que les accompagnements de l'Etat suivent de façon conséquente.

Malheureusement, à ce jour, cela ne semble pas être la volonté politique du moment. Si l'Etat a su se montrer grand seigneur et d'une largesse insoupçonnée il y a quelques mois où l'on évoquait sa « faillite » en faveur des responsables de cette crise (le système bancaire), il semble bien plus pingre envers ceux qui vont en supporter les conséquences, c'est-à-dire les familles et les collectivités locales.

Concernant ces dernières, que cela vienne des sénateurs ou de l'Assemblée des départements de France lors de leur dernier congrès, l'inquiétude est grande et unanime.

Après l'incomplète compensation financière des transferts de compétences par l'Etat aux départements, que nous n'avons cessé de dénoncer depuis des années, tout le monde évoque le spectre de l'augmentation inéluctable des impôts locaux. Vous l'abordez vous-même dans les orientations budgétaires. Est-il acceptable d'imposer aux finances locales d'assumer une bonne part des conséquences de la crise, quand en même temps sont annoncées des réformes réduisant les recettes des départements ? L'Association des départements de France s'insurge la première (je cite) :

*« La réforme de l'enveloppe normée, incluant désormais le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et l'annonce de la réforme par paliers de la taxe professionnelle (TP) privent les départements de recettes vitales (...) à l'heure où les missions de solidarités sociales et territoriales des départements vont devoir s'accroître. »*

Pour notre département, le seul plafonnement de la TP représente dans cette DM2 un manque à gagner de 1,8 M€, soit près de moins 20 % par rapport au BP, ou 2 M€, soit moins 22 % par rapport au compte administratif 2007 ! Et pendant le même temps, Texas Instruments annonce un premier plan de licenciements. Ce sont donc toujours les mêmes qui vont bénéficier des cadeaux, dans un département où la part de la TP dans la fiscalité directe est une des plus faibles de France, mais qui voit sur les chiffres de la DM2, les dépenses relatives aux intérêts augmenter, sur le cumul de l'année, de 9,5 M€ par rapport au CA 2007, ce qui représenterait une augmentation de 72,1 % en une seule année !

Le rapport MARIANI, remis au Sénat à l'occasion du débat sur la loi de finances publiques, précise pour sa part : *« Les finances locales devront assumer une bonne part des conséquences de la crise »* en précisant plus loin : *« La rigueur affichée par l'Etat dans le calcul des dotations comporte, de ce point de vue, une grande part d'hypocrisie »*. Si l'on y ajoute la volonté de faire disparaître notre collectivité au prétexte de multiplication des financements et des collectivités institutionnelles, un nouveau contrat entre les collectivités et l'Etat est plus que jamais nécessaire. Et de ce point de vue, je m'adresse aux parlementaires de notre assemblée pour soutenir ces nouvelles propositions : refuser la disparition de la taxe professionnelle et intégrer les actifs financiers dans la base de calcul ; compensation intégrale des compétences transférées ; permettre aux collectivités de bénéficier de prêts à taux préférentiels.

En effet, on ne peut régaler les banques avec des centaines de milliards d'euros sans une exigence de contrepartie quant à l'utilisation de ces liquidités.

Enfin dans le contexte économique, politique et social actuel, tout indique que l'existence et le développement de l'ensemble de nos services publics devraient plutôt se renforcer, a contrario des intentions gouvernementales concernant la santé, l'éducation, la Poste ou l'énergie. Services publics, solidarités et investissements qui doivent nous conduire aussi à nous recentrer sur nos compétences obligatoires et les besoins immédiats pour, à notre niveau, tout faire pour atténuer les conséquences de la crise en direction des familles.

Aussi, dans ce moment présent, la proposition qui nous est faite de soutenir la candidature de Nice pour les JO d'hiver de 2018, est pour le moins irréaliste. Comment expliquer que, pour nombre de familles, le prix des cantines scolaires va augmenter de façon importante, que des bourses d'études acquises jusque-là vont être supprimées, que des subventions à l'accession à la propriété sont divisées de moitié, que la pression fiscale va augmenter (pour l'année 2008, la seule taxe sur les conventions d'assurances qui relève de la fiscalité départementale augmente) et que pour ces JO

nous nous engageons, dans un premier temps, pour six mois seulement, à hauteur de 1 M€ ? Sans parler des rallonges importantes envisagées si Nice est retenue comme représentante de la France. Il y a là une aventure où les retombées et la pérennité des investissements sont plus qu'improbables (que d'enseignements de par le monde de ce point de vue). Et que dire de cette ambition sportive, louable par ailleurs, quand le budget des sports de l'Etat va être réduit de 53 M€, soit moins 5 % ? Est-ce aux collectivités locales là aussi, dans le contexte de difficultés évoqué ci-dessus, de compenser les défaillances d'un budget des sports ramené à moins d'un milliard d'euros ? Pour des raisons strictement liées à la situation actuelle et à venir, nous voterons contre le soutien à la candidature de Nice pour les JO de 2018.

Avant de conclure, je veux m'arrêter un instant sur le dossier n° 16 de notre DM2, appelé improprement à mon sens « avis de principe du Département sur le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la basse vallée du Var ».

Improprement, car en fait on nous demande de peser en faveur d'une modification du PPRI afin de le mettre en concordance avec les besoins, supposés, d'aménagement de l'OIN. Il y a là une démarche surprenante, contraire aux obligations et préconisations d'un PPRI qui doit demeurer en tout état de cause la règle pour tous, sa révision ne pouvant intervenir qu'après les réalisations envisagées. Pourquoi tant de précipitation s'agissant d'un projet dont l'objectif est estimé à plusieurs dizaines d'années, au contenu d'ensemble non défini, malgré plusieurs annonces jamais examinées ? Ces pressions sur la nécessité de modifier le PPRI laissent mal augurer de l'élaboration la plus transparente qui soit du contenu global de l'opération d'intérêt national de la plaine du Var. Plus que jamais s'impose donc la demande formulée à de nombreuses occasions d'un grand débat public, afin de définir les aménagements nécessaires à partir des besoins réels des populations qui vivent et travaillent dans notre département, en concertation avec élus et habitants. Et ce, dans une vision de complémentarité et de synergie avec Sophia-Antipolis, ce dont on peut douter à ce jour.

Avec l'ensemble des questions évoquées, vous comprendrez bien que nous ne pourrons voter cette DM2 et que les orientations budgétaires pour 2009 doivent sans nul doute être modifiées en profondeur pour répondre de la meilleure façon à la crise financière qui nous est imposée par un système dont on voit bien les objectifs premiers, sa nocivité, ses limites, et qui appelle des changements profonds à inventer dans notre société du 21<sup>e</sup> siècle.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. Le Président**- M. MOTTARD, vous avez la parole.

**M. MOTTARD**- M. le Président, chers collègues, chers fonctionnaires et collaborateurs, la DM2 se limitant cette année à un redéploiement, vous l'avez rappelé, de crédits internes au budget, c'est donc surtout sur le débat d'orientations budgétaires que porte l'intérêt essentiel de cette séance, même si, comme l'a rappelé Jacques VICTOR, il y a un certain nombre de délibérations importantes par ailleurs. Même si la situation préoccupante des emprunts structurés devra et doit faire l'objet d'une réflexion, vous avez apporté quelques éléments, nous en avons eu quelques-uns en commission, mais à l'évidence cela reste insuffisant.

En ce qui concerne le débat d'orientations budgétaires, permettez-moi d'abord une petite remarque méthodologique. En effet, j'ai depuis quelques années l'expérience des documents de présentation budgétaire, que ce soit à la ville de Nice ou ici même, et ces documents, il faut bien le dire, sont rarement réalisés pour révéler les faiblesses de la collectivité dont ils décrivent la situation budgétaire. On dira que c'est la loi du genre.

Toutefois, il ne faut quand même pas exagérer et en effet, dans le rapport de présentation, je l'ai déjà dit en commission, je relève aux pages 6, 7 et 8 quatre tableaux comparatifs concernant les départements dits millionnaires en habitants (c'est la strate). Au sein de ces tableaux, les Alpes-Maritimes sont a priori en position flatteuse. En fait, dans un souci de transparence, il serait plus informatif de faire un calcul intégrant le nombre précis d'habitants des départements. On peut prendre quelques exemples :. Ainsi, il est normal que le département du Nord, avec ses 2 500 000 habitants, soit plus du double des Alpes-Maritimes, ait davantage de frais de fonctionnement et de personnel ; mais si l'on prend par exemple le département du Val d'Oise, dont la population est à peu près équivalente à la nôtre, on constate que les frais de fonctionnement et de personnel sont singulièrement moindres que dans le 06.

Cette remarque somme toute secondaire, je vous l'accorde, étant faite, intéressons-nous à l'essentiel et, l'essentiel, plusieurs orateurs l'ont dit, dont vous-même, depuis notre dernière assemblée plénière qui date d'avant l'été, c'est bien sûr la crise que connaît le monde et notre pays. Cette crise, dont les premiers effets sociaux commencent à se faire sentir, aura des répercussions fortes sur notre collectivité. La prospérité de celle-ci, on l'a dit, s'est faite ces dernières années sur la forte progression des droits de mutation, sur la spéculation il faut le dire. Ces droits de mutation sont passés de 2004 à 2007 de 218 M€ à 348 M€ soit une augmentation - c'est précisé dans le document - de 56,72 %. C'est ainsi que le rapport d'activité nous rappelle en page 93 qu'en 2007 les droits de mutation représentaient 33 % des recettes réelles de fonctionnement alors que les contributions directes ne représentaient que 32 %. Or, malgré les effets structurels supposés anesthésiants évoqués en page 2 du rapport, la crise est bel et bien là puisque, entre le premier trimestre 2007 et le premier trimestre 2008, le marché du logement neuf accuse une baisse de 34 % et le marché de l'ancien une baisse de 24 %. Le tout accompagné, et c'est logique, d'une baisse très importante des demandes de permis de construire (moins 18 %) et d'ailleurs dans la foulée on peut remarquer que la DM2 est symboliquement - je ne parle pas de la séance mais du document - le premier document budgétaire qui marque le début de la crise, puisque la majoration de 6 M€ d'encaissements reçus est consacrée à la couverture du risque de diminution des droits de mutation sur l'année 2008 compte tenu de l'évolution supposée du marché immobilier.

Alors, cette perte brutale va devoir être compensée. Comme vous le suggérez en page 8, vous l'avez rappelé ce matin, elle sera compensée d'abord par une hausse de la fiscalité directe locale. En effet, il ne faut rien attendre d'un Etat déjà peu enclin ces dernières années à soutenir les collectivités territoriales, et je partage à cet égard tout à fait la partie du discours de Jacques VICTOR qui était consacrée à ce sujet-là. Cet Etat qui ces dernières années a plutôt abandonné les collectivités territoriales et qui, aujourd'hui, va être empêtré dans un déficit extrêmement important.

Cette hausse de la fiscalité directe locale, je le dis très clairement, ne constitue pas pour nous un scandale dans la mesure où nous n'avons jamais eu une attitude idéologique anti-impôt. J'ai d'ailleurs toujours pensé que sur ce terrain il valait mieux ne pas faire de démagogie vis-à-vis de nos concitoyens mais expliquer que l'impôt est l'instrument de la puissance publique pour défendre l'intérêt général et la solidarité ; et le moins que l'on puisse dire, c'est que la crise valide cette argumentation.

Mais, s'il doit y avoir augmentation des impôts, n'oublions pas que sa traduction sera forcément douloureuse dans notre département, car ce ne sont pas exactement les mêmes populations qui payaient les droits de mutation (qui concernaient beaucoup de non-résidents) et qui paieront le supplément de la fiscalité locale directe.

Reste à trancher la question qui nous a été posée en commission des finances notamment par sa présidente : vaut-il mieux une augmentation forte et unique dès cette année ou une augmentation modérée sur plusieurs années ?

Même si nous considérons que la réponse appartient en toute responsabilité à la majorité de notre assemblée, nous vous donnons notre avis. Une augmentation sur plusieurs années, même si elle est politiquement plus difficile à assumer, je vous l'accorde, permettra un pilotage plus fin de l'économie de notre département en fonction des éventuels retournements de conjoncture.

Mais j'insiste, la décision finale appartient à la majorité et à elle seule.

Quoi qu'il en soit, augmentation brutale ou progressive, il y a fort à parier qu'elle ne pourra pas à elle seule juguler les effets de la crise sur notre institution. A ce propos, le document que vous nous soumettez traduit une hésitation. Si j'osais, je dirais que vous n'avez pas encore fait tout à fait votre *coming-out* car, après nous avoir alertés sur les effets probables de la crise, vous n'osez pas encore en tirer vraiment les conclusions, même avec la marge d'incertitude que vous avez mentionnée ce matin, vous n'en tirez pas vraiment les conclusions quand, en page 6, vous proposez le maintien pour six ans du niveau des investissements de ces cinq dernières années. Même avec ce glissement d'une année et quelques décisions ponctuelles comme l'apparent abandon du campus STIC qui disparaît entre le rapport d'activités 2007 et le débat d'orientations budgétaires 2009, nous risquons d'être encore en deçà de la réalité, surtout si notre institution poursuit le rééquilibrage de sa politique, rééquilibrage que nous soutenons, je le rappelle, en faveur de la bande littorale et de Nice.

C'est bien pour cela qu'il va falloir recadrer l'ensemble de notre politique en parlant de quelques principes simples. Pour nous, ces principes doivent être les suivants :

Tout d'abord, hiérarchiser les priorités et les politiques en partant du principe que le conseil général doit d'abord être exemplaire sur ses compétences obligatoires, surtout quand elles touchent la solidarité, l'éducation, le social.

Ensuite, poursuivre notre action dans les autres domaines est tout à fait concevable si l'on tient compte pour l'essentiel de l'aspect social et éducatif qu'ils présentent. C'est ainsi, par exemple, que si la politique du logement ne fait pas partie de nos compétences, vous le rappelez souvent, elle peut être intégrée dans ce noyau dur car elle participe de la solidarité et du social, surtout si l'on modère l'aide aux propriétaires et ses effets d'aubaine au profit du locatif et du logement social. Nous nous félicitons d'ailleurs des signes qui vont dans ce sens dans la DM2, même si Dominique BOY-MOTTARD aura quelques remarques à faire en cours de séance sur ce point.

Ensuite, il nous semble important de recentrer les autres politiques, qui bien sûr ne doivent pas être abandonnées, sur ce qui fait leur spécificité. Par exemple, en matière de culture, je m'adresse au Dr. FRERE, il serait bon de s'arc-bouter sur les points forts de celle-ci : « C'est pas classique », « les Estivales », « 06 en scène », le cinéma, et d'un peu moins soutenir les manifestations et institutions des autres collectivités quand elles n'ont pas un caractère socioéducatif indéniable. C'est peut-être regrettable mais il faudra bien à un moment donné faire des choix.

Enfin, il serait utile de limiter les dépenses qui peuvent apparaître somptuaires comme celles de communication, même si l'on nous dit qu'elles sont dans la moyenne de ce que font les collectivités, qu'elles constituent une goutte d'eau dans le budget, ce qui reste à démontrer faute d'un budget communication global ; symboliquement, on ne peut pas demander des sacrifices à nos concitoyens et donner l'impression que le produit de ce sacrifice est en partie utilisé pour acheter des pages dans la presse.

Pour autant, un tel recadrage n'empêche pas d'être ambitieux. Pour notre part, nous avons de nombreuses propositions à faire, même si nous ne sommes pas dans la politique du toujours plus mais plutôt dans celle du toujours mieux.

Quelques exemples rapidement.

Notre institution apporte de nombreuses aides aux particuliers dans différents domaines. Nous pensons que ces aides devraient être plus systématiquement accordées sous condition de ressources - elles le sont parfois, ou elles vont le devenir - plutôt que de manière forfaitaire afin d'éviter les fameux effets d'aubaine. C'est aussi là que se trouve la solidarité même si, je vous l'accorde, ce n'est pas forcément concevable dans tous les domaines, notamment dans ceux qui se veulent une politique incitative, notamment les économies d'énergie ou le transport.

Dans le domaine du handicap, beaucoup de choses ont été faites. Il s'agit maintenant de bien cibler les faiblesses du dispositif, comme par exemple une meilleure prise en compte des enfants non scolarisables, les moins de 3 ans, les besoins d'accueil de jour qui sont encore importants et loin d'être satisfaits.

Autre faiblesse au sein de notre dispositif : les établissements d'accueil des personnes âgées. Comme le rappelait Dominique BOY-MOTTARD lors d'une récente commission permanente, nous nous trouvons confrontés à une situation paradoxale : on autorise des créations ou des extensions de maisons de retraite et, in fine, les lignes ne sont pas créées parce que le budget de l'Etat ne suit pas. C'est ainsi que, depuis le début de l'année, tous les avis favorables qui ont été émis ne servent finalement à rien, sauf à classer des établissements sur une liste prioritaire « au cas où ».

Peut-être faudrait-il revoir nos critères, les rendre encore plus sélectifs afin que la priorité soit réellement accordée au public et à l'associatif, au privé non lucratif. Nous avons autorisé des lits en début d'année dans le privé lucratif pour des établissements qui se contentaient de fournir le minimum exigé des 20 % de lits habilités à l'aide sociale, et maintenant des projets entièrement publics se retrouvent sur le carreau, notamment l'important projet d'Antibes.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'aide familiale, il faudra accentuer l'effort en matière de qualité et de professionnalisation des prestations. Se pencher d'urgence, par exemple, sur la situation de l'AFED relève à l'évidence de cette préoccupation.

Dans le domaine de l'éducation, un certain nombre de choses bien sûr ont été faites au niveau des collèges et continuent à l'être. Mais là aussi, il conviendrait de prendre en compte la saturation de l'effectif de certains établissements. Vous en parlez par ailleurs dans une délibération. Le plan « collèges avenir » 2004-2010 prévoyait la nécessité de ramener les effectifs des établissements à 700. Dans beaucoup de cas, on est loin du compte : par exemple, le collège MATISSE à Nice qui explose avec plus de 1 000 élèves. Idem en matière d'équipements sportifs : d'accord pour les gymnases mais que deviennent les stades ?

Enfin, un coup de pouce supplémentaire nous semble également souhaitable pour les établissements qui contribuent bien souvent à tirer un quartier vers le haut et l'empêchent de plonger. Je pense notamment à un collège que vous connaissez bien, M. le Président, qui est le collège Vernier.

Nous pourrions également prendre en compte davantage les difficultés que rencontrent les étudiants de notre université, mais je dirai là aussi sous l'angle du social et de la solidarité. Il existe des projets qui ne demanderaient qu'un petit coup de pouce pour être effectifs. Je pense par exemple au projet, pratiquement bouclé du point de vue des autorisations, du BAPU (bureau d'aide

psychologique universitaire) qui existe dans pratiquement toutes les grandes villes universitaires depuis de nombreuses années, mais pas à Nice, et qui aurait besoin aujourd'hui de notre soutien, du soutien de notre collectivité. Ou encore, un projet de crèche universitaire pour les étudiants et les personnels, un projet qui d'ailleurs a été lancé un petit peu par la base, par un certain nombre d'étudiantes qui ont besoin maintenant d'être aidées pour coordonner leur action avec toutes les parties prenantes : université, collectivités, etc.

Voilà un certain nombre de propositions. Bien sûr nous en avons beaucoup d'autres, mais vient le temps bien entendu de la conclusion et, pour conclure - et je m'excuse d'ailleurs de la longueur peut-être inhabituelle, pour moi en tout cas, de ce propos - à un moment probablement décisif pour l'avenir de notre collectivité (ça l'est généralement toujours mais, ce matin, on a vraiment le sentiment que c'est vrai), il nous semblait important que « Gauche autrement » aille un peu au-delà du discours oppositionnel convenu en lançant quelques pistes et en faisant quelques propositions, même si au final les décisions, et je ne le répéterai jamais assez, appartiennent en toute responsabilité et sans confusion à la majorité départementale.

Mais, comme le disait Léonard de VINCI, nul conseil n'est plus loyal que celui qui se donne sur un navire en péril. En ces temps de tempête sur le Vendée Globe, chacun aura compris la portée de cette formule. Du coup, comme nous faisons dans la métaphore maritime, il n'est peut-être pas illégitime, M. le Président provisoire du conseil général, de vous demander pour conclure, une fois de plus, quel sera le nom du futur capitaine.

Je vous remercie.

**M. Le Président.**- Pour le Vendée Globe, je vais vous répondre tout de suite puisque, malgré la tempête, c'est le 06 qui est en deuxième position et je lui souhaite d'être le capitaine à l'arrivée. Comme cela, vous avez la réponse !

M. MOTTARD, comme à chacun d'entre vous qui êtes intervenus, je vais peut-être laisser le soin à Mme la présidente du groupe UMP de dire un mot, puis je m'exprimerai plus globalement mais, franchement, donner le sentiment dans cette assemblée, dans une crise planétaire, alors que nous sommes l'une des collectivités de France qui va résister le mieux et le mieux accompagnée de son tissu économique, que l'on est dans un moment de sinistrose épouvantable, ce n'est pas comme cela que vous aiderez le mieux à accompagner les acteurs économiques et sociaux et la dynamique économique que nous souhaitons préserver dans le département.

Mme GIUDICELLI, vous avez la parole.

**Mme GIUDICELLI.**- M. le Président, en deux mots, peut-être d'abord un point comptable. S'agissant des chiffres qui ont été cités par Paul CUTURELLO, je pense qu'il les a pris dans le tableau que nous avons joint au débat d'orientations budgétaires qui présente à l'assemblée l'ensemble des autorisations de programme en stock et l'impact qu'elles auraient si tous les crédits devaient être financés. En réalité, ce n'est qu'une annexe réglementaire et, de toute façon, cela ne préjuge en rien des AP et des CP que vous proposerez au prochain budget.

Deuxièmement, quand j'entends notre opposition parler de fiscalité, de dette, etc., je ne peux pas m'empêcher de rappeler que les habitants de PACA ont beaucoup de chance d'avoir notre collectivité parce que, finalement, en dix ans, de 1998 à 2008, il faut rappeler qu'il y a eu cinq augmentations des prélèvements, ce qui représente à peu près une augmentation fiscale de 62 %, et que ce matraquage fiscal s'accompagne d'une augmentation de la dette de 95 %, c'est-à-dire que de 700 M€ et quelque, on en est aujourd'hui en région PACA à un peu plus de 1 400 M€.

Alors, en les entendant et en vous regardant, je me disais qu'il est quand même plus sympathique d'être un conseiller général UMP des Alpes-Maritimes qu'un conseiller régional socialiste de la région PACA.

**M. Le Président.**- Bravo, Madame !

Voyez-vous, je crois qu'il faut que ce soit un moment d'enthousiasme partagé ici. Nous sommes dans une crise qui touche tout le monde, et la France, parce qu'elle a un gouvernement courageux, est plutôt mieux protégée que les autres grandes démocraties de la planète.

Le drame ne vient pas de chez nous, il vient des Etats-Unis avec les *subprimes* et leurs conséquences que subit la planète tout entière et que nous n'avons cessé de dénoncer. Parmi les grandes qualités à reconnaître au président de la France, cela fait plusieurs décennies qu'à l'étranger on ne connaissait pas le nom du président de la République française, qu'il soit socialiste ou autre, on ne le connaissait pas et, tout d'un coup, il y a un président français qui fait le tour de la planète et qui va expliquer à tout le monde comment il vaut mieux faire les choses.

Quand on est à la veille d'un sommet Union Européenne-Russie chez nous, qu'ensuite tous les chefs d'Etat européens et de gouvernement avec le chef de la Russie partiront ensemble de Nice pour un G20 imposé aux Etats-Unis où, pour la première fois, seront accueillis des pays qui représentent des milliards d'habitants de la planète, que l'on regardait avec arrogance dans nos G7 ou nos G8, en considérant qu'il n'y avait que quelques pays privilégiés qui avaient le droit d'être autour de la table, c'est au président de la France qu'on le doit ; on lui doit d'imposer cela aujourd'hui, au moment où la planète entière sort d'un monde pour entrer dans un autre, où le monde ne sera plus jamais comme avant, où un père de famille ne pourra plus réfléchir et fonctionner demain comme hier, où un commerçant, un artisan et un chef d'entreprise ne pourront plus raisonner demain comme hier, de même qu'un élu d'une démocratie comme la nôtre, sur quelque banc qu'il soit. Permettez-moi de vous dire que quand on se réunit avec les vingt-sept au plan européen - et il y a des socialistes, des républicains, des démocrates, il y a de tout - et qu'ils se mettent d'accord autour du président de l'Union Européenne sur une même politique à imposer aux autres grands de la planète, alors qu'ici vous rentrez dans votre petite polémique idéologique et sans doute médiocre parce que même les plus grands leaders de vos formations politiques ont fini par dire qu'ils étaient unis derrière le président de la République, derrière les initiatives qui permettent, contrairement à ce que vous avez dit pour certains d'entre vous, au plus petit épargnant qui soit dans notre pays d'être protégé, de savoir que nous sommes dans un pays où grâce aux initiatives du président de la République on peut se lever tous les matins en allant dans son établissement bancaire ou dans son assurance retirer ce qu'on a placé parce que c'est la garantie de l'Etat ; à nous-mêmes, dans les engagements qui ont été pris par des établissements sur le point de faire faillite, comme Dexia, parce qu'on a eu un chef d'Etat et un gouvernement qui entre deux heures et cinq heures du matin ont été capables de prendre 29 % de participation dans un établissement comme celui-là pour garantir les collectivités avec la Caisse des dépôts et consignations, et nous devrions tous reconnaître, sur tous ces bancs, comme d'autres l'ont fait dans les hémicycles nationaux, que c'est plutôt une chance pour nous. Je dis que, parce que nous avons cette chance, nous allons en profiter pour continuer à accentuer une dynamique qui sans doute nous permettra, sur ce territoire des Alpes-Maritimes, de pouvoir garantir à chacun des décideurs comme aux plus modestes de résister mieux qu'ailleurs.

M. MOTTARD, vous parlez de la crise, comme les autres ; la crise est pour tout le monde, pour la collectivité, pour le chef d'entreprise, pour le commerçant, pour le marchand de journaux qui voit ses chutes de recettes publicitaires et de vente aussi. Elle est pour tout le monde ; elle n'est pas pour nous, elle est pour tout le monde. Ce n'est pas la peine de prendre la parole les uns et les

autres pour parler de la crise. C'est justement parce que nous avons une bonne gestion qu'ici cela va mieux qu'ailleurs et que cela va même plutôt bien.

Vous avez parlé les uns et les autres de la hausse de la fiscalité qui est affichée dans le document. Permettez-moi de vous dire d'abord qu'il y a une erreur d'orthographe : ce n'est pas « je serai sans doute amené » mais « je serais sans doute amené », c'est conditionnel lié à l'état des lieux que nous ferons. Vous avez dit à juste titre, M. MOTTARD, qu'il vous semblait, à la lecture de ma rédaction, que je ne tirais pas toutes les conclusions immédiates de la crise ; c'était très sage de votre part et c'était aussi sage de ma part de le rédiger ainsi, parce qu'effectivement, comme je le disais tout à l'heure, je ne savais pas plus que vous il y a deux mois où nous en serions aujourd'hui et je ne sais pas plus aujourd'hui où nous en serons dans un mois et demi, si ce sera mieux, si ce sera pareil ou si ce sera moins bien. C'est pourquoi j'ai pris la précaution du conditionnel et en même temps de dire clairement, à travers cette assemblée et les médias qui reportent le débat ici, qu'alors que depuis six ans nous n'avons pas augmenté la fiscalité, elle a donc baissé et la seule chose que j'envisage, si nous devons l'augmenter, ce serait du seul niveau de l'inflation, c'est-à-dire de ce qui se passe pour chacun des ménages dans notre pays.

**M. CUTURELLO**.- Il n'y a pas de « s » alors !

**M. Le Président**.- Eh bien j'amende, c'est une erreur d'impression, vous n'avez qu'à le rajouter au stylo.

Cela me permet de vous donner tout de suite un tableau, M. CUTURELLO, sur la moyenne de la fiscalité des départements. D'ailleurs vous m'avez dit que l'augmentation de la fiscalité ne vous gênait pas, moi elle me gêne. En tout cas M. VICTOR l'a dit et M. MOTTARD aussi. Elle vous gêne ? Moi aussi.

**M. CUTURELLO**.- Cela se discute.

**M. Le Président**.- Elle me gêne parce que je suis anti-impôt, c'est ainsi. Vous êtes pro-impôt, vous le démontrez chaque fois que vous avez géré le pays ou une collectivité, vous augmentez les impôts. Nous, ici, nous ne les avons jamais augmentés parce que nous ne sommes pas faits comme vous. Nous considérons que l'impôt tue l'impôt, que l'impôt tue la productivité, que l'impôt tue l'emploi et la création de richesses.

Voilà pourquoi nous sommes contre les impôts. Où le fait d'être contre les impôts nous a-t-il conduits ? Il nous a conduits aujourd'hui à avoir des marges qui nous autorisent à dire, à un moment où il faudra peut-être un peu ajuster, que si nous devons le faire on ne pourrait pas nous le reprocher.

Tableau des dix-neuf départements millionnaires : taxe d'habitation, taxe professionnelle, foncier bâti, foncier non bâti, nous sommes en moyenne, sur les quatre taxes, à 6,47 % soit dix-neuvièmes sur dix-neuf. Voulez-vous que je vous dise qui est en haut ?

**M. CUTURELLO**.- On connaît.

**M. Le Président**.- Non, non, cela vous embête, cela vous gêne beaucoup de dire que le Pas-de-Calais est à 16,7 %, que le Nord est à 14,2 %, que les Bouches-du-Rhône sont à 9,2 %, que la Haute-Garonne est à 22,6 %, que l'Isère est à 15,9 % ! Cela vous fait mal parce que c'est toute la différence entre les politiques que vous conduisez ailleurs et que nous, nous conduisons chez nous.

Alors, franchement, sur ce sujet, vous êtes classés zéro plus zéro plus zéro ! Nous, nous sommes tranquilles pour pouvoir dire à nos compatriotes que nous avons investi 1 800 M€ que vous utilisez tous les jours ; vous n'êtes plus bloqués quand vous montez à la zone d'activités de Carros le matin ou quand vous rentrez le soir, quand vous rentrez dans la vallée du Paillon, M. TUJAGUE, M. VICTOR, ou M. ALBIN, vous avez gagné une heure le matin, une heure le soir à passer en famille parce que vous n'êtes plus coincés avec le tunnel de la Condamine et le passage que nous avons rajouté entre la sortie du palais des expositions et le lycée Guillaume Apollinaire, etc., etc.

De même, mon cher Georges ROUX ou Eric PAUGET, avec la RD 35 bis sur Antibes où l'on a changé la vie du bassin sur Biot, sur Vallauris, sur Antibes... Et nous sommes partis pour continuer, nous n'allons pas nous arrêter, c'est ce que nous sommes en train de dire aujourd'hui. Vous voulez que nous boudions notre plaisir et notre satisfaction au moment où c'est difficile pour tout le monde, et d'abord pour vos amis qui ont si mal géré leur collectivité, là où pour nous, au contraire, nous pouvons dire à tous nos concitoyens que nous allons continuer ?

M. MOTTARD, non, je ne tire pas les conclusions de la crise, je maintiens les investissements. Quelles que soient les conclusions que je tire, je maintiendrai les investissements parce que, si j'avais à toucher davantage aux investissements qu'aux dépenses de fonctionnement, cela voudrait dire que je ferais perdre des emplois au département et, pour moi, une politique sociale est une politique qui crée de l'emploi, qui soutient l'emploi, et pas une politique qui crée de l'impôt et qui fait perdre des emplois.

Vous m'avez parlé de l'exigence, dans cette période, d'être exemplaires sur nos responsabilités, nos compétences propres. Allons-y ! Vous me parlez par exemple de la culture. La culture est-elle l'une de nos compétences propres ? Merci d'avoir encouragé la politique menée par Alain FRERE : « C'est pas classique », « 06 en scène », etc. Est-ce une compétence propre ? Vous ne m'avez pas demandé de l'enlever et, pourtant, vous m'avez dit : il faut faire un retour sur nos compétences propres ! Ne soyez pas trop contradictoire avec vous-même, M. MOTTARD.

Vous me parlez des collègues, vous m'avez dit : il faut rester sur nos compétences, mais je salue les gymnases que vous avez construits. C'est notre compétence de construire des gymnases pour les collègues ? Et vous m'avez même dit : ce serait bien d'aller plus loin et que vous fassiez aussi des stades en plus des gymnases. Merci, M. MOTTARD, de me dire : restez sur vos compétences mais sortez-en un peu plus sur les collègues et sur les équipements sportifs !

Vous avez parlé des compétences propres sur lesquelles il fallait rester mais vous me dites : surtout, faites-en beaucoup sur l'université. D'ailleurs je vais vous rassurer, M. MOTTARD, sur le campus STIC, voyez-vous, là où j'ai quand même mené le combat sur le classement des campus et des moyens que Mme PECRESSE accordait, alors que le dossier de l'université n'était pas très bon, quand j'ai convoqué le président de l'université et tous ceux qui l'entouraient pour leur dire que ce n'était pas la peine de déposer un dossier comme ça pour que l'on soit retoqué comme on l'a été, que l'on allait reprendre les choses à zéro et les regarder ensemble, Mme Valérie PECRESSE m'a appelé il y a deux jours pour me dire ceci : si vous mettez 30 M€, je vous place dans les quinze meilleurs pôles français en rajoutant moi aussi 30 M€. La réalité est là et, franchement, appartenir à une majorité qui inspire confiance, cela aide un peu.

Ces 30 M€, j'ai demandé au président de l'université de les répartir sur trois pôles et nous l'annoncerons avec Mme PECRESSE qui me rendra visite la semaine prochaine ou la semaine suivante pour présenter le programme : le campus STIC, l'université du développement durable que je souhaite au cœur d'Eco-vallée et un autre projet sur le patrimoine immobilier, notamment pour les logements d'étudiants, sur lequel nous sommes en train de réfléchir avec l'ensemble de l'université.

Ce n'est pas dans nos compétences, voyez-vous, mais je ne doute pas un seul instant qu'en même temps que vous me demandez de rester et de me recentrer sur mes compétences, vous soutiendrez cette vision des choses puisque vous appelez vous-même au soutien de l'université.

Vous me parlez de solidarité ; c'est vrai qu'en matière de solidarité, cher Daniel BENCHIMOL, nous sommes sortis de nos compétences. Mais, quand je rencontre des concitoyens qui partout me disent « merci, M. le Président du conseil général, vous m'avez sauvé la vie, s'il n'y avait pas eu le Cyberknife, s'il n'y avait pas eu le Petscan, s'il n'y avait pas eu le plan cancer, je ne serais peut-être plus ici aujourd'hui », nous sommes sortis de nos compétences mais nous sommes allés à fond sur la solidarité.

Vous voulez qu'on parle du handicap, M. MOTTARD ? Je suis sorti de mes compétences sur le handicap, parce que permettez-moi de vous dire que la maison départementale du handicap n'a pas pour mission de financer un IME à Mougins ou les équipements de l'IME qui sont en haut du boulevard de la Madeleine. Vous me demandez de revenir sur mes compétences et de sortir de tout cela ?

Alors, je vous en prie, parce que je vous prends pour quelqu'un de raisonnable, ne soyez pas excessif en me disant de me montrer exemplaire et de rester sur mes compétences. Ma compétence est une compétence politique, c'est une compétence où je place l'homme au cœur de mes politiques, et si j'estime que l'Etat fait défaut quelque part, je ne vais pas laisser des gens mourir, je ne vais pas laisser des gens dans la misère ou dans la détresse, et si j'estime que ma collectivité départementale peut apporter des réponses, eh bien je le fais. Et je continuerai comme cela, parce que j'estime que c'est le devoir que je dois à chacun de mes concitoyens ; parce que ma solidarité est là, ma générosité est là, mon cœur et mon amour pour mon prochain sont là et pas ailleurs. C'est pour cela que je ne changerai en rien.

Vous me parlez du logement avec M. VICTOR. Quel bonheur ! Le classement sur le logement de l'Association des départements de France, qui est votre référence absolue, c'est normal, vous la présidez puisque vous y êtes majoritaires...

**M. VICTOR**.- Pas moi, non, non !

**M. Le Président**.- ... vient de sortir. Que dit le classement sur le logement de l'Association des départements de France ?

Le département des Alpes-Maritimes, selon les données de l'Assemblée des départements de France, se situe au deuxième rang au regard des subventions versées en matière de logement, tous bénéficiaires confondus, organismes bailleurs, particuliers et communes.

Je vous donne les chiffres de l'Association des départements de France :

- conseil général des Alpes-Maritimes, compte administratif 2007 : 32,1 M€ ;
- conseil général des Hauts-de-Seine : 45,5 M€ (c'est le premier, nous sommes le deuxième, c'est drôle quand même, cela peut surprendre) ;
- conseil général du Nord, plus gros département de gauche de France : 4,6 M€ !

Hauts-de-Seine 45 M€, Alpes-Maritimes 32 M€, conseil général du Nord, vous, mesdames et messieurs les socialistes et les communistes, 4,6 M€. Moyenne des départements de France : 6,2 M€ !

**M. CUTURELLO**.- Combien de taux de logement social dans le Nord ?

**M. Le Président**.- M. MOTTARD, M. VICTOR et M. CUTURELLO, vous êtes tellement mal sur vos bancs là-bas, tout au fond à gauche, sans argument, sans rien...

**M. CUTURELLO**.- On n'a jamais été aussi bien !

**M. Le Président**.- ... complètement enfermés dans votre brouillard et dans votre nuage de fumée ! Eh bien restez-y et vous y resterez le plus longtemps possible parce que, chaque fois qu'il y a un scrutin, M. CUTURELLO...

**M. CUTURELLO**.- Tout va très bien, Madame la Marquise !

**M. Le Président**.- ... ce scrutin vous donne tellement tort, M. CUTURELLO ! Tenez, les sénatoriales, c'est extraordinaire !

**M. CUTURELLO**.- Ah ça, c'est vrai !

**M. Le Président**.- M. CUTURELLO, qui ne sait pas compter, ignorait qu'au lendemain des élections municipales, cela avait produit suffisamment de grands électeurs de gauche pour que là où pour plus de justice, de représentativité et d'équité, la droite au pouvoir avait souhaité donner cinq sénateurs au département des Alpes-Maritimes à la proportionnelle, cela donnait suffisamment de grands électeurs aux communes de gauche du département pour avoir le cinquième sénateur. Il l'ignorait totalement parce que M. CUTURELLO ne sait pas compter. C'étaient des données du mois de mars dernier, il ne fallait pas être grand clerc, ça aurait été quand même dramatique pour vous que vos grands électeurs de gauche préfèrent voter pour un sénateur de droite ! Cela aurait été une bonne nouvelle pour nous, une mauvaise pour vous, mais enfin c'était plutôt écrit d'avance, ce n'est pas une grande nouvelle.

Par contre, malheureusement pour vous, M. CUTURELLO, dès qu'il y a une élection partielle, vous êtes obligé de subir un petit 17 ou 20 % parce que vous ne valez pas plus aux yeux des électeurs du département des Alpes-Maritimes ! C'est pourquoi je suis plutôt un adepte du scrutin majoritaire. Vous vous êtes pris une telle « dérouillée » au mois de mai dernier, M. CUTURELLO, franchement, restez un peu plus modeste !

La crise financière : vous m'avez parlé des dépenses de communication, vous voulez que je vous les donne ? C'est intéressant. J'aimerais qu'on les compare avec celles d'autres collectivités de gauche, de la Région par exemple. Quand M. VAUZELLE, au milieu du marathon des Alpes-Maritimes, prend un grand encart alors que c'est nous qui l'organisons : « la Région travaille pour le sport » avec sa photo et sa signature en dessous, c'est formidable ! J'adore !

L'évolution est la suivante :

- 2004 ..... 4,1 M€
- 2005 ..... 3,8 M€
- 2006 ..... 3,6 M€
- 2007 ..... 3,3 M€
- 2008 ..... 2,5 M€ (après DM2)

Voyez, on vous a devancé, M. MOTTARD, en période de crise, nous faisons nous-mêmes des économies sur ce type de sujet. Nous nous montrons exemplaires et progressivement.

Vous avez parlé des droits de mutation. Alors là, extraordinaire, vous nous dites : on vous avait prévenu, un jour ça chutera. Et alors ? Je ne vous ai jamais dit que ça ne chuterait pas. Vous voulez que je vous montre la courbe où, en 1994, on a chuté à 68 M€ de recette ? On sait très bien que ce n'est pas inéluctable : 122 M€ en 1989, 68 M€ en 1994, nous sommes à 358 M€ aujourd'hui, je vous ai dit que cela monterait tout le temps ? J'ai simplement dit que tant que ça montait, on l'utilisait à fond, on investissait, on en faisait profiter les concitoyens des Alpes-Maritimes. Dans le domaine du logement, on va se plaindre d'avoir le deuxième classement de l'aide au logement de tous les départements de France parce que c'est ce qu'on a réinjecté sur la dynamique des droits de mutation, on va s'en plaindre ? Cela a été fait. Nous en avons profité et puis, au moment où ça descend, on va réguler tranquillement.

Mais, sincèrement, je voudrais rappeler que cette recette est fixée par la loi. Les conseils généraux pas plus que les communes n'ont la possibilité de modifier les taux ou l'assiette de ces taxes. Il est donc cocasse de reprocher à notre collectivité le montant élevé de cette ressource en valeur absolue ou en pourcentage de nos recettes. C'est la stricte application de la loi républicaine.

**M. CUTURELLO**.- On ne vous l'a jamais reproché.

**M. Le Président**.- Il faut au contraire reconnaître que l'augmentation des droits de mutation aura été une chance pour notre département. Vous devriez dire : nous avons eu une chance extraordinaire, nous avons eu une dynamique sur les droits de mutation dont le conseil général, si bien géré par sa majorité, a su faire profiter en termes de dynamique tout le département.

Ce qui nous a permis de mettre en place le billet à 1,30 €, ce sont les droits de mutation. On est passé à 1 € au 1<sup>er</sup> janvier, grâce aux droits de mutation. Accroître considérablement la part des transports collectifs : ce sont les droits de mutation. Financer la politique en faveur des énergies renouvelables, en finançant et en favorisant la structuration de la filière : ce sont droits de mutation. On a rendu possible l'instauration d'une aide à l'accession à la propriété très favorable, grâce aux droits de mutation. On a apporté une réponse aux jeunes qui ne pouvaient pas passer leur permis de conduire ou souscrire à une mutuelle santé : ce sont encore les droits de mutation.

Alors, au lieu de gémir sur les risques de diminution de cette recette, nous devons être fiers de ce qu'elle nous a permis de réaliser. Cette fierté ne doit pas nous aveugler pour autant. Le marché de l'immobilier marque une pause, d'accord, et risque de s'orienter à la baisse. D'ailleurs, M. VICTOR, quand vous me dites : c'est une crise sur le marché de l'immobilier, vous vous en plaignez, vous ? Moi je ne m'en plains pas, parce que si cette crise permet de ramener à un niveau convenable le prix de l'immobilier dans notre département, franchement, moi je ne m'en plaindrai pas.

**M. VICTOR**.- Moi, je le ramène à satisfaire les besoins en matière de logement locatif. Le locatif, le social.

**M. Le Président**.- Quand on est arrivé à des niveaux excessifs de prix qui ont mis en difficulté tant de nos concitoyens et qu'aujourd'hui le nouvel ordre qui est en train de se constituer, la réforme du capitalisme financier voulue par le chef de l'Etat, va nous permettre...

**M. VICTOR**.- Quelle rigolade !

**M. Le Président**.- ... de ramener à des prix normaux et permettre à un certain nombre de nos concitoyens d'accéder à un prix plus normal, je pense que c'est une bonne chose.

Vous parlez du BTP, je vais vous en dire un mot. Le BTP, avec les investissements qu'on a réalisés ces dernières années, n'a pas eu beaucoup à se plaindre, M. VICTOR.

**M. VICTOR**.- On parle de devant, maintenant, pas toujours le rétroviseur s'il vous plaît, devant.

**M. Le Président**.- On va parler de devant.

Pour ceux d'entre vous, sur tous les bancs, qui ont participé, sous la présidence de Gilbert MARY, aux commissions d'appel d'offres, le BTP se croyait tout permis, M. VICTOR, parce qu'en matière d'immobilier ça marchait bien, il se disait : après tout, on peut faire monter les prix de 20 ou 30 %. On est arrivé à des appels d'offres infructueux, à des avenants en cours de marchés publics qui nous ont coûté très cher pour construire certains collèges, certains équipements publics, parce que le BTP s'est tout permis. Eh bien, je vous dis simplement que vous allez voir, en baissant notre niveau d'investissement tout en le maintenant à un niveau plus élevé que le reste des départements de France...

**M. VICTOR**.- On va le baisser ?

**M. Le Président**.- ... que le BTP sera bien content de nous trouver en 2009, ici, là où il n'aura plus le privé pour le marché de l'immobilier ; il sera bien content de nous trouver. Quand je vous dis que je vous propose des orientations budgétaires qui situent la collectivité en moyenne à 250 M€ d'investissement par an, vous devriez, M. VICTOR, me dire merci pour le BTP parce que, franchement, si nous ne sommes pas là pour arriver à ce niveau d'investissement, je ne sais pas comment le BTP s'en sortira l'année prochaine. Vous devriez me dire merci, M. VICTOR. Réfléchissez quand même.

**M. VICTOR**.- Que répondez-vous à ma proposition concernant le BTP et les constructions ?

**M. Le Président**.- Sur le BTP, j'ai répondu.

**M. VICTOR**.- Non, non, logement social, constructions pour personnes âgées et pour la petite enfance, handicap, structures publiques ; que répondez-vous ?

**M. Le Président**.- M. VICTOR, vous ne savez plus quoi dire ! Je suis sorti de mes compétences sur le handicap, je construis des IME. Je suis sorti de mes compétences sur le logement où votre association des départements de France me place comme le département, avec les Hauts-de-Seine, qui intervient le plus en France. Je reste à un niveau très élevé d'investissement. J'ai donc répondu totalement, vous devriez vous en satisfaire pleinement, approuver et voter prochainement le budget primitif (*rires sur les bancs de l'opposition*).

Attendez ! Vous savez ce que je ferai ? On va prendre les deux ou trois conseils généraux présidés par le parti communiste, on va regarder leur budget primitif, ensuite on présentera le nôtre et, comparativement au leur, je vous demanderai de réagir en matière d'efforts sur le logement social, sur l'investissement et l'aide au BTP pour voir si vous êtes un homme honnête, un homme de bonne foi et un homme qui soutient l'intérêt général et qui reconnaît que nous avons plus de mérite que les départements administrés par vos amis. On va faire le calendrier, je vous le propose, mes chers collègues, de telle sorte qu'on puisse avoir sur le budget primitif 2009 des éléments comparatifs qui vous amènent à pouvoir vous prononcer de manière strictement objective.

Enfin, sur la baisse des investissements, M. CUTURELLO, comme d'habitude il faut que vous retourniez prendre des cours de lecture parce que, si vous regardez les tableaux...

**Me CONCAS**.- On ne s'exprime pas comme cela, un peu de courtoisie !

**M. Le Président**.- ... la liste détaillée des emprunts est jointe en annexe à chaque document budgétaire définitif, BP, DM1 et DM2...

**M. CUTURELLO**.- Grandissez la fonction que vous occupez, M. le Président.

**M. Le Président**.- Oh, vous ne l'avez pas tellement grandie dans votre intervention.

... et compte administratif, et pour la baisse des investissements, M. CUTURELLO, je vous le dis, cela fait référence au tableau des autorisations de programme joint au débat d'orientations budgétaires, mais les autorisations de programme sont engagées sur plusieurs années, comme chacun le sait, c'est un problème de comptabilité publique, mais pour cela il faudrait savoir comment fonctionne la comptabilité publique ; or, les chiffres significatifs ne sont pas les autorisations de programme, ce sont ceux qui concernent les crédits de paiement et ces chiffres figureront comme chaque année au budget primitif. C'était le cas en 2008 et ils figureront au BP 2009.

Par ailleurs, vous nous reprochez Eco-vallée, en voulant jouer la contradiction avec Sophia-Antipolis.

**M. VICTOR**.- Evidente !

**M. Le Président**.- En voulant jouer la contradiction et la confrontation avec Sophia, alors que nous, nous misons sur Sophia et sur Eco-vallée.

Arrêtons là, car que les Alpes-Maritimes aient obtenu un témoignage de confiance de la part de l'Etat tel que nous ayons la troisième opération d'intérêt national de France tournée vers le développement durable, que nous soyons en réseau avec la technopole de Sophia-Antipolis et que nous restions l'un des plus grands pôles de compétitivité de France, en répartissant la richesse sur l'ensemble du territoire des Alpes-Maritimes, et que vous, vous disiez qu'il faut rester petit ! On a fait la technopole de Sophia il y a trente ans, il faut qu'on en reste à trente ans en arrière et qu'on n'en fasse surtout pas plus !! Je veux que Carros-Le Broc puisse bénéficier au même titre que Sophia d'être au cœur d'une opération d'intérêt national qui fera reconnaître, pour leur excellence en matière d'innovation, de recherche et de développement, un certain nombre de ses industriels. Et puis, je veux dire qu'en matière de PPRI, tant à vous qu'à M. VICTOR, c'est justement l'OIN qui nous permet aujourd'hui, notamment dans le rapport que nous proposons, de sortir à la fois Saint-Augustin d'un côté et Carros-Le Broc de l'autre de la situation critique dans laquelle ils se trouvent.

Enfin, M. VICTOR, vous nous reprochez aujourd'hui d'apporter un rayonnement international aux Alpes-Maritimes en étant candidats aux Jeux olympiques de 2018, quand on sait ce que cela a apporté à toutes les grandes métropoles du monde qui ont organisé des événements de cette dimension planétaire. Vous savez, il y a aussi ceux de vos amis au conseil municipal de Nice qui m'ont dit, et M. ALLEMAND notamment, mais le parti communiste aussi avec M. INJEY : croyez-vous qu'il était opportun d'organiser le deuxième marathon international de France dimanche dernier ? 10 000 participants ! On a plafonné pour des raisons de sécurité. On montera à 15 000. La Fédération française d'athlétisme vient de reconnaître que nous étions le deuxième marathon international de France. Vous savez combien de nuitées cela a apporté à tout le département des Alpes-Maritimes, pendant quinze jours, avec trente-huit nations, quatre-vingt-dix-sept clubs venant de quatre-vingt-dix-sept départements différents, avec tous leurs accompagnateurs ? Vous savez, si j'étais vous, M. VICTOR...

**M. VICTOR**.- Quel rapport avec les Jeux olympiques ?

**M. Le Président**.- ... pour les ouvriers, pour les salariés du public et les services publics du département, pour le monde de l'entreprise, pour l'économie, pour l'image touristique, pour l'image culturelle, pour l'image sportive du département des Alpes-Maritimes, avec tous ceux, et j'en connais beaucoup, qui partagent vos convictions politiques mais qui se sont d'ores et déjà inscrits dans le comité de soutien de Nice 2018, vous êtes aujourd'hui en contradiction avec eux...

**M. VICTOR**.- C'est eux qui sont en contradiction, peut-être.

**M. Le Président**.- ... parce que c'est tout un département, à part vous, qui communique aujourd'hui avec cette grande ambition et ce grand défi. Ce que nous vous proposons aujourd'hui c'est de faire, quel que soit l'état de la crise aujourd'hui, ce qu'on a fait au cours de ces cinq dernières années, grâce à la gestion qui a été la nôtre, grâce au courage qui a été le vôtre, mes chers collègues, de toujours être présents au rendez-vous, de toujours vous engager, de toujours vous dire qu'on essaierait de réaliser même ce qui paraissait impossible, et nous avons réalisé des choses qui vraiment paraissaient impossibles. Nous avons respecté chacun de nos engagements. Nous n'avons trahi aucun de nos engagements. Nous avons été fidèles à tous les rendez-vous que nous avons pris avec nos concitoyens, dans tous les domaines, qu'ils touchent à la proximité, au prestige, à la compétitivité, au rayonnement des Alpes-Maritimes, et je vous en remercie.

Il y a eu des moments qui n'étaient pas faciles. Celui-là sans doute en fait partie et, pourtant, c'est un moment d'optimisme parce que nous n'avons pas fait d'erreur, nous ne nous sommes pas trompés et cela nous permet aujourd'hui même, un mois et demi avant notre budget primitif, de pouvoir confirmer à tous les acteurs de ce département que nous ne les abandonnerons pas, que nous serons à leurs côtés en 2009 et que nous permettrons certainement au département des Alpes-Maritimes de traverser cette crise mieux que d'autres territoires de France, ou que de grandes démocraties du monde ne pourront le faire. Du fond du cœur, je veux remercier celles et ceux d'entre vous qui ne m'avez jamais fait défaut ici.

Nous passons maintenant à l'approbation du procès-verbal de la réunion du 30 juin 2008.

Y a-t-il des interventions, des observations ?

*Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 30 juin 2008 est adopté à l'unanimité.*

Nous allons passer à l'examen des dossiers inscrits à la nomenclature et je vais demander à M. REVEL de bien vouloir nous présenter le rapport n° 1.

## **1. PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR 2008**

**M. REVEL**.- M. le Président, mes chers collègues, après ces échanges verbaux ô combien instructifs sur l'avenir du département et la crise qui a été déclenchée, je vais bien modestement essayer de vous résumer cette DM2 2008 qui est dans le droit fil de ce que nous avons connu jusqu'à présent, c'est-à-dire une toute petite décision modificative.

*M. ESTROSI quitte momentanément l'hémicycle et cède la présidence de séance à M. GINESY.*

En effet, le projet bien élaboré par les services financiers, emmenés par Colette GIUDICELLI, s'établit en dépenses et en recettes réelles à 35,3 M€ dont 30 M€ de crédit revolving CLTR et 5,3 M€ pour l'intégration comptable des avances de trésorerie à la SAEM SACA relative aux constructions de collèges neufs.

En dehors de ces inscriptions comptables effectuées en dépenses comme en recettes, le projet de DM2 qui vous est proposé présente un volume global de dépenses et de recettes réelles égal à zéro et confirme les prévisions effectuées en début d'année.

Ces redéploiements permettent notamment d'inscrire 0,4 M€ pour soutenir la candidature de la ville de Nice aux Jeux olympiques de 2018, 3,4 M€ supplémentaires au profit de la masse salariale notamment pour la mise en œuvre des mesures en faveur des bas salaires et de la garantie individuelle du pouvoir d'achat, 2,2 M€ pour les frais de contentieux et 1,4 M€ pour les intérêts de la dette compte tenu de l'augmentation du coût du crédit.

Concernant les recettes, M. le Président GINESY, les 6 M€ de plus-value constatée au titre de la TSCA (taxe spéciale sur les conventions d'assurance) et la TIPP (fiscalité directe) sont consacrés à la compensation de la diminution des recettes des droits de mutation et ce, M. MOTTARD l'a brillamment relevé tout à l'heure, afin d'anticiper l'évolution à la baisse du marché de l'immobilier.

Je vous propose donc, mes chers collègues, d'adopter cette décision modificative ainsi que les deux notes au rapporteur :

D'une part, il est proposé de compléter le rapport par les transferts de crédits suivants, qui n'ont pas d'impact sur l'équilibre global de la DM2, afin de prendre en compte l'évolution rapide du nombre d'allocataires de l'APCH (+16,2 % en octobre), et d'abonder la politique « handicapés » à hauteur de 600 000 € par virement interne au sein de la mission action sociale.

D'autre part, afin de prendre en compte les demandes de subventions de la Région, de Réseau Ferré de France et du Conservatoire du littoral arrivées ces derniers jours, il vous est proposé de compléter le rapport par les transferts de crédits suivants, qui n'ont pas d'impact sur l'équilibre global de la DM2 :

- 500 000 € du chapitre 902 vers le chapitre 912,
- 920 000 € du chapitre 908 vers le chapitre 918,
- 240 000 € du chapitre 907 au chapitre 917.

Voilà résumée, M. le Président, mes chers collègues, cette DM2 qui ne représente pas beaucoup de chiffres importants.

**M. GINESY**.- Merci, M. REVEL, pour cet excellent rapport qui me permet, au terme de votre intervention, de le soumettre au vote de mes collègues.

M. MOTTARD ?

**M. MOTTARD**.- Simplement parce que je ne l'ai pas fait dans le cadre du discours général, je veux dire que nous allons voter contre cette DM2 qui n'est que la déclinaison du budget que nous n'avions pas voté.

Par ailleurs, je me posais la question de savoir si les propos du rapporteur REVEL, en insistant fortement sur votre présidence, étaient une indication sur l'identité du capitaine ?

**M. GINESY**.- Je ne pense pas qu'il faille y voir un signe. Simplement, M. REVEL a eu la gentillesse de signaler que je représentais le président du conseil général qui s'est absenté mais qui reviendra dans quelques instants.

**M. VICTOR**.- Nous sommes rassurés.

**M. GINESY**.- Merci, M. MOTTARD, de nous avoir signalé que vous votiez contre cette DM2. Je mets donc aux voix ce rapport n° 1.

*La décision modificative n° 2 pour 2008, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue (opposition du groupe socialiste et verts, du groupe communiste et du groupe gauche autrement).*

Merci pour l'unanimité de la majorité départementale.

Je demande à Mme GIUDICELLI de présenter le dossier n° 2.

## **2. INTÉGRATION DANS L'INVENTAIRE COMPTABLE DES ROUTES NATIONALES (RN) TRANSFÉRÉES AU DÉPARTEMENT**

**Mme GIUDICELLI**.- Après le transfert des routes nationales en routes départementales, il s'agit maintenant simplement de les intégrer à l'inventaire, mais de manière comptable, à l'actif de la collectivité. Ce transfert n'a aucune incidence financière.

**M. GINESY**.- Merci, Mme la Sénatrice. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ?

**M. TUJAGUE**.- Juste un mot, pour dire que nous voterons pour cette inscription à l'inventaire parce que c'est une obligation comptable. Cela n'enlève absolument rien à l'opposition qui était la nôtre hier et qui se justifie aujourd'hui avec des transferts de charges que nous supportons, dus au transfert de ces routes nationales aux départements. Aujourd'hui, nous en voyons les conséquences au niveau des charges que nous devons assumer sans compensation de l'Etat, mais nous voterons pour, c'est une décision comptable, contrairement à l'abstention en commission des finances.

**M. GINESY**.- Nous avons bien noté votre position sur ce sujet au moment de la commission des finances. Néanmoins, on peut se satisfaire de la qualité de l'entretien de notre voirie départementale et on ne peut que s'en réjouir tous les jours.

Je soumetts donc à votre approbation ce dossier n° 2.

*Le dossier n° 2, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

Je demande au vice-président Alain FRERE de rapporter le dossier n° 3.

**Dr. FRERE**.- M. le Président, je vais rapporter les dossiers 3 et 4. Mais, faisant suite aux propos du professeur MOTTARD, à la réponse de notre président et après le succès de « C'est pas classique », je voudrais dire à tous nos collègues ici présents qu'ils verront au BP qu'en période de crise, lorsque certains de nos concitoyens et concitoyennes ne peuvent pas se payer la culture, nous sommes heureux de la leur offrir.

### **3. EXONÉRATION DE TAXE PROFESSIONNELLE EN FAVEUR DES ENTREPRISES DE SPECTACLES ET DES ÉTABLISSEMENTS DE SPECTACLES CINÉMATOGRAPHIQUES**

**Dr. FRERE.**- En ce qui concerne les deux dossiers qui ont été votés à l'unanimité par nos collègues, le conseil général avait en son temps proposé une exonération de sa part de taxe professionnelle en faveur des spectacles. Nous avons eu de la part de l'Etat certaines modifications et nous nous sommes ajustés à cette loi des finances 2008 pour continuer notre politique d'exonération.

### **4. BUDGET ANNEXE DU CINÉMA MERCURY - DM2 2008**

**Dr. FRERE.**- Ce dossier fait une part belle au cinéma et, avec ce cinéma Mercury que le conseil général est fier d'avoir sauvé, c'est un budget annexe conséquent dans lequel vous verrez, aussi bien pour l'investissement que pour conserver une gestion saine et correcte de cet établissement, un montant de 770 000 € dont 240 000 € en investissement et 530 000 € en fonctionnement.

Ces deux dossiers ont été votés à l'unanimité.

**M. Le Président.**- Merci, M. le Vice-président.

Je sou mets à votre approbation le dossier n° 3.

**M. MOTTARD.**- Simplement pour dire une chose à propos du dossier n° 3 sur l'exonération de taxe professionnelle : on avait évoqué l'incongruité de voir certaines exonérations pour des grands complexes cinématographiques, ce qui ne semblait pas être tout à fait dans l'esprit de l'entreprise, mais les services nous ont expliqué que la loi est un paquet cadeau et que si l'on veut les autres exonérations, il faut voter le tout, donc nous votons le tout dans cet esprit.

Par ailleurs, ce qui se passe autour du cinéma Mercury nous semble très intéressant. Il faudrait peut-être un peu plus de lisibilité, donc de la bonne communication utile pour expliquer sa place dans le dispositif des institutions qui s'occupent du cinéma (cinémathèque et autres) et puis donner un peu plus d'informations sur ce qui est fait car cela est intéressant.

**Dr. FRERE.**- Nous étions convenus en commission, vous vous en souvenez mes chers collègues, que nous nous rendrions sur place avec le professeur ASSO pour bien voir ce que nous avons fait et ce que nous pouvons faire encore. *Retour en séance de M. ESTROSI.*

**M. GINESY.**- Merci. Je suis heureux de constater que vous avez compris la difficulté technique concernant la taxe professionnelle. Vous aurez une réponse ultérieurement sur votre questionnement pour le dossier n° 4.

Je mets aux voix les dossiers 3 et 4.

*Le dossier n° 3, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 4, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**M. GINESY.**- Je vous remercie pour votre confiance et je cède la présidence au président qui est de retour.

**M. Le Président.**- Je passe maintenant la parole au professeur GILLY pour le rapport n° 5, en lieu et place de M. VESTRI.

**5. BUDGET ANNEXE DES PORTS CONCÉDÉS - DM2 2008**

**Pr. GILLY.**- M. le Président, mes chers collègues, le rapport n° 5 a trait au budget annexe des ports concédés, à la DM2 2008. Il y a des mouvements comptables, des diminutions de crédits, des abondements dans la section d'investissement et dans la section de fonctionnement. Tout cela est décrit dans le rapport que vous avez adopté à la commission multi-modalité, à l'unanimité, et vous avez fait de même à la réunion de la commission des finances.

**6. BUDGET ANNEXE DU PORT DE VILLEFRANCHE SANTÉ - DM2 2008**

**Pr. GILLY.**- Ce dossier a également pour but la présentation du projet de décision modificative avec des mouvements comptables qui touchent la section d'investissement et la section de fonctionnement.

L'ensemble de ces propositions entraînent une augmentation de la subvention d'équilibre du budget principal de 282 932 € conformément au tableau financier joint. Ce rapport a été de même adopté à l'unanimité aux deux commissions : commission multi-modalité et commission des finances.

**7. BUDGET ANNEXE DU PORT DE NICE - DM2 2008**

**Pr. GILLY.**- Nous voyons là aussi des mouvements de comptabilité touchant la section d'investissement et la section de fonctionnement, si bien que l'ensemble de ces propositions entraînent une diminution de la subvention d'équilibre du budget principal de moins 667 272 €, conformément aux tableaux financiers qui sont joints et à l'accord que vous avez donné aux deux commissions.

**M. Le Président.**- Je mets aux voix.

*Le dossier n° 5, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 6, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 7, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**M. Le Président.**- M. VELAY, le rapport n° 8 s'il vous plaît.

**8. BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL - DM2 2008**

**M. VELAY.**- M. le Président, mes chers collègues, il s'agit d'un rapport traditionnel qui a trait au budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, ce sont des ajustements de crédits.

*Le dossier n° 8, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**M. Le Président.**- La parole est toujours à M. VELAY pour les rapports sur les transports et déplacements.

**9. TRANSPORTS DÉPARTEMENTAUX - TAUX D'ACTUALISATION DES COÛTS UNITAIRES DES CONTRATS DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP)**

**M. VELAY.**- Ce rapport, mes chers collègues, concerne le taux d'actualisation que nous avons contractualisé avec les services publics de délégation de transport, tous les transporteurs. Cet ajustement est pris en compte chaque année. Cela comprend un certain nombre de paramètres : l'augmentation des salaires, le coût du carburant... Nous vous proposons un taux à 3,05 % et bien sûr nous nous engageons avec les transporteurs à revoir ce taux de réévaluation au budget primitif 2009 pour prendre en compte les évolutions du taux du carburant. Nous assistons à une baisse effective qui nous permet d'avoir un peu diminué ce taux d'évaluation.

Ce rapport a reçu un avis favorable des commissions.

**10. PROGRAMME FERROVIAIRE**

**M. VELAY.**- Il s'agit d'un ajustement : sur le programme ferroviaire et les aménagements de la gare de Cagnes-sur-Mer et d'Antibes, nous avons deux avenants prenant en compte le déplacement des personnes handicapées et concernant le conseil général et les partenaires qui cofinancent ce programme.

**M. Le Président.**- Je vous remercie et je passe la parole à M. Jean-Auguste ICART pour le rapport n° 11.

**11. CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN PLACE DU TICKET AZUR ENTRE LA CASA ET LE DÉPARTEMENT**

**M. ICART.**- Cette délibération a pour but de vous autoriser à signer une convention pour la mise en place d'un ticket Azur entre le réseau Envibus et la CASA, toujours dans le cadre de la politique de simplification de l'usage des transports en commun par la route.

**M. Le Président.**- Je vous remercie. Avant de demander s'il y a des questions, puisque M. Jean ICART vient de s'exprimer, tout à l'heure j'ai rendu hommage à Mme Anne-Marie Dupuy qui était membre de notre assemblée, mais je n'ai pas rendu l'hommage que notre assemblée se doit de rendre à M. le ministre Fernand ICART, qui nous a quittés cet été. Je veux profiter de cette occasion pour présenter, en votre nom, toutes nos condoléances à notre collègue et ami Jean-Auguste ICART et à toute sa famille. Je ne l'ai pas fait parce que Fernand ICART est un homme qui a marqué de manière très importante la vie politique de notre département, de cette assemblée, et je souhaite donc que nous ayons d'ici la fin de l'année une cérémonie qui réunisse l'ensemble de votre famille ici, parmi nous, pour pouvoir lui rendre l'hommage qu'il mérite.

Je voulais le préciser et en même temps vous présenter, cher collègue et cher ami, cher Jean, en notre nom à tous, nos sincères condoléances.

**M. ICART.**- Merci.

**12. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA POSTE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE SON PLAN DE DEPLACEMENT ENTREPRISE**

**M. Le Président.**- Quelqu'un souhaitait-il s'exprimer sur l'ensemble de ces dossiers ?

**M. ALBIN.**- Bien évidemment, nous sommes favorables au vote de ces rapports qui vont dans le bon sens puisque les dispositions qui sont présentées répondent à ce que nous avons souhaité à maintes reprises et, chaque fois que les choses vont dans le sens d'un développement des transports collectifs, nous ne pouvons que nous en féliciter et approuver les dispositions qui sont prises.

Pour autant, je profiterai de ces rapports sur les transports pour évoquer les orientations budgétaires et notamment le domaine qui concerne les déplacements, tout d'abord pour que nous puissions au niveau de notre assemblée, comme cela est pointé du reste dans le rapport de débat d'orientations budgétaires au travers des pôles multimodaux, jouer réellement la complémentarité entre les différents modes de transport. Pour cela, nous pensons qu'il est indispensable que le tramway se prolonge jusqu'à La Trinité, en prévoyant en ce lieu la mise en place aussi d'un pôle multimodal qui permettrait bien évidemment de retenir le plus en amont de la ville la circulation des véhicules et qui aurait un rôle essentiel en matière de modification des comportements des usagers qui ont trop facilement pour habitude l'utilisation de leur voiture.

Nous pensons que ce serait une erreur de ne pas jouer la carte de la complémentarité entre le tramway qui connaît un véritable succès, la ligne ferroviaire qui existe et qui va être développée, et le réseau TAM, surtout si les circulations sont réadaptées, modifiées et avec un parking important de dissuasion à l'entrée de la grande ville de Nice.

Dans le même état d'esprit, nous pensons que notre assemblée doit impulser une véritable politique de transports collectifs au travers des chemins de fer de la Provence. A ce sujet, je sais que vous travaillez avec la Région sur ces questions mais nous pensons que dans le cadre du budget 2009, des efforts importants devraient être faits pour permettre une réelle complémentarité qui intègre les chemins de fer de la Provence.

Merci, M. le Président.

**M. Le Président.**- Très bien. M. ICART, souhaitez-vous vous exprimer ?

**M. ICART.**- Nous sommes tout à fait en phase : utilisons et optimisons ce qui existe et que chacun participe à cet effort au niveau régional, départemental et agglomération, c'est ce que nous faisons ; nous allons tout à fait dans ce sens-là. Avec la jonction multimodale au Pont-Michel, on va pouvoir aller dans le sens de l'intérêt de la vallée du Paillon et de tous ses habitants qui sont dans ce goulot d'étranglement.

**M. ALBIN.**- Ce n'est pas suffisant.

**M. Le Président.**- M. ICART, pour M. ALBIN cela ne sera jamais suffisant mais vous avez parfaitement répondu. De toute façon, le protocole d'accord que j'ai signé avec le président de la Région - parce que permettez-moi de vous rappeler que le TER, ce n'est pas nous - répond parfaitement à ce que vous demandez. Il convient de renforcer la collaboration entre la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et la communauté Nice Côte d'Azur spécialement dans les domaines suivants, et nous signerons une convention Région/Département à ce titre : la candidature de Nice aux Jeux olympiques, que vous ne soutenez pas ; le soutien au projet de ligne à grande vitesse Paris-Nice ; la mise en cohérence des lignes, des horaires et des tarifications des TER, des TAM et Ligne d'Azur, que je vous demande depuis longtemps. Ce que vous n'avez pas obtenu de votre président, j'ai réussi, par ma négociation directe avec lui, à l'obtenir. Quant au soutien de la Région à la prolongation de la ligne 1, nous y arrivons.

**M. ALBIN.**- C'est de cela que je parlais.

**M. Le Président.**- Attendez, vous ne pouvez pas demander les choses et ne pas les soutenir, il faut bien qu'on sorte l'argent de quelque part. Maintenant, demandez-moi d'augmenter de 15 % les impôts pour faire la ligne 1 jusqu'en haut. Avec le président de la Région, grâce à quelqu'un de qualité - mais peut-être ne vous parlez-vous pas - qui est pourtant de votre parti, qui s'appelle M. Gérard PIEL, vice-président en charge des transports...

**M. ALBIN.**- On se parle, on vous rassure, M. le Président.

**M. Le Président.**- ... nous avons beaucoup discuté avec lui et, enfin, obtenu un accord pour le soutien de la Région, que je demande depuis longtemps, à la prolongation de la ligne 1, à la réalisation de la ligne 2 est-ouest du tramway de Nice, à la modernisation de la ligne Nice-Digne avec pour objectif un cadencement de quinze minutes sur la portion Nice-Carros. C'est un accord entre la communauté et la Région, où l'on a l'opportunité de faire un tram-train en accord parfait avec la Région sur le train des Pignes, où l'on pourra avoir sur le même espace à la fois le train des Pignes et le tramway qui circulent. C'est cet accord qui se dessine avec la Région. De même, je peux mentionner :

- l'amélioration de la ligne Nice-Breil par un meilleur cadencement jusqu'à Drap et la réalisation d'un nouvel arrêt à Bon-Voyage ;
- l'ouverture d'un parking relais à Saint-Augustin aux usagers SNCF/TER, que j'ai fait et qui maintenant profite à la gare de Saint-Augustin ;
- le développement et le financement commun des pôles multimodaux, en premier lieu celui de Saint-Augustin ;
- la réalisation d'un arrêt SNCF/TER à proximité de Nice Acropolis ;
- le financement des projets sur l'opération d'intérêt national Eco-vallée que vous contestez ;
- le financement du programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI) sur le fleuve Var.

Cela semble compliqué pour vous. En tout cas, le président du conseil général des Alpes-Maritimes, au passage président de la communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur - puisqu'il s'agit de ce périmètre avec la communauté de communes du Paillon que, M. TUJAGUE et M. ALBIN, je n'ai jamais manqué de soutenir ici - est arrivé à un accord direct avec le président de la Région par l'intermédiaire d'un des vôtres, M. Gérard PIEL, à qui je tiens à rendre hommage parce que, avec mon premier adjoint au maire Eric CIOTTI et Jean-Auguste ICART, nous avons eu des réunions de travail de très grande qualité.

Donc, cela représente encore plus que ce que vous demandiez. Alors ne faites pas semblant de solliciter quelque chose qui est déjà contractualisé entre la Région et nous, parce que non seulement c'est déjà contractualisé - c'est donc une demande pour rien que vous formulez - mais en plus nous sommes allés beaucoup plus loin dans cet accord que vos demandes.

Je vous remercie et je soumetts donc au vote.

M. le sénateur BALARELLO ?

**Me BALARELLO**.- Simplement une chose, M. le Président. J'aimerais que vous puissiez obtenir de la Région l'épi ferroviaire de Vintimille, qui coûte peu d'argent et qui serait d'une efficacité formidable pour les transports, notamment sur la technopole de Monte-Carlo.

**M. Le Président**.- Je suis d'accord mais, vu les discussions de qualité qui sont ouvertes aujourd'hui avec la Région, je pense que nous pouvons le mettre à l'ordre du jour d'une prochaine réunion et je vous y inviterai.

**Me BALARELLO**.- Merci.

**Mme BOY-MOTTARD**.- M. le Président, une petite réflexion parallèle à propos de la tarification. Je crois que cela a été évoqué en commission. En même temps qu'on a ramené les tarifs à 1 €, on a rendu un peu moins incitatifs les abonnements. Je crois cela regrettable car les abonnements s'adressent en priorité aux actifs de notre région et ce sont ces comportements-là qu'il faut changer. Une réflexion est-elle envisagée à propos de ces abonnements pour relancer une politique en leur faveur ?

Je vous remercie.

**M. Le Président**.- C'est vrai que la tarification à 1 € a rendu moins attractifs les abonnements. Permettez-moi de vous dire que, quand je vois qu'en même temps la fréquentation de certaines lignes a augmenté de 100 %, cela veut dire que la tarification à 1 € a rendu notre réseau plus attractif que la carte d'abonnement. Savez-vous quelle a été l'augmentation de la fréquentation de nos lignes TAM depuis le début de l'année ? Vous parleriez en centaines, en milliers ou en millions ? Dites un chiffre.

**M. REVEL**.- En millions.

**M. Le Président**.- Si je vous dis 22 millions d'usagers de plus depuis le début de l'année.

**M. ALBIN**.- De trajets en plus.

**M. Le Président**.- Oui, de trajets, d'accord. On est passé de 44 à 66 millions, et l'année n'est pas finie. Qui va s'en plaindre ?

Je ne vous donne pas tort, c'est bien pour cela que j'ai demandé au SYMITAM de réfléchir à une tarification de la carte d'abonnement qui vous donne raison, Mme BOY-MOTTARD, pour que l'on arrive à une carte d'abonnement suffisamment attractive afin que, entre la tarification à 1 € et la carte d'abonnement, tout le monde y trouve son compte. Je ne vous donne pas tort, tout cela c'est de l'expérience et de l'expérimentation en même temps, on voit les choses, on les ajuste. Je ne vous cache pas que c'est un grand bonheur quand je vois ce résultat.

Je mets aux voix ces différents rapports.

*Le dossier n° 9, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 10, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 11, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 12, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**M. Le Président.**- M. LORENZI, pouvez-vous nous présenter les rapports 13, 14, 15 et 16, s'il vous plaît ?

**13. PRÉSENTATION DE L'ATLAS DES PAYSAGES ACTUALISÉ**

**M. LORENZI.**- Le présent rapport a pour objet de présenter le document actualisé de l'inventaire paysager départemental, dont la réalisation a été décidée par l'assemblée départementale lors de la séance du 20 décembre 2004, et de nous permettre la diffusion de ce document intitulé « Atlas et politique des paysages pour les Alpes-Maritimes ».

**14. CONTRAT DE RIVIÈRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON**

**M. LORENZI.**- Le présent rapport a pour but de donner un avis de principe favorable au contrat de rivière du parc naturel régional du Verdon et d'approuver les actions prévues concernant le département des Alpes-Maritimes.

**15. ACTUALISATION DU PLAN DÉPARTEMENTAL ÉNERGIE 2005-2010**

**M. LORENZI.**- Ce rapport propose l'actualisation du volet « aide aux particuliers » dans le cadre du plan départemental énergie 2005-2010.

**16. AVIS DE PRINCIPLE DU DÉPARTEMENT SUR LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION DE LA BASSE VALLÉE DU VAR**

**M. LORENZI.**- Il s'agit de remettre l'avis officiel du Département sur le dossier d'enquête publique relatif au plan de prévention des risques d'inondation dans la basse vallée du Var.

**M. Le Président.**- Je vous remercie. Qui souhaite s'exprimer sur ces dossiers ?

M. VICTOR, vous avez la parole.

**M. VICTOR.**- D'abord quelques observations sur le dossier n° 15 qui nous a amenés à nous abstenir en commission, à savoir l'actualisation du plan départemental énergie 2005. J'ai bien entendu votre souhait notamment de cette réunion importante, concernant l'énergie, qui aura lieu lundi et à laquelle nous participerons bien entendu. Je trouve pour le moins malvenu que dans ce contexte de difficulté d'alimentation énergétique dans notre département - et tout nous pousse à devoir faire des économies en la matière - nous soyons amenés à devoir faire ce que j'ai appelé des reculs en matière de subventions pour l'économie d'énergie puisque les pompes à chaleur, les chaudières à granulés, les poêles à bois ne seront plus subventionnés. Je trouve qu'il est un peu dommage que, dans le contexte que nous évoquons de ces difficultés d'alimentation, on soit amené à reculer sur ce qui avait intéressé, comme vous le dites d'ailleurs, pas mal de personnes et qui avait rendu pas mal de services. C'est ma première observation. Nous nous abstiendrons sur le dossier n° 15.

Par contre sur le dossier n° 16, je l'ai déjà évoqué dans mon propos liminaire tout à l'heure concernant le PPRI et l'OIN, pour prendre un raccourci, nous voterons contre. En effet, il est choquant que, malgré le débat que nous avons eu en commission, on nous demande en gros d'adapter le PPRI qui est une disposition légale avec ses contraintes, ses obligations, qu'on nous

demande presque d'adapter ce PPRI aux besoins supposés de l'OIN dans la vallée du Var. Ne serait-ce que sur la démarche, il me semble que ceci est pour le moins inadapté.

Enfin, quand on sait ce que sont les contraintes du PPRI, légalement, que nous ne pouvons contourner, quels que seraient nos besoins, vouloir insister en parlant de PPRI alternatif, en parlant de modification de travaux que nous engagerions et sur lesquels nous donnerions toute assurance de réalisation, ce n'est vraiment pas une démarche sur laquelle on peut se reconnaître. Il existe des textes, ils sont obligatoires, ils sont législatifs, il faut nous y conformer, même si cela doit prendre un peu plus de temps. D'autant que concernant l'argument visant à adapter cela aux besoins de l'OIN (besoins pour lesquels rien n'a encore été défini), tout est devant nous car l'OIN c'est trente ans, quarante ans, et ce n'est pas quand nous aurons perdu un an ou deux dans la révision de ce genre de chose, après travaux - puisque c'est bien après travaux que les choses doivent intervenir - que nous aurons perdu beaucoup de temps.

Par conséquent, et sur la démarche qui nous est demandée et sur le fond de celle-ci, nous ne pouvons être d'accord et nous voterons contre.

**M. VINCIGUERRA**.- M. le Président, mon intervention portera sur les mêmes rapports : le 15 et le 16. D'abord sur le 15, je regarde les montants forfaitaires des subventions qui vont se substituer à des montants en pourcentage et je compare avec le coût réel des équipements que nous nous proposons de subventionner, ou plus exactement de sous-subventionner.

Un chauffe-eau solaire pour une famille de quatre personnes coûte entre 4 500 et 5 000 € hors taxes. TVA incluse et compte tenu des aides de la Région et de l'Etat, il reste à la charge des ménages entre 3 000 et 3 800 € ; nous en subventionnons 500, c'est un subventionnement à la marge, vraiment tout à fait à la marge ; cela correspond au tiers de ce que nous pouvions financer auparavant, sur des équipements qui sont eux très utiles, me semble-t-il.

Sur les systèmes photovoltaïques, on peut avoir la même approche sauf que, personnellement, je pense qu'il ne faudrait même pas subventionner les systèmes photovoltaïques, pour des raisons qui me paraissent complètement évidentes : il faut à peu près quinze ans de retour sur investissement pour l'installation d'un système photovoltaïque qui, je le rappelle, coûte entre 15 000 et 17 000 € pour une production de 2 000 watts crête, ce qui est une production à peu près normale sur une toiture normale ; on va subventionner 1 000 €, encore une fois c'est à la marge, mais réfléchissons un peu sur ce dossier.

Le coût de production moyen de l'électricité en France se situe entre 3 et 4 centimes le kilowatt. EDF propose de racheter 30 centimes du kilowatt et 55 centimes dans le cas d'une construction neuve et d'une intégration de la technique photovoltaïque à la construction, ce qui est un cas presque marginal à l'heure actuelle dans l'installation des cellules photovoltaïques ; on est donc à 30 centimes. Quand on voit que le coût de production est de l'ordre de 3 centimes, on se dit qu'EDF achète à dix fois son taux moyen de production, mais c'est faux, car à l'heure actuelle la France est en déficit de production ; nous ne sommes plus en excédent et cela depuis quelque temps, depuis que les centrales nucléaires deviennent obsolètes et que l'on n'a pas fait suffisamment de production alternative. Actuellement, RTE est obligé de racheter sur le marché international pour éviter l'écroulement du réseau par moment et parfois c'est à 1 000 ou 1 500 fois le coût de production.

A partir de ce moment-là, on se rend bien compte qu'acheter 50 centimes du kilowatt c'est une excellente affaire pour EDF et pas pour le particulier qui, lui, va devoir attendre quinze ans pour avoir un retour sur investissement. Je ne crois pas qu'il soit intelligent de subventionner ce genre de

chose parce que c'est une subvention indirecte à l'incurie d'EDF vis-à-vis de ses responsabilités de production.

Je ferai une petite digression sur le problème de la panne. Je trouve qu'il y a un manque de transparence évident sur la responsabilité d'EDF et de RTE dans cette affaire. Je tiens compte de plusieurs faits. A cette période de l'année où s'est produite la panne, il y a une dizaine de jours, et à cette heure de la journée, nous ne sommes pas en période de pointe de consommation ; toutes les monotones de charge qui ont été produites à l'époque du débat public sur la THT le prouvent.

De plus, il n'y a pas que la ligne de 400 000 volts qui alimente les Alpes-Maritimes. C'est celle-là qui a été coupée. Or, il y a une ligne de 225 000 volts et une ligne de 150 000 volts à partir du barrage de Sainte-Croix. Il me semble que l'on aurait peut-être pu s'en servir. J'aimerais être parfaitement sûr qu'il y a bien eu un problème de manque de structure de distribution de transport, ou s'il y a eu plutôt un problème de manque de structure de production de la part d'EDF ; auquel cas on aurait tranché dans le vif et cela ne me paraîtrait pas bien correct.

Revenons à notre affaire. Je pense que ce qui est éminemment subventionnable, ce sont les chauffe-eau solaires : on subventionne très peu, 500 €, ce qui n'est pas une bonne initiative. Pour le système photovoltaïque, c'est aussi très peu mais, à mon avis, zéro serait aussi bien. 1 500 € pour une chaudière bois plaquettes, ce n'est pas mal, mais on laisse de côté tout ce qui est système passif d'échange de chaleur ; je ne parle pas bien entendu des pompes à chaleur, mais bien des systèmes passifs d'échange de chaleur ; on ne parle pas des systèmes d'isolation ; on ne parle pas des maisons intelligentes ; on ne parle pas des serres domestiques. Tout cela mériterait quand même un vrai travail en commission.

Ce qui me gêne en plus dans la démarche de ce rapport, c'est que des taux avaient été fixés, qui étaient bien ou pas, On en change, soit, mais si on en change, je pense que les élus doivent en débattre, car notre travail à nous élus, opposition comme majorité, c'est de contrôler la dépense publique et de voir comment on l'oriente. Quand j'arrive en commission et que je me retrouve avec un changement radical des modes de subvention aux particuliers, que ce changement radical a été produit par les services sur les instructions vraisemblablement de votre cabinet, sans que nous ayons eu un débat entre élus, je trouve que cela ressemble de plus en plus au pouvoir d'un seul et cela ne me plaît pas du tout. Ne serait-ce que pour cela, je ne peux pas voter cette délibération. Et quand bien même aurions-nous eu ce débat et serions-nous arrivés à ce résultat, je ne peux pas le voter non plus étant donné son contenu. Pour ces deux raisons, nous voterons contre.

Sur le rapport n° 16, PPRI plaine du Var, nous avons été informés hier de la lettre que vous avez reçue du MEEDDAT et nous en avons un résumé par une note au rapporteur qui vient de nous être distribuée. Exit le PPR alternatif. Il reste que ce que vous proposez reste tout à fait dans ce que nous ne pouvons pas accepter, tout simplement parce qu'un PPR est un document administratif statique ; il opère un constat d'un état de fait et impose des contraintes liées à cet état de fait. Votre proposition consiste tout simplement à transformer la logique de ce document statique pour en faire une sorte de document d'aide à la programmation dynamique. En fait, vous seriez dans l'optique de faire de la loi, puisque c'est le contenu de ce type de document tel qu'il est défini par la loi que vous voulez changer. Ce n'est pas ici que ce genre de chose se passe. Vous êtes député, vous êtes proche du gouvernement, je crois proche de la présidence de la République, vous fûtes ministre, vous souhaitez, à ce que l'on dit, l'être à nouveau, donc si vous voulez faire évoluer la loi, il faut faire ce travail dans les lieux où il est légitime de le faire, vous en avez tout le loisir.

Je trouve qu'il est étonnant, étant donné la permanence de votre détermination dans ce problème, que cette détermination ne s'exerce pas au niveau législatif. Faites donc une proposition de loi ou d'abrogation du code de l'environnement et vous serez cohérent à tous vos niveaux de

responsabilité que nous savons fort nombreux. En tout cas ici, nous sommes hors compétence sur ce que vous proposez.

Vous savez bien que tous les textes au plan national mais également européen mettent l'accent sur la nécessité du renforcement de la prévention, de la protection et de la préparation au risque d'inondation. Il existe une directive européenne (2007-60 CE du 23 octobre 2007) qui dit que les plans de gestion des risques d'inondation devraient donner plus d'espace aux rivières (je dis bien : plus d'espace aux rivières) et envisager, lorsque cela est possible, le maintien et/ou la restauration des plaines d'inondation. Cette directive est déjà en grande partie reproduite dans le droit français, dans le code de l'environnement. Je cite :

*« Dans les parties submersibles des vallées (on est en plein dans le sujet) et dans les autres zones inondables, les plans de prévention des risques naturels prévisibles définissent en tant que de besoin les interdictions et les prescriptions techniques à respecter afin d'assurer (c'est là que c'est important) le libre écoulement des eaux, la conservation, la restauration ou l'extension des champs d'inondation. »*

Ce que vous proposez finalement, c'est d'intégrer dans un PPR des travaux qui vont apporter des restrictions aux champs d'inondation. On peut considérer que cette loi est mal faite, on peut considérer que le code de l'environnement là-dessus est à réviser, auquel cas il faudrait réviser aussi la directive européenne qui pilote cet article du code de l'environnement, mais pour l'instant c'est la loi et, à l'heure actuelle, je serais même assez intéressé de connaître l'avis de la section contentieuse du Conseil d'Etat sur la légalité du PAPI. Mais bon, on ne va pas en venir là. Pour moi le PAPI est nécessaire parce qu'il s'agit de protéger des vies humaines et des équipements, des logements, des entreprises qui sont déjà installés. Donc, soit, transgressons à la nécessité de laisser sa libre expansion au fleuve, mais il ne faut pas pousser le bouchon plus loin, à mon avis. Or demander un PPR évolutif à géométrie variable, c'est vraiment pousser le bouchon plus loin. D'autant que la même directive 2007-60 CE du 23 octobre 2007 précise que *« les éléments de plan de gestion des risques d'inondation devraient faire l'objet, à intervalles réguliers, d'un réexamen et, si nécessaire, d'une mise à jour en tenant compte des effets probables des changements climatiques sur la survenance des inondations »*. Là, un PPR qui donnerait obligation à restreindre les zones inondables entrerait totalement en contradiction avec la nécessité de réviser en fonction des aléas climatiques. On est là dans une impossibilité, à mon avis, à l'avis de mon groupe et, je pense, à l'avis de toute instance juridique qui serait saisie sur la validité d'un tel PPR.

Il y a à peine sept mois, vous prétendiez de façon assez enflammée partager à 100 % ma remarque sur l'urgence que le PPRI sorte, s'applique, s'impose quelles qu'en soient les conséquences. Nous sommes, vous en êtes convenu, en face d'un collecteur de torrents de montagne. Au regard de tout cela, je m'interroge et nous nous interrogeons tous sur le sens de votre démarche présente.

Vous aimez distribuer les satisfecit et les bonnets d'âne, on a pu le remarquer. Je me rappelle les termes que vous avez employés dans ce cadre pour dénoncer ceux qui demandaient un ajournement du PPR pour tenir compte des travaux du PAPI : vous parliez d'attitude totalement irresponsable. Je n'aurai pas l'outrecuidance de vous retourner le compliment aujourd'hui parce que j'ai de l'estime pour ceux que je considère être mes partenaires politiques, je ne me permets donc pas ce genre d'écart de langage, mais je devine que bien d'autres - sauf moi - seraient très tentés de le faire, car enfin la première conséquence de votre demande, si elle est acceptée, est qu'il faudrait procéder à une étude minutieuse des différents comportements de crues et de leurs extensions suite à chaque étape de travaux. Une telle étude demande du temps, ce qui repousse forcément la promulgation du PPRI du temps des études. On ne gagne pas de temps, on en perd.

Je rappelle ce que disait mon collègue VICTOR tout à l'heure : il n'est pas prévu d'équipement dans les trois à quatre ans qui viennent, on a le temps d'agir avec toute la précaution nécessaire et, pendant ce temps-là, les populations sont à l'abri.

Pour conclure, j'indiquerai qu'en voulant faire évoluer la portée de ce type de document et à considérer que les services décentralisés de l'Etat acceptent de prendre la responsabilité de vous suivre, vous fragilisez ce document en donnant des moyens de recours supplémentaires à tous ceux qui, pour une raison ou l'autre, n'en veulent pas. Vous ouvrez au maximum l'éventail des opposants. C'est un risque que, personnellement, je ne prendrais pas. Votre proposition, à mon avis, est contre-productive, y compris dans l'optique d'aménagement qui est la vôtre, mais c'est un autre débat.

Je vous remercie.

**Mme BOY-MOTTARD**.- Deux brèves remarques sur les mêmes rapports 16 et 15.

Sur le 16, sans entrer dans le détail de l'utilité que peuvent présenter les mesures que vous proposez, quelles que soient les éventuelles imperfections de la loi dont vient de parler Jean-Raymond VINCIGUERRA, il me semble que la réponse du ministère au préfet est quand même claire, même si certains détails de l'argumentation juridique sont parfois un peu confus, et même si des éléments complémentaires doivent ensuite être fournis. Le PPRI de la basse vallée du Var ne peut pas être un PPRI alternatif et nous voyons donc dès lors très difficilement, sans insister davantage, comment nous pourrions approuver cette délibération.

Quant au rapport 15 sur l'actualisation du plan départemental énergie 2005-2010, nous n'avons pas tout à fait les mêmes préventions que notre collègue VINCIGUERRA, qui vient de s'exprimer, quant à l'énergie photovoltaïque. Je voudrais simplement faire une remarque pour le prochain plan : actuellement nos aides aux particuliers se limitent à l'habitation ; j'ai été saisie à quelques reprises par des lotissements qui souhaiteraient pouvoir bénéficier d'une aide quand il s'agit d'utiliser ce type d'équipement à l'intérieur du lotissement sur la voirie, notamment s'agissant de l'éclairage et de l'énergie solaire. Est-ce une question qui pourrait au moins être étudiée pour le prochain plan ?

Je vous remercie.

**M. TUJAGUE**.- Brièvement, M. le Président, en fonction de la note au rapporteur que vous venez de nous faire distribuer maintenant, même si nous avons reçu ce matin copie du courrier du ministère de l'Écologie et du Développement durable concernant ce point, c'est un sujet qui est effectivement délicat quand on a la responsabilité de gérer des territoires, cela nous arrive en tant que maires. Les PPRI sont la prise en compte d'un risque d'abord, et donc d'un risque à l'égard de biens et de personnes, de personnes en particulier. C'est vrai que nous trouvons souvent les PPRI inondation rigoureux : ils nous contraignent, ils peuvent nous empêcher d'envisager un certain nombre de développements économiques, c'est le cas dans la vallée du Var. Le document que vous nous remettez, de ce point de vue, apporte quelques éléments nouveaux en disant - si je traduis bien - qu'il ne serait pas interdit d'envisager des aménagements ou des constructions dans la mesure où, dans une zone bien déterminée et bien connue, des projets de travaux de prévention et de protection sont envisagés et sont même programmés, dont on peut également prévoir le contrôle. Cela paraît une avancée sauf que, et cela rejoint ce que disait M. VINCIGUERRA il y a un instant, notamment dans une zone comme la vallée du Var, et c'est la même chose dans la vallée du Paillon, si l'on « s'amuse » à apprécier les risques de façon ponctuelle et les remèdes et les préventions de ces risques de façon ponctuelle, il y a quand même là aussi le risque que l'on se trompe. La vallée du Var comme la vallée du Paillon - c'est ce que l'on nous dit en tout cas à longueur de journée et j'ai tendance à le croire - forment un ensemble complet et tout ce que l'on modifie à un endroit ou à un autre peut avoir des conséquences ailleurs.

C'est la raison pour laquelle, si au premier abord nous pourrions dire que c'est une possibilité qui est donnée, et notre volonté est de faire en sorte que l'on puisse développer ce document, y compris dans la vallée du Var, si nous pourrions avoir tendance à dire pourquoi pas, je pense qu'il faut faire preuve de davantage de précaution en la matière et ce qui est proposé nous semble dangereux. Je ne rappelle pas les textes mais je m'en tiens aux réalités. Voilà ce que nous souhaitons ajouter, malgré tout, puisque vous nous avez distribué un document au dernier moment, par rapport à cette question.

**M. DAMIANI**.- M. le Président, je suis quelque peu embarrassé. Ce soir, je vais devoir voter une délibération puisque je préside la séance du conseil municipal de Carros, où je vais vraisemblablement reprendre les arguments que vous avancez dans votre propre délibération qui a été modifiée de manière substantielle.

D'après ce que je constate, il semblerait que la loi soit rigoureusement respectée et que la procédure que nous allons mener respecte donc avec précision les recommandations de l'Etat. En conséquence, et vous connaissez l'importance que revêt à mes yeux et aux yeux de vous tous la zone industrielle de Carros, et dès lors encore une fois, j'insiste beaucoup, que la loi est respectée, à titre personnel je voterai cette délibération telle qu'elle est précisée et telle qu'elle a été modifiée.

**M. VINCIGUERRA**.- Une dernière précision de vote.

Personnellement, exit le PPR alternatif, soit. Il reste que l'essentiel de ce que j'ai dit auparavant sur le contenu de la loi, sur la nécessité de procéder d'abord à une révision éventuelle de la loi - ce que je ne souhaite pas, mais la démarche est celle-là, y compris jusqu'à la directive européenne - subsiste. On ne peut pas inclure dans un PPR une variation de l'inondabilité liée à des travaux fussent-ils prévus, fussent-ils connus. Ce n'est légalement pas possible, vous fragilisez terriblement un document que je souhaite solide.

Je pense qu'effectivement la digue des Français, la digue du Broc sont des éléments qui sont nécessaires au regard du fait qu'elles protégeront des secteurs qui sont déjà lourdement urbanisés, sans doute à tort mais effectivement lourdement urbanisés. Il faut donc faire ces digues. Ne confondons pas, ne me faisons pas dire ce que je n'ai pas dit, mais restons dans la légalité de manière que le PPR soit aussi valide que possible, aussi peu attaquable que possible, et restons dans une légalité qui nous permettra ensuite de faire valoir ce que nous avons fait - en contrat avec l'Etat en plus, car je crois que le PAPI a été contractualisé - pour obtenir une révision partielle, bloc par bloc, quand nous aurons fait notre travail.

Pour l'instant, je souhaite d'un strict point de vue juridique, pas du point de vue de l'orientation politique, pas du point de vue de la protection éventuelle ou de l'absence de protection de zones qui sont effectivement inondables, mais simplement d'un point de vue juridique, que l'on conforte la validité du document à venir et qu'on ne l'entache pas d'un risque de recours supplémentaire. Vous avez une majorité, vous prenez votre décision, vous ferez ce que vous entendez faire. Personnellement je ne vous soutiendrai pas dans cette affaire, je préfère une démarche beaucoup plus classique, sans doute plus lourde, sans doute plus lente, mais je pense qu'il n'y a pas urgence et, par conséquent, je ne peux pas, nous ne pouvons pas accepter de voter une délibération, même réduite, car il me semble que vous introduisez là des germes d'illégalité graves.

**M. REVEL**.- M. le Président, je voulais simplement signaler que nous travaillons sur le fleuve Var et la plaine du Var depuis maintenant 1994. De nombreuses études ont été faites et M. VINCIGUERRA les connaît puisque je pense qu'il est au courant de tout ce qui s'est passé. Dans ces études, il y a eu plusieurs schémas, si l'on peut les appeler comme cela.

Tout d'abord, on n'a jamais su exactement en 1994, lors de l'inondation du CADAM - mais jamais de la rive droite - à combien de mètres cubes seconde s'était écoulé le Var à ce moment-là ; on ne l'a jamais su. On a fait des études à 3 800 m<sup>3</sup>/seconde. On s'est aperçu qu'à 3 800 m<sup>3</sup>/seconde en faisant certains travaux au niveau de l'endiguage de la vallée du Var et surtout si l'Etat avait fait son travail à ce moment-là, c'est-à-dire s'il avait nettoyé l'écoulement du Var avec les îles qui se sont formées au niveau de ce fleuve à l'heure actuelle, on aurait pu avoir un abaissement du seuil d'inondabilité d'un mètre, en nettoyant les galets et tout ce qui se faisait.

On a discuté sur l'abaissement des seuils, cela a duré très longtemps. Lorsqu'on a vu qu'on allait réussir finalement à endiguer le Var, qu'on allait arriver dans les deux parties de cette basse vallée du Var à faire des constructions, à donner un départ économique à cette vallée - et vous êtes conscient de ce problème - on est passé à 5 000 m<sup>3</sup>/seconde. Est-ce que cela s'est déjà produit ? On ne considère pas seulement l'écoulement du fleuve, mais aussi les bassins versants qui ont été traités de part et d'autre, et 5 000 m<sup>3</sup>/seconde c'est quand même rarissime, si ce n'est inimaginable à ce niveau.

Par ailleurs, le fleuve Var est un fleuve navigable, c'est dans les termes, ce n'est pas moi qui l'invente. A ce moment-là, l'inondabilité n'est pas celle d'un torrent, c'est quelque chose qui vient très lentement, qui met des heures et des heures avant d'arriver vers l'embouchure et qui ne met en danger la vie de personne si c'est bien fait.

J'ai l'impression, M. le Président, que depuis quelques années on s'évertue à faire en sorte que ce PPRI sorte et qu'on ne puisse plus travailler sur le fleuve Var, qu'on laisse cette plaine inondable. C'est une impression. Je me demande si le législateur peut intervenir et s'il a le droit d'intervenir parce que, depuis le vote du principe de précaution, aucun fonctionnaire, M. VINCIGUERRA, ne signera un papier levant l'inondabilité de ce fleuve.

Je crois que l'on est en train de discuter de problèmes à la fois philosophiques et juridiques, mais le seul critère valable, à mes yeux, c'est quand même l'antériorité de l'inondabilité de ce fleuve. Que s'est-il passé au moment de la rupture de la digue du CADAM qui a été renforcée depuis ? Le fleuve Var est-il un fleuve qui ne sera jamais dompté malgré tous les PAPI ? A ce moment-là, vaut-il mieux décréter que l'on ne pourra jamais rien faire sur cette plaine du Var, qu'on la laissera à l'agriculture sur ses 10 000 hectares, ou à des constructions qui soient adaptées ? L'OIN a « du plomb dans l'aile » si l'on n'intervient pas au niveau du fleuve Var.

Est-ce que l'économie vaut le coup ou non ? C'est un peu le problème qui est posé dans ces termes, à la fois peut-être aussi pour la vallée du Paillon, pour nos amis TUIJAGUE et Noël ALBIN ; le risque zéro n'existe pas. Ou on est prêt à le prendre, ou on invoque le principe de précaution, et à partir du moment où il y a un fleuve, il peut y avoir une inondation et on arrête tout.

**M. VINCIGUERRA.**- Ce n'est pas ce que j'ai dit.

**M. REVEL.**- Je ne dis pas que c'est ce que vous avez dit, mais le principe est là. Je viens de lire ce qu'a sorti le ministère de l'Écologie : il ne faut pas construire mais on peut quand même faire certaines améliorations dans certains cas. Vaut-il mieux être riche et bien portant, ou pauvre et malade ? C'est une question qui est posée aussi.

A Saint-Laurent-du-Var, nous avons voté ostensiblement contre le PPRI.

**M. VELAY.**- Je ne voudrais pas alourdir le débat mais c'est quelque chose de très passionnant. Je suis un petit peu plus haut, mais c'est vrai qu'actuellement on se heurte à un bureau

d'étude (Geiger) qui a la mainmise sur toutes les études et les élus ne sont jamais écoutés. On nous prend « pour des billes » alors que nous avons quand même l'expérience du terrain.

Dans l'antériorité, nos villages ont été construits en prenant le gravier dans le Var. On ne l'a pas fait venir de Saint-André-de-la-Roche il y a quarante ou cinquante ans. Maintenant, on nous dit qu'il ne faut plus toucher aux rivières. Je trouve que les lits mineurs des rivières ne sont pas faits pour faire pousser des arbres ou des roseaux, ils sont faits pour laisser passer les rivières. On a des carrières qui sont à la recherche d'agrégats, on a des endroits où il y a eu des embâcles de gravier avec des courbes établies par la DDE qui sont phénoménales, on pourrait vendre du gravier, récupérer des enrochements qui nous permettraient de sécuriser les berges. Là, la collectivité va encore payer. Au niveau de Castagniers, il y a eu cette expérience de seuil, le niveau du Var a pris quatre ou cinq mètres de gravier. Il est bien évident que si on laisse faire les choses, le Var est un torrent impétueux, il n'a pas atteint son profil d'équilibre, il y a des endroits où il érode, d'autres où il dépose. C'est à nous qui avons urbanisé le long de ce fleuve de régulariser le lit mineur du Var, mais il faut quand même obtenir quelque chose des services et des fonctionnaires qui sont pires que des ayatollahs. Je peux vous dire qu'à Puget-Théniers, en 1994, j'ai survolé le Var en hélicoptère avec le président ; chaque fois que les digues ont cédé, c'était quand des îlots de végétation se trouvaient au milieu du lit mineur, qui empêchaient le Var de passer, l'eau empruntant automatiquement une autre voie.

Il y a peut-être le problème juridique qu'invoque M. VINCIGUERRA. Il faut le prendre en compte, mais cela aura peut-être au moins l'avantage d'unir les élus, d'avoir une vraie discussion, un vrai dialogue avec nos fonctionnaires pour aboutir à des problèmes consensuels, parce que quand vous pensez à la panne électrique que nous avons eue, l'arrivée de la ligne à 400 000 volts est dans le lit majeur du Var ; imaginez si demain on casse cette zone inondable, cela veut dire qu'on risque d'avoir trois mois sans alimentation électrique dans les Alpes-Maritimes. Je pense qu'il faut que les élus et les services de l'Etat réagissent, nous aident et qu'on arrive à avoir des discussions sérieuses et avec du bon sens.

Excusez-moi d'avoir alourdi le débat, M. le Président, mais je tenais à dire tout cela.

**M. Le Président.**- Vous n'avez pas alourdi le débat, au contraire, vous y avez apporté une contribution.

M. CUTURELLO, vous voulez ajouter quelque chose ?

**M. CUTURELLO.**- Je voudrais demander des précisions, ce qui vous permettra d'y répondre.

La question principale c'est sur quoi voterons-nous : sur le rapport dont nous avons eu connaissance dans le document, le rapport n° 16 ?

**M. Le Président.**- Amendé par la note au rapporteur.

**M. CUTURELLO.**- La note au rapporteur se substitue quasiment au rapport, car elle contient quand même l'inverse de ce qui figure dans le rapport.

**M. Le Président.**- Oui, quasiment.

**M. CUTURELLO.**- C'est important par rapport au débat. Pour ce qui nous concerne, le changement entre les deux délibérations est important.

**M. Le Président.**- Entre le rapport qui vous a été adressé et aujourd'hui, une réponse du MEEDDAT est arrivée, qui m'amène à vous proposer un rapport modifié.

**M. CUTURELLO.**- Simplement une observation sur les conditions difficiles de cette discussion, puisque nous avons eu hier soir à 20 h, par mail, copie de la lettre du ministère et, tout à l'heure, dix minutes quasiment avant le débat, la note au rapporteur. Pour un sujet aussi important, je trouve que ce sont des conditions un peu délicates. Néanmoins, si ce que nous votons est la note au rapporteur, nous prendrons en considération les évolutions qui font que votre texte aujourd'hui émet un avis favorable au document de l'Etat, alors que votre document précédent émettait un avis défavorable, sous réserve des deux conditions que vous avez évoquées concernant Le Broc et le CADAM.

En ce qui nous concerne, nous sommes quand même sensibles à cette évolution notable mais nous sommes aussi sensibles aux remarques de notre collègue Jean-Raymond VINCIGUERRA sur les risques juridiques de la clause que vous maintenez et qui a été avancée par le ministère.

C'est la raison pour laquelle notre position a évolué. Alors que nous pensions voter contre votre document initial, qui ne nous paraissait pas conforme à ce qui était souhaitable, nous prenons en considération votre évolution ainsi que les risques juridiques qui, malgré tout, continuent d'exister dans ce document, et nous nous abstenons donc. Je pense que M. VINCIGUERRA maintiendra sa position mais, pour ce qui nous concerne, nous prenons en considération l'évolution sensible de votre document.

**Dr. FRERE.**- Je voudrais rebondir sur ce qu'a dit notre ami VELAY. Je suis responsable, en tant que conseiller général, de plusieurs villages, et ce qu'a obtenu Christian ESTROSI avec l'OIN est une voie énorme de secours. Le problème de ce fleuve Var est un problème de danger absolu. Actuellement, s'il y avait des crues, je dois dire que toute cette zone de Castagniers, du Servotel, pourrait disparaître. Avec ces quatre mètres, les gravillons qui sont dans le Var sont un danger dramatique pour toute cette vallée.

Je rappelle aussi que l'Etat s'est désengagé, l'Etat a « tapé en touche » et que c'est toi, Christian, c'est nous qui sommes responsables. Le conseil général est responsable, nous l'avons voté. Nous sommes responsables de la sécurisation du fleuve Var. Et grâce à ce que tu as obtenu à Paris, Christian, l'OIN, nous pourrions avoir des fonds pour sécuriser ce fleuve. C'est quand même important. Le vote que nous allons faire est donc un vote de confiance sur l'avenir. Pour tous ceux qui vont voter ce texte, c'est une bouée de sauvetage, et je le dis, car il faut être responsable, chaque élu qui va s'engager a une responsabilité sur ce dossier. Si nous voulons demain sécuriser le Var, il faut voter ce dossier, car c'est à nous que cela appartient et ce qu'a obtenu Christian ESTROSI à Paris, l'OIN, est une bouée de sauvetage dans ce domaine. Voilà ce que j'ai à dire.

**M. VINCIGUERRA.**- Une dernière précision : s'il y a quelqu'un qui se sent responsable face à ce genre de dossier, c'est bien moi. Je rappelle tout de même qu'il y a eu quelques rapports de la mission d'inspection spéciale de l'environnement...

**M. ESTROSI.**- Attendez, M. VINCIGUERRA !

**M. VINCIGUERRA.**- Je fais très vite. On parle de responsabilité, M. le Président.

**M. Le Président.**- M. VINCIGUERRA, je vais vous donner la parole, mais je ne vous laisserai pas dire « s'il y en a un qui se sent responsable vis-à-vis de ce genre de dossier c'est moi » ; chacun d'entre nous ici se sent individuellement responsable, et pas plus vous qu'un autre, je vous le dis, pas plus vous qu'un autre. Et s'il y en a un ici qui est plus responsable qu'un autre, c'est moi.

**M. VINCIGUERRA**.- Je me sens responsable, c'est ce que j'ai dit. Ne me faites pas dire, M. le Président, ce que je n'ai pas dit.

**M. Le Président**.- Je suis tolérant mais il y a des limites.

**M. VINCIGUERRA**.- Je n'ai pas dit que j'étais le seul à me sentir responsable, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. J'ai dit que j'avais de l'estime pour mes partenaires politiques, essayez d'en avoir. Je n'ai pas dit que j'étais le seul responsable.

**M. Le Président**.- Priorité à l'homme.

**M. VINCIGUERRA**.- Je n'ai pas dit que j'étais le seul à me sentir responsable, j'ai dit que me concernant...

**M. Le Président**.- Ça va bien les leçons de morale !

**M. VINCIGUERRA**.- ... me concernant, je me sens responsable...

**M. Le Président**.- Vous n'êtes responsable que de vous-même.

**M. VINCIGUERRA**.- ... justement parce que ce que vient de dire le Dr. FRERE pourrait me faire passer pour irresponsable, du fait de ne pas voter ce document. Or, ne pas voter ce document, pour moi, c'est une manière d'exercer ma responsabilité. Ce document comporte à mon avis des germes d'illégalité, je ne voterai jamais un document qui comporte des risques d'illégalité. Au-delà, je suis tout à fait d'accord pour sécuriser les zones inondables qui ont été bâties, sans doute à tort, mais bâties et qui sont habitées à l'heure actuelle.

**M. Le Président**.- Et vous avez laissé faire ? Parce que moi, je n'étais pas de ceux qui ont laissé faire.

**M. VINCIGUERRA**.- Tout le monde a laissé faire et de toute façon les lois sur les PPR n'existaient pas.

**M. Le Président**.- Vous étiez bien silencieux à l'époque.

**M. VINCIGUERRA**.- Je regrette, mais lors du débat sur la prévention de l'inondation du fleuve Var dans le cadre de la DTA, j'étais présent et je n'étais pas silencieux.

**M. Le Président**.- Si j'avais été élu, le CADAM ne serait pas là et la zone de Carros-Le Broc n'existerait pas.

**M. VINCIGUERRA**.- Je crois que vous êtes élu depuis beaucoup plus longtemps que moi. Ma première élection date de 1995.

**M. Le Président**.- Je suis beaucoup plus jeune que vous.

**M. VINCIGUERRA**.- Vous avez commencé plus tôt, c'est tout.

**M. Le Président**.- On m'a fait confiance avant vous.

**M. VINCIGUERRA**.- Ce n'est pas un problème de confiance, je dis simplement qu'aujourd'hui j'exerce ma responsabilité, il est hors de question...

**M. Le Président.**- Très bien, exercez votre responsabilité, nous exercerons la nôtre.

Mme SATTONNET, vous avez la parole.

**Mme SATTONNET.**- Sur le point de la légalité ou pas et du risque juridique, je voudrais simplement dire à M. VINCIGUERRA qu'il me semble que nous avons ici à afficher par ce vote notre volonté de réaliser les travaux et de sortir de l'inondabilité et, surtout, de sortir du risque.

**M. Le Président.**- C'est la seule question qui se pose, vous avez raison.

**Mme SATTONNET.**- Le deuxième point c'est aussi de dire à l'Etat que s'il existe une solution juridique possible et hors contentieux, c'est ce que nous souhaitons dans cette assemblée. Maintenant, le risque juridique ce n'est pas aujourd'hui qu'il serait pris, c'est simplement là-dessus que je voulais revenir, c'est au moment où le préfet décidera ou non de prendre le PPR. Mais je voudrais vous dire, M. VINCIGUERRA, que nous avons un préfet aujourd'hui qui a un parcours un peu particulier et qui vient, je crois, du Conseil d'Etat et de la section contentieuse en matière d'urbanisme et d'environnement particulièrement ; je ne doute donc pas un instant qu'il ne prendra pas ce risque. S'il y a un risque juridique, il le verra, il reportera peut-être sa décision et, quoi qu'il en soit, nous aurons donné ici un signe fort de notre volonté d'aménager le fleuve Var et surtout de permettre la réalisation de l'opération d'intérêt national.

Enfin, nous sommes tous d'accord pour dire qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de construire malgré le risque, mais qu'il s'agit par contre d'être réactif dès que les travaux seront finis. Pour cela, peut-être que l'on pourra avoir une discussion avec la préfecture et essayer de reporter cette décision et de prendre éventuellement des zones *non aedificandi*.

Je vous remercie.

**M. Le Président.**- Je remercie sincèrement Anne SATTONNET, puisque c'est ce que j'allais dire, pour cette intervention qu'elle a faite avec beaucoup de talent et qui, rien que sur ce propos, devrait amener tout le monde à voter unanimement. Tout a été résumé en quelques mots.

M. VINCIGUERRA, vous faites semblant, parce que je sais que vous connaissez parfaitement les choses, d'ignorer un volet du problème. Ce n'est pas voter aujourd'hui qui va compter, ce qui va compter c'est la signature qu'y mettra le préfet ou pas. En effet, quoi qu'on vote aujourd'hui, si le préfet ne signe pas le document que nous votons, il ne sera pas applicable. Par contre, si le préfet signe le document que nous voterons, il sera applicable.

Qu'est-ce qu'on essaie de faire ici ? On essaie de se donner toutes les chances pour que le préfet le signe puisque, dès lors que le préfet ne le signerait pas, ce document serait sans effet, je le dis clairement. Nous allons émettre une volonté et un avis politique, avec un travail de fond malgré tout qui a été fait et un certain nombre de précautions qui ont été prises auprès du ministère pour que, à partir de ce document, on se donne la chance que le préfet le signe. Mais, comme vient de le préciser très clairement Mme Anne SATTONNET, si le préfet ne signe pas ce que nous adoptons, de toute façon cela sera nul et non avenu.

Pourquoi ne pas exprimer ensemble une volonté politique avec à la clef des engagements qui sont quand même, de manière pesante et trébuchante, puissants et forts et qui permettent de sortir de la difficulté deux zones fondamentales ? Ce n'est pas nous ici, ce n'est pas notre génération, qui avons voulu la zone d'activité de Carros-Le Broc. Quand vous dites qu'il n'y a rien d'urgent, permettez-moi de vous dire que les travaux sur les digues des Français et du Broc sont concernés, l'OIN, mais ne permettent pas de répondre aux besoins des entreprises. S'agissant de l'extension de

Virbac, vous voulez que Virbac s'en aille ailleurs ? Et je ne prends que Virbac comme exemple. Ubaldi est venu me voir en me disant : « nous étendons notre activité à la vente par internet mais, pour cela, il faut que nous stockions et il nous faut des surfaces de stockage ; vous voulez que nous allions nous installer dans les Bouches-du-Rhône ? Ils nous font un pont d'or pour aller là-bas ». Ubaldi est aujourd'hui, dans le marché de l'électroménager et de la télévision, presque la plus grande entreprise de France. Elle est de chez nous, elle est à Carros-Le Broc. Elle me dit ceci : « soit vous débloquez la situation et je reste, soit vous ne la débloquez pas et je m'en vais ». Virbac est dans la même situation, les projets sont déposés et ficelés. Et vous me dites, M. VINCIGUERRA : il n'y a pas urgence, prenons tout notre temps !

Qu'est-ce qu'on essaie de faire aujourd'hui ? On essaie de faire les travaux. On va les faire. On va les financer alors que cela devrait être la responsabilité de l'Etat. On va le faire et on demande par rapport à cela et par rapport à l'amendement que nous apportons au rapport grâce à la réponse du MEEDDAT, que le préfet nous donne une chance que ce soit possible. Ce n'est donc pas notre responsabilité juridique. Vous dites : « je ne prendrai jamais le risque ». Ce n'est pas vous qui le prendrez, c'est le préfet qui prendra le risque. Si le préfet ne le signe pas, vous n'aurez pris aucun risque en le votant puisque cela ne sera pas applicable. Si le préfet le signe, c'est qu'il aura vérifié qu'en droit et législativement et légalement, ce que nous avons décidé ici et ce sur quoi nous avons délibéré peut parfaitement être mis en œuvre. Il ne s'agit que de cela.

Quand on sait que ce débat a lieu depuis trente ans et que ce sont les femmes et les hommes qui sont dans cette assemblée qui, pour la première fois depuis trente ans, peuvent sortir la vallée du Var de l'impasse dans laquelle elle est plongée parce que l'Etat n'a rien fait, et que je vous propose que nous prenions enfin, nous, notre génération, celles et ceux qui sont ici, pour la première fois, nos responsabilités vis-à-vis de milliers d'emplois, vis-à-vis de milliers de foyers, vis-à-vis de centaines d'entreprises, pour pouvoir les sortir d'une impasse, nous allons rester dans ce débat qui atteint des niveaux idéologiques incompréhensibles pour moi ?

Premièrement, je vous précise que ce ne sont pas 5 000 m<sup>3</sup>/seconde (qui étaient une référence à un moment) qui sont retenus, mais 3 500 m<sup>3</sup>/seconde.

Deuxièmement, vous dites que ce n'est pas urgent. Permettez-moi de vous dire que dans le quartier Saint-Augustin, des élèves sont dans des préfabriqués à l'école Nice Flore ; si vous estimez que demain les crues du Var peuvent se permettre d'emporter les élèves qui sont dans ces préfabriqués pour lesquels on me refuse le permis de construire en tant que maire de Nice, parce qu'il y a un PPRI qui bloque, si pour vous ce n'est pas urgent, pour moi, M. VINCIGUERRA, c'est très urgent. C'est tout ce qui fait la différence entre vous et moi. Pour vous, les enfants, ça n'a pas d'importance, pour moi ça en a beaucoup, M. VINCIGUERRA.

**M. VINCIGUERRA.**- Vous êtes d'une extrême mauvaise foi, M. le Président. Comme d'habitude d'ailleurs, quand vous voulez prouver quelque chose qui n'est pas probable.

**M. Le Président.**- Je vais faire le bilan de ce que nous allons engager en 2009, quand vous dites qu'il n'y a rien d'urgent. Quel est le planning de travaux assurés par le conseil général dans le cadre du PAPI ?

Digue du plan d'eau du Broc, été 2009 - hiver 2009, pour un montant de 1 100 000 € dont le plan de financement est le suivant : 25 % Etat, 25 % conseil régional, 35 % conseil général, 15 % autres collectivités.

Vous dites qu'il faut le faire mais il ne faut pas demander, en le faisant, que ce soit pris en compte dans le document ! Moi, je fais les travaux et je demande au préfet de prendre un PPRI qui

aura pris en compte ces travaux. C'est ce que je vous demande aujourd'hui. Après, si le préfet signe son nouveau document qui aura pris en compte ces travaux, ce n'est quand même pas compliqué.

Digue des Français, été 2009, ce n'est pas dans dix ans, c'est maintenant, été 2009 - printemps 2010, 4 200 000 € : Etat 25 %, conseil régional 25 %, conseil général 25 %, autres collectivités 25 %.

Abaissement des seuils 9 et 10, été 2010, pour un montant de 5 300 000 €.

Le montant total des travaux prévus au PAPI, qui est le total de tout ce que je viens de vous présenter, est de 23 M€ que l'on va engager. Aujourd'hui, nous nous opposons au PPRI que l'on nous propose et nous avons un document du MEEDDAT qui nous laisse espérer que, dès lors que l'on s'est engagé à faire ces travaux, le document que nous présentons, qui amende le rapport initial, nous donne un espoir que le préfet prenne en droit la responsabilité. Ce n'est pas vous, c'est le préfet. Comment voulez-vous qu'on puisse s'opposer à cela ?

Restez sur votre position, il n'y a pas de problème.

**M. VINCIGUERRA**.- Me permettez-vous de poser encore deux questions simples ?

**M. Le Président**.- Oui, mais vous avez omis l'essentiel.

**M. VINCIGUERRA**.- Non, je n'ai pas omis l'essentiel. Si le préfet ne met pas sa signature au bas du document que vous souhaitez...

**M. Le Président**.- Eh bien c'est bloqué.

**M. VINCIGUERRA**.- ... vous ferez quand même les travaux ?

**M. Le Président**.- Il faudrait une révision.

**M. VINCIGUERRA**.- Attendez. Vous ferez quand même les travaux ?

**M. Le Président**.- Oui.

**M. VINCIGUERRA**.- Bien. Donc, personnellement, je ne m'oppose pas du tout à ce que l'on fasse les travaux.

Deuxièmement, si le préfet met sa signature et qu'après un parcours juridique que nous connaissons tous, qui va durer de cinq à dix ans, ce PPRI se retrouve retoqué auprès de la section contentieuse du Conseil d'Etat, les travaux seront faits et nous serons dans une situation où nous devons attendre un nouveau PPRI pour arriver à construire aux endroits où vous voulez construire. C'est pourquoi je préfère, pour gagner du temps...

**M. Le Président**.- Non, vous faites perdre du temps.

**M. VINCIGUERRA**.- Non, c'est vous qui en faites perdre. Nous ne sommes pas d'accord là-dessus.

**M. Le Président**.- Vous en faites perdre parce qu'une révision du PPRI demanderait dix-huit mois alors qu'on se donne une chance qu'il y ait un nouveau PPRI dès le mois de mars. Mme SATTONNET, qui connaît cela très bien, va vous l'expliquer.

**M. VINCIGUERRA**.- Vous risquez de perdre dix ans.

**Mme SATTONNET**.- Je me suis peut-être mal exprimée tout à l'heure. Ce que je voulais dire, c'est que je crois que nous avons à dire ce que nous souhaitons aujourd'hui, nous ne donnons qu'un avis ; le préfet en fera ce qu'il doit en faire dans sa responsabilité, c'est-à-dire que s'il considère qu'il y a un risque contentieux, il ne le signera pas ; par contre, à ce moment-là, on reviendra vers lui, vers une discussion, car dans la mesure où l'acte n'est pas encore pris, toute discussion reste possible.

Il y a eu sur d'autres PPR dans le département, un report de création du PPR inondation ou éboulement ou autre et, à ce moment-là, il y a tout simplement un engagement des communes concernées, dans le respect du porté à connaissance que vous avez reçu de l'Etat, de mettre dans leurs PLU qui sortent, par exemple, des zones *non aedificandi*. Mais cela nous permettra d'avoir une réactivité dès que les travaux seront terminés, parce qu'alors le préfet approuvera son plan lors de la fin des travaux, et cela nous engage vis-à-vis de lui à ne pas construire dans les zones de risque. C'est ce temps de réactivité que nous souhaitons.

Soit aujourd'hui notre avis peut être pris en compte et je vous concède que dans la mesure où on l'a reçu hier, même au niveau des services, c'est peut-être difficile d'avoir une certitude juridique absolue, mais c'est le rôle de l'Etat qui verra comment faire et, si ce n'est pas le cas, on reviendra vers le préfet pour discuter de cette question.

**M. Le Président**.- Voilà. C'est donc une chance de gagner du temps. Comme de toute façon la DDE appliquerait le principe de précaution, aujourd'hui elle émet un avis défavorable, bien évidemment, mais si le PPRI est annulé et les travaux faits, la DDE émettra un avis favorable au PPRI, au même titre du principe de précaution.

Aujourd'hui, sur tout ce que l'on fait sur ce PPRI, la DDE a émis un avis défavorable ; demain on aura fait les travaux, si la DDE a à émettre un avis sur le PPRI une fois les travaux faits, elle émettra un avis favorable, voilà pourquoi on gagne du temps.

De quoi s'agit-il aujourd'hui ? Il s'agit, avec cette note au rapporteur, de transformer l'avis non favorable que l'on vous proposait initialement en avis favorable sous conditions. Le préfet reste libre de signer ou de ne pas signer et d'apprécier lui-même le risque juridique. Laissez le préfet apprécier ce risque. Vous prenez la décision politique et vous laissez le soin au préfet d'en juger, c'est tout.

**M. CUTURELLO**.- C'est un vrai débat. Nous évoluons et les positions s'adoptent en séance, ce n'est peut-être pas plus mauvais, même si les conditions, avec l'arrivée très tardive du document, sont délicates.

**M. Le Président**.- C'est un vrai débat.

**M. CUTURELLO**.- Je voudrais dire la chose suivante : au conseil municipal de Nice, j'étais intervenu, vous vous en souvenez, contre l'avis défavorable que donnait la ville de Nice au projet de PPRI. Nous avons voté contre. Au conseil général, vous nous proposiez jusqu'à ce matin, avant l'ouverture des débats de ce dossier, la même chose, c'est-à-dire un avis défavorable. Nous pensions voter contre votre avis défavorable. Maintenant, depuis une demi-heure, nous avons un document avec un avis favorable, vous avez donc changé votre position eu égard au courrier que vous avez reçu du ministère concernant votre proposition de PPRI alternatif. Dans ces conditions, dans la mesure où vous avez changé d'avis sur la question, évidemment nous restons cohérents avec ce que

nous avons dit à la mairie de Nice et ici, et nous émettrons donc un avis favorable au PPRI, c'est écrit dans votre note au rapporteur, nous voterons donc ce dossier.

**M. Le Président.**- Très bien.

**M. TUJAGUE.**- Excusez-moi d'allonger les débats mais c'est un débat sérieux qui ne concerne pas que la vallée du Var, même si, et cela nous gêne un petit peu, tourne autour de l'OIN alors qu'il s'agit d'un problème de risque d'inondation quels que soient les aménagements futurs dans la vallée du Var.

On est confronté à deux possibilités. On a un PPRI sur un territoire déterminé ; pour pouvoir le réviser, avoir la chance d'obtenir une révision, il faut réaliser des travaux au préalable, des travaux jugés utiles pour prévenir le risque. C'est la première hypothèse, celle dont vous dites, et je pense que vous avez raison, qu'elle demande du temps. Il y a une deuxième possibilité qui est offerte par le courrier ainsi que par l'analyse technique et juridique du ministère, et qui me conviendrait assez bien. Sauf que là, sur une partie seulement de la zone concernée par le PPRI, il suffit de prévoir un aménagement et de le réaliser avec les autres aménagements prévus, pour qu'éventuellement le PPRI puisse être révisé sans que l'on parle de révision, en tout cas que l'on passe outre aux règles du PPRI sans révision. Mais, à ce moment-là, on n'a pas la vision globale des conséquences de l'aménagement sur l'ensemble du territoire concerné par le PPRI.

Pourquoi ne pas aller dans le sens que vous indiquez, mais à condition à mon avis que l'on ait aussi la vision globale de l'aménagement - vous allez peut-être me répondre que c'est le PAPI, je ne suis pas sûr que ce soit cela -, à condition que l'on ait vraiment une analyse globale du risque. Aujourd'hui on l'a, c'est le PPRI, mais demain aussi avec les aménagements ponctuels projetés. Là, on reste dans une certaine logique et je ne parle que du risque, je ne parle pas de la légalité.

Je souhaiterais, M. le Président, si vous en êtes d'accord, car c'est un sujet délicat et important, que nous puissions prendre notre décision après le repas, dont l'heure approche, et que l'on puisse se donner le temps supplémentaire de la réflexion.

**M. Le Président.**- Non, non.

**M. TUJAGUE.**- Je ne vous dis pas demain mais après le repas. Faites comme vous voulez.

**M. Le Président.**- Nous allons essayer de finir la séance avant le repas, nous avons presque passé l'essentiel.

**M. TUJAGUE.**- Nous avons cette réserve que je viens de vous indiquer. Je ne sais pas si j'ai été suffisamment clair, je pense que oui.

**M. Le Président.**- M. TUJAGUE, les travaux qui sont programmés sont aussi étudiés secteur par secteur, par rapport à des études très précises qui ont été faites.

Vous savez, on ne dit pas tout mais, avec la 6202 bis, on a payé 30 % de surcoût pour déjà protéger en grande partie la plaine du Var. A ce jour, des choses importantes ont déjà été faites. Compte tenu de la loi sur l'eau, toute la modélisation effectuée par le laboratoire à Grenoble, tous les travaux dont j'ai fait l'inventaire là sont étudiés secteur par secteur, c'est pourquoi cela nous donne une vraie chance d'avoir ce document validé qui nous permette de gagner du temps, contrairement à ce que dit M. VINCIGUERRA ; c'est un gain de temps potentiel énorme, alors que ne pas faire cela risque de nous conduire à une nouvelle révision à dix mois. Là, on peut avoir au

mois de mars prochain au plus tard la signature du document par le préfet. Pourquoi perdre dix-huit mois si cela peut être réglé en six mois ?

C'est cela dont il s'agit et, encore une fois, c'est le préfet qui s'exprimera.

Je crois que l'assemblée est suffisamment éclairée. Je dirai juste un mot pour répondre à M. VINCIGUERRA sur l'affaire des subventions sur le solaire thermique, le photovoltaïque, etc., puisque vous avez aussi soulevé cette question. Je ne suis pas loin de partager ce que vous avez dit sur le photovoltaïque. Là-dessus je n'ai pas de philosophie définitive arrêtée, je dis seulement que je prends des précautions et, puisque vous parlez vous-même de contrôle de la dépense publique, c'est par contrôle de la dépense publique que je prends ces dispositions. Pourquoi ? Parce qu'il faut que vous sachiez que depuis que la Région a réduit sa dépense, et immédiatement applicable au 1<sup>er</sup> octobre dernier, à 300 € de subvention pour le solaire thermique et le photovoltaïque, tout nous tombe dessus : deux parapheurs par jour sont signés par M. le préfet BAYLE.

**M. VINCIGUERRA**.- Je le sais bien, le raisonnement en pourcentage devient dangereux.

**M. Le Président**.- Maintenant je n'ai plus de lisibilité. C'est bien pour moi un sujet de contrôle de dépense publique. Je suis en plein dans le cadre que vous soulevez là-dessus. Ce que je dis, c'est que je fais mon Grenelle de l'énergie le 17 novembre avec tous ceux d'entre vous qui voudront y participer. Je suis d'accord avec vous sur l'analyse de la ligne 225 000 volts, totalement d'accord, il y a une vraie solution sur laquelle d'ailleurs RTE a retravaillé, il y a des solutions enterrées qui peuvent satisfaire tout le monde et il nous faut trouver le complément. Je voudrais que cette journée du 17 novembre représente la possibilité pour tous les acteurs de faire des propositions, et nous en ferons, dans tous les domaines, sans tabou, y compris imposer une charte aux commerçants pour qu'ils éteignent leurs vitrines le soir à dix heures, etc. On a renégocié la convention avec EDF sur le lac de Rabuons qui, à lui seul, si un jour on a un vrai drame, peut garantir 25 % d'alimentation du département là où, depuis soixante ans, on tire sur le dos de la commune de Saint-Etienne-de-Tinée. Nous devons évoquer toutes les solutions hydro-électriques que nous avons sous la main, toutes les solutions que l'on peut imaginer en matière de puits de carbone, de géothermie, de filière bois, d'éclairage public.

Quant à l'effort des communes, M. VICTOR a dit quelque chose que j'ai retenu, dans les propositions qu'il a faites ce matin, car je tiens à préciser que l'aide aux communes dans le budget 2009 sera identique à ce qu'elle est ; on touchera beaucoup de choses mais les 44 M€ inscrits en 2008 pour les communes seront inchangés, et je suis complètement d'accord avec vous, M. VICTOR, sur le fait qu'il faille récompenser les meilleurs élèves sur cette enveloppe, et d'abord sur le développement durable, et toutes les communes qui seront innovantes sur des ampoules à basse consommation pour l'éclairage public, etc. Je voudrais que cette journée du 17 novembre soit une sorte de Grenelle et que l'on puisse monter le 25 à Paris en disant : voilà, nous acteurs du département des Alpes-Maritimes, communes, entreprises, administrations, collectivités, nous sommes prêts à faire un effort qui nous permette de compenser le passage de 125 000 à 400 000 volts sur la production locale. Voilà les propositions que l'on vous fait, voilà les engagements que nous sommes prêts à prendre, voilà sous quelle forme.

Je prends aujourd'hui, par ce rapport, une simple délibération de précaution, conséquence d'une délibération prise le 23 octobre 2008 par la Région qui risque de « faire exploser le compteur ». Mais j'entends, au lendemain de la rencontre du 25 novembre qui fera suite à notre Grenelle d'où sortiront des propositions, qu'au budget primitif nous remettons à plat notre système d'aide, quand nous détiendrons tous les éléments et engagements de tous les acteurs, pour voir à quel niveau intervenir et je ne m'interdis pas qu'on ré-intervienne à d'autres niveaux. C'est une délibération de précaution.

Je voulais vous apporter cette précision.

**M. VINCIGUERRA.**- Dans ces conditions, puisque nous prenons une décision provisoire qui ne nous convient pas, mais que vous souhaitez qu'on ait effectivement un débat sur ces subventions et que nous allons reprendre une autre décision de re-ventilation des subventions, je passe d'un vote contre à un vote d'abstention en attendant la prochaine décision et le résultat du Grenelle de l'énergie.

**M. Le Président.**- Parfait.

Je mets donc aux voix le rapport 13.

*Le dossier n° 13, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 14, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 15, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe communiste et du groupe socialiste et apparentés).*

*Le dossier n° 16, mis aux voix, est adopté à la majorité absolue (opposition de M. VINCIGUERRA, abstention du groupe communiste et du groupe gauche autrement).*

**M. ESTROSI.**- Je demande à M. GUEGUEN de bien vouloir nous présenter le rapport n° 17, s'il vous plaît.

**17. DISSOLUTION DE L'ENTENTE INTERDÉPARTEMENTALE EN VUE DE LA PROTECTION DE LA FORÊT ET DE L'ENVIRONNEMENT CONTRE L'INCENDIE**

**M. GUEGUEN.**- Ce rapport ne suscitera certainement pas le même débat, bien qu'il ait été extrêmement fructueux et intéressant. Il s'agit d'approuver la dissolution de l'Entente interdépartementale en vue de la protection de la forêt et de l'environnement contre l'incendie, suite à la création du nouvel établissement public pour la protection de la forêt méditerranéenne, qui a pris jour à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008, par le préfet des Bouches-du-Rhône.

**M. Le Président.**- Merci. MM. LUCA, MANFREDI, MORANI ne prennent pas part au vote.

*Le dossier n° 17, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.*

*MM. LUCA, MANFREDI et MORANI ne prennent pas part au vote, ainsi que M. VINCIGUERRA.*

**M. Le Président.**- M. MASCARELLI va présenter les rapports 18, 19 et 20.

**18. DISPOSITIF D'AIDE À L'ACCÈS AU CRÉDIT (DAAC) - RENOUELEMENT DU DISPOSITIF**

**M. MASCARELLI.**- Comme le précédent, ces rapports ne susciteront certainement pas de débat puisqu'ils ont reçu tous les trois des avis favorables à l'unanimité.

Le premier concerne la reconduction du dispositif d'aide d'accès au crédit qui fait l'objet de nombreux dossiers en commission permanente.

**19. SOUTIEN AUX « PLATES-FORMES FRANCE INITIATIVE » - FIER ENTREPRENDRE ET ADERF**

**M. MASCARELLI**.- Il s'agit du soutien aux plates-formes d'initiative locale Fier Entreprendre et ADERF, en augmentant de manière sensible nos soutiens à ces associations qui travaillent remarquablement bien.

**20. SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE DE SOPHIA-ANTIPOLIS CÔTE D'AZUR (SAEM-SACA) - DEMANDE DE QUITUS**

**M. MASCARELLI**.- C'est un quitus donné à sa gestion pour la société anonyme d'économie mixte de Sophia-Antipolis Côte d'Azur. Je précise que messieurs BLANCHI, CESARI, GUMIEL, MORANI et VINCIGUERRA ne prennent pas part au vote.

**M. Le Président**.- Je vous remercie. M. GUEGUEN, le 21 s'il vous plaît.

**21. Société d'économie mixte pour la construction et la gestion du marché d'intérêt national de Nice (SOMINICE) - demande de quitus**

**M. GUEGUEN**.- M. le Président, ce rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité lors de la commission ad hoc ainsi que lors de la commission des finances. Il s'agissait d'examiner les comptes annuels de l'exercice de la SOMINICE ainsi que de se prononcer sur un quitus à donner à cet établissement.

Messieurs CALZA, ASSO et GINESY ne prennent pas part au vote.

**M. ESTROSI**.- Je vous remercie. Mme SATTONNET, le 22 s'il vous plaît.

**22. COUVERTURE EN TÉLÉPHONIE MOBILE DU TERRITOIRE - PLAN NATIONAL DE COUVERTURE DES COMMUNES BLANCHES**

**Mme SATTONNET**.- Il s'agit, dans le cadre du plan national de couverture des communes blanches, de la phase 1 de ce plan au niveau départemental. Il s'agit d'approuver les conventions d'occupation à signer par les opérateurs pour la mise à disposition du relais de téléphonie mobile de Duranus réalisé par le Département et qui sera la dernière commune restant à couvrir.

**M. Le Président**.- Je vous remercie. M. GINESY, le 23 s'il vous plaît.

**23. PROGRAMME AGRICOLE - AVENANT À UNE CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION ET EXAMEN DE DEMANDES DE SUBVENTION EN FONCTIONNEMENT**

**M. GINESY**.- M. le Président, mes chers collègues, je serai bref pour ce rapport qui a reçu un avis unanime en commission. Il s'agit de l'octroi de trois subventions de fonctionnement pour un montant de 19 330 € et d'une subvention exceptionnelle de 2 500 € ainsi que de la signature d'un avenant à une convention pour le programme AIME.

**M. Le Président**.- Merci. Y a-t-il des interventions ?

Pas d'intervention. Je mets aux voix ces rapports.

*Le dossier n° 18, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.  
M. VINCIGUERRA ne prend pas part au vote.*

*Le dossier n° 19, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.  
M. VINCIGUERRA ne prend pas part au vote.*

*Le dossier n° 20, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.  
M. VINCIGUERRA ne prend pas part au vote.*

*Le dossier n° 21, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.  
M. VINCIGUERRA ne prend pas part au vote.*

*Le dossier n° 22, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.  
M. VINCIGUERRA ne prend pas part au vote.*

*Le dossier n° 23, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.  
M. VINCIGUERRA ne prend pas part au vote.*

**M. Le Président.**- Mme SATTONNET, pourriez-vous nous présenter le 24, s'il vous plaît ?

#### **24. AIDES AUX COLLECTIVITÉS**

**Mme SATTONNET.**- Il s'agit, dans le cadre de l'aide aux collectivités, d'octroyer une subvention de 8 500 € à la commune de Flirey, en Marthe-et-Moselle, pour la rénovation du monument dédié au 163<sup>e</sup> régiment d'infanterie, et une subvention de 245 975 € à la commune d'Isola pour l'aménagement du circuit de glace d'Isola 2000.

**M. Le Président.**- Y a-t-il des interventions ?

Me CONCAS, vous avez la parole.

**Me CONCAS.**- Avec plaisir, M. le Président.

Je dois au préalable adresser mes plus vives félicitations au rédacteur de ce rapport qui a montré une certaine malice dans sa présentation puisque ce dossier 24 est composé d'une belle première partie constituée des 8 500 € de réfection du monument Flirey, mesure à l'égard de laquelle personne ne verra d'obstacle bien entendu, mais quand on tourne la page, on arrive au circuit de glace d'Isola 2000 et tout ceci coûte 245 975 € pour une dépense qui est absorbée à 70 % par le Département.

C'est un mauvais investissement puisque ce qu'il nous est demandé de voter, ce sont précisément les aménagements techniques permettant l'implantation de ce circuit et l'on s'aperçoit d'abord, outre le fait qu'il est coûteux, qu'il est en plus contre-productif. Dans les syndicats mixtes on le voit, on appelle cela des clients skieurs. Le client skieur, au moment du circuit de glace d'Isola 2000, a une réaction : il ne monte pas skier parce qu'il ne trouve pas de place pour stationner, parce que c'est un encombrement maximum, en plus c'est générateur de nuisances sonores peu compatibles avec le silence que viennent rechercher les skieurs et, enfin, tout ceci est pratiqué par des gens qui sont extérieurs au département.

La chance veut que la nomenclature de présentation des dossiers appelle le 24 avant le 32 qui traite de la fameuse suppression des bourses, et je pense à ces malheureux qui n'auront pas de bourse alors qu'ils ont des enfants en école primaire, des bourses qui vont entre 68 et 200 €. Tandis

que là, je vois qu'au circuit de glace d'Isola 2000, le tour, la soirée aventure, c'est 100 € et, quand on veut faire quinze minutes de kart, c'est 30 €. Ce qui signifie que pour certains boucler les fins de mois est extrêmement compliqué alors qu'on peut en quinze minutes brûler 30 €. Il vous est demandé, mes chers collègues, de voter 245 000 €, et je n'ai pas le sentiment que cette mesure soit pertinente.

Mais bravo à celui qui a rédigé le dossier : puisque nous soutenons la réfection du monument Flirey, il ne nous sera pas possible de voter contre ce dossier puisque les deux dossiers sont adossés, c'est donc une abstention naturelle que le groupe socialiste formulera.

**M. Le Président.**- Très bien, je vous remercie. Ceci étant, ce sont des milliers de gens qui montent là-haut. C'est aussi - pour ceux qui cherchent à caricaturer l'image de notre département en disant que nous n'avons pas de glace, pas de neige, que nous ne serions pas aussi bien lotis que Sotchi au bord de la Mer noire pour organiser les Jeux olympiques - la meilleure image à envoyer, à travers des médias internationaux, de notre capacité à accueillir de grands événements sur neige et sur glace. Mais nous savons que telle n'est pas votre conviction.

**Mme BOY-MOTTARD.**- En partie dans le même sens, s'agissant de la réfection de Flirey, du 163<sup>e</sup> RI, nous souscrivons bien sûr à cette action et, comme Marc CONCAS, nous la trouvons particulièrement bienvenue. Je dois dire que j'aurais bien aimé faire partie du déplacement d'ailleurs, puisque l'avenue de Flirey est située sur mon canton ; peut-être une autre fois. Elle permet aussi de réhabiliter, et j'aimerais bien souligner ce point, les soldats niçois envoyés au combat et qui ont injustement été accusés et ce, pendant pratiquement toute la guerre, de lâcheté, pour couvrir des erreurs d'Etat major et notamment celles de Joffre. Ce n'est pas la seule qu'il ait commise d'ailleurs, il est contesté un peu partout et c'est à se demander pourquoi, y compris et surtout dans notre ville, on continue à voir le nom de ce maréchal-là.

J'en profite pour saluer le discours - ce n'est pas commun, cela risque de ne pas m'arriver souvent - de Nicolas SARKOZY à l'occasion du 11 novembre, même si l'on ne réhabilite pas vraiment les soldats fusillés par leurs propres officiers, on rassemble quand même dans le même hommage et la même douleur toutes les victimes de cette absurde et horrible guerre, et je crois qu'il était temps de le faire. Je tenais à le préciser.

Concernant le circuit de glace d'Isola, nous aussi nous avons été surpris de voir le rapprochement des deux délibérations. En même temps, on conçoit que c'est là une manifestation qui attire effectivement du monde et qui, comme vous le souligniez, fait parler de la station, met l'accent sur les activités qu'il peut y avoir. Nous trouvons cependant que c'est beaucoup. Nous voterons quand même pour la délibération et nous espérons surtout que cela ne servira pas uniquement trois jours par an pour le trophée Andros.

**M. Le Président.**- Je forme le même souhait que vous.

Nous aurons d'autres occasions pour vous amener à Flirey. Sachez que si un ministre de l'Aménagement du territoire, un jour, n'était pas passé par ce carrefour, personne dans ce département ne se rappellerait que cela existe. Ce sont les hasards de la vie qui ont fait cela et, quand je me suis retrouvé devant ce monument entre le petit-fils du maréchal Foch et la petite-fille du général Patton main dans la main, je peux vous dire que cela a été un grand moment.

Je mets aux voix le rapport 24.

*Le dossier n° 24, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe socialiste et du groupe communiste). M. VINCIGUERRA ne prend pas part au vote.*

**M. Le Président**.- Mme SATTONNET, les rapports 25 et 26, s'il vous plaît.

**25. LOGEMENT - MODIFICATION DE LA RÉGLEMENTATION DÉPARTEMENTALE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

**26. HABITAT 06 - DEMANDE DE QUITUS**

**Mme SATTONNET**.- Dans le cadre des interventions départementales en faveur du logement, ce rapport propose tout d'abord de donner quitus à Côte d'Azur Habitat pour l'opération de remise sur le marché de logements sociaux et de signer une convention de réservation pour ces logements.

Je rappelle que la liste définitive des 340 logements réhabilités permet aujourd'hui de disposer de 185 logements réservés au département et c'est également la convention de réservation afférente qui est soumise à votre approbation.

Le deuxième point concerne la modification de la réglementation départementale applicable à l'accession à la propriété dans le logement ancien.

Il s'agit, d'une part, de l'introduction d'un plafond d'acquisition et, d'autre part, de la modification du plafond de subvention.

S'agissant des dossiers instruits par la mission logement sur le plan « jeunes », il vous est proposé la modification suivante : instauration d'un plafond d'acquisition à 150 000 € et montant maximal de subvention à 4 000 € au lieu de 8 000 € et 10 000 € pour les jeunes propriétaires. La seconde modification concerne le délai de conservation du bien. Contrairement au droit commun qui veut que le délai coure normalement jusqu'à la fin du remboursement du prêt ; le conseil général s'était engagé à ce que ce délai de conservation soit réduit à dix ans. Aujourd'hui, pour des raisons pratiques, on s'aperçoit qu'il est extrêmement difficile de permettre ce délai de dix ans et que beaucoup de personnes y échappent d'une manière ou d'une autre. Il vous est donc proposé de raccourcir ce délai à trois ans, car le plus souvent pour des raisons familiales et personnelles, les personnes sont obligées soit de louer, soit de vendre au bout d'un délai moyen de trois ans.

Le troisième point concerne des subventions exceptionnelles à la fois à des organismes constructeurs, donc à Côte d'Azur Habitat, et à un particulier pour un ravalement de façades.

Je vous remercie.

**M. Le Président**.- Merci. M. CUTURELLO, vous avez la parole.

**M. CUTURELLO**.- M. le Président, sur ces deux délibérations concernant le logement, je souhaiterais faire une intervention, avec à la fois une satisfaction et un mécontentement.

La satisfaction c'est que nous avons à plusieurs reprises dénoncé l'effet d'aubaine que représentait l'attribution de l'aide à l'accession à la propriété sans qu'il y ait de plafond du prix des logements pour lesquels elle était attribuée, et cela m'avait conduit à vous faire à plusieurs reprises la remarque que l'on aidait des gens pour l'achat de biens dont certains d'un montant de 480 000 €, ce qui pouvait poser question ; nous avons demandé à ce que cela soit plafonné et, à l'époque, je me souviens qu'une délibération était prévue à l'une de nos séances du conseil général sur le sujet et avait été retirée en séance. Aujourd'hui, vous revenez et vous remettez un plafond à 150 000 €. Du coup, j'allais dire, j'ai la tête qui se baisse parce que cela fait un peu bas vu la situation du marché

immobilier ! D'ailleurs vos services, après leur avoir demandé des explications, nous ont dit que, si l'on reprenait les aides attribuées au cours de l'année précédente, seules 37 % des demandes auraient été inférieures à ce plafond et auraient donc pu être aidées.

Ensuite vous réduisez l'aide de 8 000 € à 4 000 € par logement, si bien que l'enveloppe globale qui était utilisée va être ramenée à 16 % de ce qu'elle représentait dans l'exercice précédent puisque cela ne concerne plus que 37 % des dossiers pour lesquels, au lieu de donner 8 000 €, on va donner 4 000 €, c'est-à-dire la moitié. L'enveloppe sera donc réduite à 16 % du montant initial. Cela nous paraît un coup de balancier très violent et brutal qui ne nous satisfait pas, d'autant que les économies qui seront faites dans ce domaine - je crois que c'est de l'ordre de 250 000 € d'après ce que nous ont dit vos services - ne sont pas redéployées par ailleurs puisque les aides aux organismes constructeurs dont il est question dans la délibération concernant des opérations déjà terminées, on donne quitus aux opérateurs.

D'ailleurs au passage, en tant qu'administrateur de Côte d'Azur Habitat, et je crois que je ne suis pas le seul dans cette enceinte, je ne sais pas si je suis autorisé à prendre part au vote de la délibération, ainsi que celle concernant Habitat 06 dont je suis également administrateur. J'aimerais que M. Bayle nous donne la précision. Sommes-nous autorisés à participer au vote en tant qu'administrateurs ? Mme GIUDICELLI est dans le même cas que moi et mon collègue BALARELLO aussi. C'est juste une question, parfois on oublie ces choses techniques. Nous ne pouvons pas nous donner quitus à nous-mêmes, cela paraît logique.

Pour ce qui est du vote de notre groupe, nous nous abstiendrons sur cette délibération parce que nous pensons que le plafond est un peu bas et le coup de balancier extrêmement violent.

**Mme BOY-MOTTARD**.- M. le Président, je vais laisser de côté la question des aides aux organismes constructeurs et le quitus que nous donnons à Côte d'Azur Habitat, même si le nombre de logements réhabilités est quelque peu moindre que ce qui était prévu au départ, en échange de la transformation du prêt en subvention, il devait être fourni 400 logements, il y en a 340, bon. Côte d'Azur Habitat ce n'est pas toujours facile, on va laisser cela de côté et on termine l'opération.

Sur les aides aux particuliers, nous n'avons pas tout à fait la même approche que celle qui vient d'être développée par Paul CUTURELLO puisque nous approuvons les modifications de la réglementation qui correspondent à une demande plusieurs fois formulée de ma part. Vous nous aviez parlé, c'est vrai, de l'instauration d'un plafond pour l'aide à l'accession à la propriété, je ne pensais pas qu'il descendrait si bas mais je ne trouve pas que ce soit une mauvaise chose, ainsi que la baisse du montant maximal de ladite subvention.

Je comprends également, suite aux explications qui ont été fournies par les services en commission, la diminution du délai de conservation du bien de dix à trois ans sans possibilité de revente ou de mise en location. Je crois, comme le disait Patrick MOTTARD dans son intervention liminaire sur les orientations budgétaires, que si crise il y a, il va bien falloir faire des choix et, ces choix, nous pensons qu'on peut les faire dans ce domaine-là. Dans le domaine du logement, il y aura peut-être d'autres aspects à privilégier que l'aide aux particuliers pour l'accession à la propriété, j'y reviendrai à propos des jeunes et de l'aide au locatif. Il y a aussi priorité à donner aux organismes constructeurs, nous comprenons donc cette démarche.

**M. Le Président**.- Très bien, je vous remercie.

**M. VINCIGUERRA**.- M. le Président, il ne s'agit pas des délibérations dont on vient de parler. Je voudrais simplement que vous fassiez noter au service de l'assemblée qu'à partir de la

délibération n° 16 je ne participe plus au vote de l'assemblée pour cette séance ; j'ai besoin d'un peu de réflexion concernant mon éventuelle autonomie de vote à l'avenir.

**M. Le Président.**- Très bien, c'est enregistré.

M. TUJAGUE, vous avez la parole.

**M. TUJAGUE.**- Deux mots sur le dossier n° 25.

Effectivement cela a été dit, les aides à l'acquisition dans l'ancien sont divisées par cinq. Il y a l'aspect moralisateur par rapport à la mesure antérieure que l'on a évoqué à plusieurs reprises, mais manifestement c'est plutôt une décision d'économie. Cela pourrait être un moindre mal à condition que, comme il est stipulé dans le rapport ou dans les orientations budgétaires, les moyens financiers qui seront économisés soient transférés pour l'action collective en matière de logement et notamment en matière de logement social ; c'est ce que nous souhaitons. D'autant que dans ce rapport n° 25 aussi figurent un certain nombre de décisions que nous allons prendre, d'attributions de subventions exceptionnelles pour des opérations de logement social. Ce n'est pas la première fois, ces subventions n'ont plus d'ailleurs de caractère exceptionnel puisque rares sont les opérations où ce n'est pas nécessaire. Cela signifie que dans ce domaine, les besoins sont supérieurs à ce que nous attribuons, mais encore une fois, nous sommes d'accord ce n'est pas une compétence du Département, mais les besoins sont tels qu'il faut y aller.

Sur le n° 26, pas de problème, nous approuvons.

**M. Le Président.**- Très bien, je vous remercie.

Sur l'accession à la propriété, je prends acte. Mme SATTONNET, vous aviez peut-être une proposition à faire.

**Mme SATTONNET.**- Oui, je crois que nous avons tous la même inquiétude sur le fait qu'il faille essayer de favoriser l'acquisition et le logement de nos concitoyens et peut-être en particulier des jeunes. D'ailleurs dans cette délibération plusieurs points se rejoignent puisque, en réduisant à trois ans l'obligation de conserver le logement, ce sont quand même les jeunes aussi qui sont visés puisque, souvent, ils ont une situation familiale qui évolue et le plafonnement de l'acquisition à 150 000 € correspond aussi à des logements de plus petite taille qui peuvent concerner davantage les jeunes.

Nous en avons débattu en commission et nous en avons reparlé. M. le Président, si vous en êtes d'accord, on pourrait peut-être proposer, pour trouver un moyen terme, que cet écart de 2 000 € qui existait entre l'acquisition pour les personnes plus anciennes et l'acquisition pour les jeunes soit maintenu. Les services ont chiffré cet écart : si l'on permettait 6 000 € pour les jeunes et 4 000 € au-delà de 25 ans, cela représenterait un coût de 750 000 € environ. Je vous propose aujourd'hui que nous essayions de faire cet effort, et ceci en faveur des jeunes.

**M. Le Président.**- Il me paraît important, surtout sur ces petits produits qui représentent vraiment le geste que l'on veut faire pour donner une impulsion au début d'une vie et souvent d'une vie commune d'ailleurs, de continuer à démontrer, comme on le faisait avant entre 8 000 et 10 000 €, en redescendant à 4 000 € avec un plafond à 150 000 €, que l'on maintient quand même un écart de 2 000 € pour les jeunes ; je trouve que c'est un signe important à donner à nos jeunes, d'autant que l'on nous dit toujours que ce sont les jeunes qui sont les moins demandeurs. S'il est démontré que ce sont les jeunes qui sont les moins demandeurs, ce n'est pas cela qui coûtera beaucoup à la collectivité, mais ce sera un signe important à l'égard de nos jeunes.

**Mme BOY-MOTTARD**.- Nous n'avons rien contre cette différenciation si toutefois cela nous amène à reconsidérer les aides que nous faisons au niveau du plan « jeunes », « jeunes locataires 06 ». On a une aide qui est ridiculement basse, d'ailleurs c'est sans doute pour cela que cette aide est de moins en moins demandée, 300 € par la première fois quand on entre dans une location, c'est trois fois rien. Je comptais proposer, dans le cadre du plan « jeunes », une augmentation substantielle de cette aide qui puisse permettre de couvrir non pas la totalité mais une bonne partie des frais que l'on a quand on entre dans une location. Je pensais à cela non seulement pour faire des économies, mais aussi pour faire quelque chose d'autre ; si on ré-augmente l'aide aux jeunes propriétaires, cela ne me convient que dans la mesure où l'on fait un effort très particulier pour les locataires. Sinon je n'en serais pas d'accord.

**M. Le Président**.- Je suis d'accord pour qu'on aide les jeunes de toute façon, sous toutes les formes. De toute façon, le plan « jeunes » doit être reconsidéré dans le cadre du budget primitif, aussi je suis d'accord pour qu'on regarde cela en commission et qu'on le redéfinisse.

Rapidement, Me BALARELLO.

**Me BALARELLO**.- C'est toujours rapide, M. le Président. On m'impose toujours la rapidité, moi je veux bien, je suis un démocrate.

**M. Le Président**.- Je ne vous impose rien. Alors allez-y, prenez tout votre temps.

**Me BALARELLO**.- Je voulais simplement attirer votre attention sur ce qui vient d'être dit, à savoir que les subventions que nous donnons sont le complément du prêt à taux zéro. Or, les prêts à taux zéro ne sont attribués qu'aux primo-accédants. Autrement dit, le jeune par exemple qui va acheter un deux-pièces ou un studio facilité, ensuite ne pourra plus se prévaloir du prêt à taux zéro. J'attire votre attention sur ce point parce que vous n'y pensez pas quand vous faites vos déclarations. C'est la raison pour laquelle je vous ai toujours dit que j'étais partisan du maintien à 200 000 € ; c'est mon sentiment.

Ceci étant, je voterai cette délibération.

**M. Le Président**.- Nous sommes d'accord.

**Me BALARELLO**.- Une suggestion. M. le Président, je crois qu'il faut que vous suiviez ce qu'a dit le président de la République, à savoir que l'on fasse vendre par les organismes d'HLM beaucoup plus de logements que ce qu'ils font à l'heure actuelle. J'ai été rapporteur de la loi Méhaignerie à ce sujet il y a un certain nombre d'années et c'est une erreur parce que, quand vous parlez de l'accession à la propriété, nous sommes à 57,2 % de propriétaires occupants chez nous alors que l'Italie, l'Angleterre et d'autres pays européens, l'Espagne notamment, sont à 82 % de propriétaires occupants, je vous le signale. C'est la raison pour laquelle ne prenons pas de mesure qui puisse stopper l'accession à la propriété.

**M. Le Président**.- Je partage votre sentiment mais je pense que nous arrivons, au regard d'une période où nous avons à faire des choix, à un bon équilibre.

Pour le reste, je rappelle que sur le total de la période 2005-2008, les aides que nous avons faites en faveur du logement représentent un montant de subventions de 81 M€ pour 12 210 logements, dont 26 M€ et 3 614 logements en 2008, ce qui nous place en tête des efforts de tous les conseils généraux de France. Et, quelles que soient vos remarques sur ce sujet, nous sommes dans un domaine qui n'est pas de notre compétence et nous l'exerçons plus que tous les autres départements de France. Je pense donc que nous n'avons pas à nous reprocher quoi que ce soit.

Je mets donc aux voix le rapport n° 25, sachant que, par précaution, Mme GIUDICELLI, M. CUTURELLO, M. COLOMAS et M. MANGIAPAN ne prendront pas part au vote en tant qu'administrateurs de Côte d'Azur Habitat.

*Le dossier n° 25, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe socialiste et apparentés et du groupe communiste).*

*M. VINCIGUERRA ne prend pas part au vote.*

*Mme GIUDICELLI et MM. CUTURELLO, COLOMAS et MANGIAPAN, administrateurs de Côte d'Azur Habitat, ne prennent pas part au vote.*

**M. Le Président.**- Sur le rapport n° 26, M. BLANCHI, Me BALARELLO, M. CALZA, M. GUMIEL et M. CUTURELLO ne prennent pas part au vote.

*Le dossier n° 26, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.*

*M. VINCIGUERRA ne prend pas part au vote.*

*MM. BLANCHI, BALARELLO, CALZA, GUMIEL et CUTURELLO, administrateurs d'Habitat 06, ne prennent pas part au vote.*

**27. COMMUNE DE TENDE - EXTENSION DU PARVIS DU MUSÉE DES MERVEILLES - ACQUISITION DE L'ANCIEN BÂTIMENT DES DOUANES**

**Me BALARELLO.**- Ce rapport a pour objet l'acquisition d'un bâtiment appartenant à l'administration des Douanes afin de réaliser l'extension du parvis du musée des Merveilles à Tende - ce bâtiment, depuis les accords de Maastricht, n'étant plus utilisé par les Douanes - et ce pour une somme de 76 500 €.

Il a été voté à l'unanimité par les différentes commissions.

**M. Le Président.**- Je vous remercie.

*Le dossier n° 27, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés. M. VINCIGUERRA ne prend pas part au vote.*

**28. PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT À LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE NICE POUR L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER 2018**

**M. PAUGET.**- Il s'agit du rapport qui nous propose d'adopter la convention de partenariat entre la ville de Nice et le conseil général pour la candidature de Nice à l'organisation des Jeux olympiques d'hiver 2018.

Je vous rappelle qu'il y a une première étape au mois de mars 2009 puisque c'est à ce moment-là que le Comité national olympique et sportif français décidera quelle ville sera retenue pour la France.

Ce partenariat prévoit la mise à disposition de locaux, la mise à disposition de personnel, l'attribution d'une subvention de 100 000 € à l'association Nice Côte d'Azur 2018, la prise en

charge des frais du cabinet spécialisé Price Waterhouse Coopers, ainsi que des frais de communication.

## **29. PLAN JEUNES AVENIR 06 - BILAN D'ÉTAPE**

**Mme GIUDICELLI.** Il s'agit du plan « jeunes avenir 06 » avec tous les grands chapitres : l'aide à la vie étudiante, emploi initiative, la santé, le transport, le logement. Il y a quelques modifications en fin de délibération sur les critères d'éligibilité, sur les mesures « études hors 06 » et « jeune propriétaire », la modification de la mise en œuvre de la mesure « 06 horizon » et la réglementation des mesures du plan « jeunes avenir » qui figurent en annexe.

**M. Le Président.**- Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ?

**Mme BOY-MOTTARD.**- Très vite, puisque j'ai déjà évoqué la question tout à l'heure, je trouve dans ce plan « jeunes » des choses qui s'améliorent, selon moi, au fil du temps, entre les nouvelles mesures pour les étudiants et maintenant le plafonnement des aides dans le cadre de l'accession à la propriété.

Je ferai deux remarques, dont l'une va dans le sens de l'intervention préalable de Patrick MOTTARD.

S'agissant de « liberté 06 », l'aide à l'inscription au permis de conduire que vous signalez comme étant la mesure la plus populaire du plan, il s'agit d'une aide de 250 € attribuée à tout jeune qui en fait la demande ; or, je me demande dans quelle mesure on ne pourrait pas accorder cette aide peut-être sous condition de ressources des parents car elle fait vraiment effet d'aubaine pour beaucoup de personnes. L'une de mes relations me disait l'autre jour : « je l'ai demandée parce qu'on y a droit mais ma fille aurait quand même passé le permis ». Vous savez très bien que tout le monde va faire la même chose.

Je reviens sur l'aide à l'accession à la propriété, on en reparlera plus tard, mais j'aimerais bien qu'on ait une mesure très forte, puisqu'on a fait vraiment des économies sur cette accession à la propriété, pour l'aide à la location, il me semble qu'une somme d'environ 1 000 € pourrait être une bonne chose à la place des 300 attribués actuellement pour une première location jeune.

Je vous remercie.

**M. Le Président.**- Merci. Sur le rapport de M. PAUGET, qui souhaite intervenir ?

**M. MOTTARD.**- Sur le dossier des Jeux olympiques, d'abord pour nous féliciter de cette candidature que nous soutenons et que nous approuvons, et puis pour dire que j'ai vu assez positivement le fait de voir côte à côte le président du conseil régional et le président du conseil général défendre une candidature qui profite à la fois à la région et à notre département.

Je voterai d'autant plus volontiers cette délibération que je considère que c'est peut-être la plus importante parce que, par la communication que l'on va faire sur la candidature elle-même, on a la chance extraordinaire d'avoir dans le monde entier une information sur Nice qui n'est pas anodine puisqu'à la fois on va parler de Nice station balnéaire, c'est connu, mais aussi de Nice montagne. C'est une aubaine de ce point de vue et je pense que, quelle que soit la suite de l'aventure, parce qu'une candidature olympique, on l'a vu récemment pour une ville importante, ce n'est jamais gagné, c'est un peu compliqué, on verra bien, mais en tout cas déjà là c'est un très bon investissement. Tout à l'heure quand je parlais, et cela vous avait un peu agacé, des dépenses de

communication, en disant qu'il y en avait peut-être de moins utiles que d'autres, je considère celle-là comme très utile.

**M. Le Président**.- Je vous remercie et je sais que vous le dites avec beaucoup de conviction.

Je mets donc aux voix le rapport n° 28.

*Le dossier n° 28, mis aux voix, est adopté à la majorité absolue (opposition du groupe communiste).*

*M. VINCIGUERRA ne prend pas part au vote.*

**M. Le Président**.- M. TUJAGUE, Vous êtes contre le sport ? Cela m'étonne de votre part, M. TUJAGUE !

**M. VICTOR**.- On s'est expliqué. On relance le débat, si vous voulez ? J'avais même demandé un temps de parole.

**M. Le Président**.- Comme j'étais hier avec M. le président LAPASSET, président international maintenant...

**M. TUJAGUE**.- Il est favorable aux Jeux olympiques.

**M. Le Président**.- Il y est très favorable. Il est dommage que deux rugbymen de votre talent ne se retrouvent pas.

**M. TUJAGUE**.- Pour les jeux d'été, nous serions d'accord.

**M. Le Président**.- Je mets aux voix le dossier n° 29.

*Le dossier n° 29, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe communiste).*

*M. VINCIGUERRA ne prend pas part au vote.*

**M. Le Président**.- Je demande au Dr. Roux de nous présenter les rapports éducation 30 et 32.

### **30. RÉPARTITION DE LA PARTICIPATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS POUR L'ANNÉE 2009**

**Dr. ROUX**.- Comme chaque année, nous devons déterminer le montant global des crédits destinés au fonctionnement des collèges et répartir cette masse entre les soixante-douze collèges publics du département.

La détermination du montant global prend en compte l'actualisation des coûts de fonctionnement (coût de l'énergie, variation de l'effectif des élèves, etc.) mais aussi l'accroissement du parc immobilier, l'extension des collèges et les nouveaux gymnases.

Ensuite, la répartition de ce montant doit se faire entre les collèges.

Aussi, je vous demande de bien vouloir arrêter le montant global 2009 des dépenses de fonctionnement à la somme de 10 815 679 € qui représente une progression, je tiens à le souligner,

de 7,35 % et de répartir équitablement ce montant aux soixante-douze collèges publics. Le tableau joint au rapport montre que la plupart des collèges voient une augmentation de 7,10 % de leurs crédits de fonctionnement et qu'aucun établissement ne se verra allouer une dotation de fonctionnement inférieure à celle de l'année précédente.

Cette délibération a recueilli l'unanimité des commissions éducation et finances.

### **32. SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES D'ÉTUDES - ÉVOLUTION DU DISPOSITIF « SCOLARITÉ 06 »**

**Dr. ROUX**.- Cette délibération propose de concentrer les subventions départementales d'études vers les familles les plus modestes bénéficiaires de la bourse d'Etat et dont les enfants sont inscrits en collège public ou privé sous contrat d'association.

Nous sommes ainsi dans nos compétences dans le domaine de l'éducation, d'abord en laissant aux communes et à la Région l'octroi de bourses à l'école primaire et aux lycées, et en reprenant les montants de ces aides pour les concentrer sur les parents qui ont des enfants au collège.

L'intérêt de ce dispositif est de moduler le montant de l'aide en fonction des revenus des parents et donc d'aider davantage les familles les plus modestes.

On simplifie également le système actuel, qui en avait besoin, en s'appuyant sur les trois taux existants pour les titulaires de la bourse d'Etat.

Cela concernera 11 000 collégiens qui bénéficieront d'une bourse aux trois taux :

- taux n° 1	77,37 €
- taux n° 2	214,35 €
- taux n° 3	334,77 €

Les présentes dispositions prendraient effet à compter de l'année scolaire 2008/2009.

**M. Le Président**.- M. MANFREDI, le rapport 31.

### **31. FIXATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DE L'HÉBERGEMENT DES COLLÈGES PUBLICS DU DÉPARTEMENT POUR L'EXERCICE 2009**

**M. MANFREDI**.- Je vais profiter d'un peu du temps que nous a laissé Me BALARELLO pour être un peu plus long que d'habitude, car les débats à ce sujet furent quelque peu passionnés.

Jusqu'à présent, les tarifs de la restauration scolaire et de l'hébergement étaient votés par les conseils d'administration des collèges. Cela a conduit à une grande disparité des prix pratiqués, mais cela a aussi conduit par voie de conséquence à une grande disparité de la qualité et de la quantité de la nourriture offerte aux élèves. Dans certains collèges, les prix étaient réellement très bas mais les élèves et leurs parents se plaignaient de la qualité des repas et hésitaient même à utiliser les services de la demi-pension.

Il appartient désormais à notre assemblée départementale, après une période de transition sur 2008, période au cours de laquelle les tarifs avaient été fixés à partir des propositions des conseils d'administration des collèges, de fixer les tarifs de restauration et d'hébergement.

Notre premier souhait, au sein de la commission, a été bien sûr d'offrir à tous les élèves de l'ensemble des collèges la même qualité et la même quantité de nourriture. Notre second souhait a été de rechercher une meilleure qualité, celle recommandée par les programmes de nutrition nationaux et préconisée par la charte qualité proposée par le conseil général.

Cela induit une augmentation des crédits de nourriture à 2 €. Ces 2 € correspondent à la part consacrée exclusivement aux denrées. Cela porte, en tenant compte partiellement des autres charges, le tarif élève à 3 € par repas et le tarif des commensaux à 4 € par repas.

Afin de ne pas faire supporter aux familles l'intégralité de cette augmentation, le conseil général des Alpes-Maritimes propose de faire un effort financier supplémentaire. Cet effort se traduit par la suppression du FCSH et par la diminution de l'ancien FARPI, ce qui induit un coût de 880 000 € pour le conseil général, mais cela correspond au souhait des associations de parents d'élèves. Rappelons que le Département finance aussi l'intégralité des charges d'investissement des services de la restauration et assume la majorité des frais des personnels de cantine.

Enfin, il faut souligner que le conseil général soutient directement les familles bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire. Pour ces familles que l'on aide par une allocation car elles sont en difficulté, le conseil général prend en plus en charge 1 € par repas consommé dans les cantines et je tiens à signaler que près de 50 % des collégiens demi-pensionnaires sont concernés par cette mesure.

En conclusion, M. le Président, mes chers collègues, la solution proposée apporte, à un coût supportable par le Département, une solution qui présente l'avantage d'améliorer la qualité de la nourriture offerte à nos élèves, et je tiens à signaler que dans certains établissements qui pratiquaient les coûts les plus bas, cela était vraiment nécessaire.

Quant à l'augmentation qui ne touche qu'un nombre limité de collèges qui pratiquaient en fait des tarifs trop bas, compte tenu de tous les avantages offerts aux élèves, compte tenu des aides diverses et nombreuses que nous allons apporter aux familles en difficulté, elle a été minimisée autant que faire se peut.

C'est la raison pour laquelle la commission éducation a émis à la majorité un avis favorable.

Je dis « à la majorité » parce que le groupe communiste qui, par ailleurs, n'a rien à perdre à promettre la lune puisque ensuite il n'aura pas à assumer les conséquences de ses positions, a décidé de voter contre.

Merci, M. le Président.

**M. Le Président.**- Je vous remercie. Qui souhaite s'exprimer ?

**M. VICTOR.**- M. le Président, sur ces trois dossiers, nous irons vite et je m'arrêterai seulement sur le n° 31, puisque c'est une invitation directe à réagir que m'a faite Gérard MANFREDI à l'instant.

Sur le dossier n° 30 nous voterons pour ; nous nous abstiendrons sur le dossier n° 32, sur ces modifications quant aux subventions et bourses d'études. Enfin, sur la cantine, sur le triple objectif uniformisation, qualité, quantité, on ne peut qu'être d'accord. Sur l'argumentation visant à dire que déjà 50 % des familles touchent 1 € et continueront à toucher 1 €, et que la seule différence est que les prix vont augmenter pour beaucoup d'entre elles et notamment pour certaines dans des proportions très importantes, je me limiterai là, et nous ne modifierons pas notre vote de ce point de

vue. En effet, dans le contexte actuel, quand nous venons de décider 1 M€ pour les Jeux olympiques, par exemple, et que l'on va annoncer l'augmentation du tarif des cantines pour une part importante des familles, je ne me vois pas soutenir pareil problème. Pareillement, il faut bien penser que sur cette question, si l'on est d'accord comme vous le dites, et moi aussi, uniformisation, quantité, qualité, à ce moment-là et puisque nous sommes dans les orientations budgétaires, pour le budget 2009 révisons certaines orientations budgétaires et prenons sur notre budget uniformisation, qualité, quantité. Nous voterons contre.

**Mme GOURDON.**- M. le Président, chers collègues, le débat a été intéressant par deux fois à propos de cette question du tarif des cantines dans les collèges et nous avons été d'accord sur une partie de la proposition, la partie qui concernait la qualité à mettre dans l'assiette, la qualité et la quantité.

Puisqu'il nous appartient aujourd'hui de fixer à la place des collèges le prix des cantines, nous devons nous pencher sur cette question. La qualité nous la recherchons tous, elle est importante pour les enfants, d'autant plus que nous savons que pour beaucoup d'enfants ce repas de midi pris dans les cantines, que ce soit des collèges ou des écoles primaires, est souvent le meilleur repas de la journée, et il nous appartient donc qu'il soit vraiment important. Evidemment, des règlements nous obligent en plus, le PPNS aussi bien que tout ce dont a parlé notre collègue MANFREDI, bientôt le Grenelle nous imposera 20 % de produits bio dans l'assiette ; on pourrait y associer le développement de l'agriculture de proximité pour avoir des produits frais et ce serait parfait. Nous sommes tout à fait d'accord là-dessus.

Cette qualité dans l'assiette a été évaluée par l'étude de KPMG à 2 € par repas compte tenu de ces impératifs. Jusque-là, nous sommes d'accord. Là où nous divergeons, c'est sur le principe d'augmenter fortement et brutalement les tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

M. le Président, chers collègues, passer à 3 € c'est s'aligner sur le tarif le plus élevé. Seuls cinq établissements sont au-dessus de 3 €. La moyenne des tarifs entre les soixante et onze collèges est de 2,60 €. Vingt-huit sont en dessous de 2,60 €.

Prenons un exemple : le forfait de cinq jours à 3 € sera de 540 € pour les familles. Une famille qui paye actuellement 396 € le forfait annuel le plus bas, correspondant à 2,20 €, payera 540 €, soit une augmentation de 144 € (+36 %).

Autre exemple : pour le tarif moyen de 2,60 €, il passera de 468 € à 540 € soit 72 € d'augmentation.

50 % des familles se situent entre ces deux augmentations.

Cependant, comme vous l'avez souligné à juste titre, et c'est très bien, le conseil général participe déjà pour les familles à revenus modestes, à raison de 1 € de réduction par repas, et c'est la moitié des demi-pensionnaires des collèges qui est concernée par cette mesure sociale. C'est vous dire, avec ce chiffre, à quel point nous pouvons prendre en compte les véritables besoins de la population et le nombre de familles modestes dans notre département : 15 000 collégiens en bénéficient, c'est considérable.

Je vais reprendre les mêmes exemples avec la réduction de 1 €.

Le tarif avec réduction sera de 2 €, soit 360 € pour l'année, donc un tarif unique. Ainsi, la famille qui payait 1,60 € le repas et 288 € sur l'année payera 360 € soit 72 € d'augmentation. La

famille qui payait 1,20 € avec la réduction payera 360 € au lieu de 216 €, soit 144 € de plus pour les plus défavorisés.

Dans la période de crise que nous connaissons, dont on a amplement parlé ce matin, et qui va s'accroître durement, cette augmentation brutale sera insupportable et mal vécue par ces familles modestes.

Ce matin, vous avez peut-être entendu le rapport du Secours catholique, il était alarmant et dramatique. Nous rencontrons tous des familles qui, par nécessité, retirent leurs enfants de la cantine parce que c'est encore trop cher pour elles. Cette situation, nous allons l'aggraver si nous appliquons cette augmentation telle quelle. Nous avons une solution à vous proposer, c'est une solution qui ménage à la fois l'équilibre financier et l'intérêt des familles. Il me semble que la véritable égalité n'est pas le même tarif pour tous et que l'égalité c'est le tarif modulé en fonction du quotient familial que nous appliquons par ailleurs dans le calcul des bourses, c'est-à-dire que nous prendrons en compte les revenus et le nombre d'enfants par famille. Nous ne serons pas les premiers, ce n'est pas innovant, beaucoup de collectivités l'appliquent, la CAF et d'autres collectivités locales.

Quant aux commensaux, pour faire une petite parenthèse, il faudrait que le tarif unique proposé à 4 €, pourquoi pas, continue à être modulé comme c'est déjà le cas et comment savent très bien le faire les gestionnaires, en fonction de l'indice de rémunération.

M. le Président, mes chers collègues, voici donc notre proposition qui nous semble constructive, juste et équitable comme vous sembliez le proposer en début de votre propos, M. le Président, ce matin sur l'avenir.

Juste et équitable, l'application du quotient familial sur un tarif unique. Elle garantit les intérêts financiers de notre collectivité, elle module les tarifs en fonction de la situation des familles et elle garantit l'équité entre les collégiens sans alourdir le budget des familles.

M. le Président, nous souhaitons l'étude du quotient familial dans l'application du tarif unique, la création en même temps d'un logiciel adapté pour les gestionnaires des collèges et une convention avec la CAF pour faciliter la constitution des dossiers des familles. Pour aujourd'hui, puisqu'il faut que les établissements délibèrent et fixent des tarifs, nous proposons de conserver la situation actuelle cette année scolaire en cours, avec une aide éventuelle pour les collèges qui connaissent des difficultés puisque certains tarifs sont tellement bas que les collèges ont besoin d'une aide pour finir l'année, et pourquoi pas, l'autorisation d'une augmentation modérée pour tous les établissements.

Notre proposition, M. le Président, serait de bien vouloir reporter cette délibération ou de la transformer en maintenant la situation actuelle et de lancer l'étude pour appliquer le quotient familial à la rentrée 2009. Merci.

**M. Le Président.**- Y a-t-il d'autres interventions ?

**Me CONCAS.**- Sur le dossier n° 32, M. le Président, un dossier en trompe-l'œil, j'entends l'excellent Georges Roux nous dire que sur la question des bourses...

**M. Le Président.**- Vous avez raison, il est excellent !

**Me CONCAS.**- Oui, lui, pas le dossier. On est bien d'accord. Je vais vous dire ce que je pense du dossier après vous avoir vanté les qualités de Georges Roux.

Georges ROUX vous dit avec pertinence que c'est 11 000 collégiens qui seront éligibles à ce nouveau dispositif qui va rétroagir à la rentrée de septembre 2008. Mais, ce qu'il ne vous précise pas, et il ne peut pas le faire parce que le dossier ne le dit pas, c'est que ce sont 5 079 familles qui bénéficiaient de cette bourse pour l'ensemble du département et dont les enfants étaient inscrits à l'école primaire qui s'en retrouvent privées. La brutalité de la mesure naît du fait qu'elle est rétroactive au mois de septembre 2008 et concerne de nombreuses familles, qui ont pris en compte, au moment de la rentrée scolaire, la tranche de 68 € jusqu'à 342 € ; des sommes importantes, - on ne fait pas que du kart pendant quinze minutes avec cela- , des sommes dont les familles ont besoin pour habiller les enfants à la rentrée scolaire, ces familles en seront privées et, lorsque Georges Roux nous dit « nous avons vérifié le dispositif de compensation avec les mairies », qu'ont fait les mairies pour compenser le manque enregistré par les familles sur la non-perception de cette bourse pour les enfants inscrits dans le primaire ?

Si vous me donnez, cher collègue, des éléments de réponse, de compensation pour les familles par les communes rétroactivement à compter du mois de septembre, nous voterons ce dossier ; si vous êtes dans l'incapacité de le faire, ce que je crains, nous ne voterons pas ce dossier, indépendamment de la sympathie que je vous porte et vous le savez.

**Mme BOY-MOTTARD**. - Sur la délibération n° 31, les tarifs de la restauration scolaire, c'est une question qui fait déjà parler dans les établissements et qui fait réagir notamment les parents d'élèves, je n'ai pas une idéologie forcément précise en la matière, je comptais vous demander quels étaient les tarifs moyens pratiqués actuellement, puisqu'ils ne sont pas les mêmes partout, quelle était la fourchette des tarifs, etc., parce que nous n'avons pas pu assister, pour des raisons professionnelles, à la commission éducation. Finalement, nous avons eu ces chiffres par Mme Gourdon qui s'est exprimée précédemment et qui nous semble avoir fait une proposition de bon sens, qui va tout à fait dans le sens des critères qu'on aimerait voir retenus plus souvent dans le cadre de notre collectivité, c'est-à-dire la mise sous condition de ressources, donc la référence au quotient familial, pour attribuer certaines aides. S'il peut y avoir une réflexion un peu plus poussée dans ce cadre, quitte à adopter quand même une petite augmentation, nous serions partie prenante.

**M. Le Président**. - Je vous remercie. M. Roux pour la partie réponse qui le concerne.

**Dr. ROUX**. - M. le Président, je voudrais répondre à notre brillant collègue Me CONCAS qui a demandé des précisions sur les subventions départementales d'études, c'est-à-dire les bourses. Je voudrais simplement rappeler à l'assemblée qu'il s'agissait pour nous au départ et pour l'administration qui a fait un très gros travail là-dessus, que je demanderai même de féliciter, d'une simplification et d'un recentrage. On parlait tout à l'heure de 5 000 enfants des écoles primaires qui n'auront plus de bourse ; je voudrais dire un mot. Jusqu'à présent, 5 000 collégiens bénéficiaient de ces aides. Demain, il y en aura 12 000. Alors, vous savez, mes réminiscences de l'école primaire en matière d'arithmétique en particulier, me font penser que quand je passe de 5 000 à 12 000, il me semble que c'est une avancée notoire. Eh bien, c'est cette avancée notoire que l'on vous propose.

**M. VICTOR**. - Mais 7 400 enfants n'en bénéficieront plus.

**M. Le Président**. - M. MANFREDI, vous avez la parole.

**M. MANFREDI**. - M. le Président, lors de la commission, nous avons abordé avec notre éminente collègue Marie-Louise Gourdon la possibilité d'aller dans le sens de ce qu'elle proposait. On a remarqué qu'il y avait des difficultés à l'heure actuelle puisque les gestionnaires de collèges ne dépendent pas du conseil général pour l'instant, je ne sais pas si un jour ils en dépendront, et il était donc difficile de leur donner ce surcroît de travail, mais la proposition faite nous paraissait

satisfaisante, d'autant plus qu'elle nous avait brillamment démontré que cela n'avait pratiquement aucune ou très peu d'incidence financière pour l'établissement.

Devant la nécessité de prendre une décision, je pense que nous sommes prêts à en rediscuter, avec votre autorisation, ultérieurement.

Maintenant, ce qui choque le plus c'est que le collègue qui paye le prix du repas le plus bas est à 2,20 € et cela fait une augmentation de 0,80 € par les parents. Il faut savoir qu'ils bénéficiaient d'un certain avantage au niveau prix mais qu'ils étaient handicapés au niveau nourriture. Si l'on veut un traitement identique pour tout le monde, ce n'est pas en aidant un collègue à payer une somme d'argent pour avoir la même nourriture qu'un autre collègue que l'on y parviendra. Alors je ne sais pas si, afin de dédramatiser la situation, on ne pourrait pas éventuellement trouver une solution pour limiter l'augmentation et éventuellement, mais cela n'a pas été discuté en commission, proposer une augmentation sur deux ans pour les collèges qui sont très bas, mais je ne pense pas que cela soit facile à réaliser.

**M. Le Président.**- Tout cela n'a pas été réglé en commission ? Parce que si vous demandez vous, le rapporteur, de revoir la discussion en séance...

**M. MANFREDI.**- Non, ce qui a été voté en commission c'est 3 € le repas, avec un vote contre du groupe communiste et une réserve du groupe socialiste.

**Pr. GILLY.**- Il faut reporter le dossier.

**Me CONCAS.**- Ne pourrait-on pas en débattre au budget primitif ?

**M. Le Président.**- Une solution pourrait éventuellement être proposée pour les collèges qui vont devoir supporter la plus forte hausse. Pour les établissements qui pratiquent actuellement un tarif élève inférieur à 2,60 €, nous pourrions par exemple envisager d'étaler sur deux années l'augmentation, plafonnant la hausse à 40 centimes la première année. Vingt-quatre collèges sur soixante et onze seraient concernés. L'augmentation la plus forte ne serait plus que de 18 % au lieu de 32 % en 2009, c'est-à-dire que cela représente un effort de 5 ou 6 € par mois.

**Mme GOURDON.**- Ce débat était intéressant.

**M. Le Président.**- Il a eu lieu en commission, on ne va pas le refaire.

**Mme GOURDON.**- Pourquoi ne pas envisager l'opportunité de rester sur un statu quo cette année, en laissant aux établissements la possibilité d'une légère augmentation, et d'étudier cette proposition que je vous fais d'appliquer le quotient familial ?

**M. Le Président.**- Rester sur le statu quo c'est 2 M€, Madame, c'est donc de la fiscalité en plus.

**Mme GOURDON.**- Peut-être qu'à ce niveau-là, je ne sais pas comment les parents vont réagir au 1<sup>er</sup> janvier.

**M. Le Président.**- Nous verrons bien. J'ai fait une proposition qui amende le rapport de M. MANFREDI. J'en viens au rapport de M. MANFREDI, le rapport n° 31 : sur la proposition que j'ai faite, qui est favorable à cet amendement ?

Je ferai voter le rapport après l'amendement.

**M. CUTURELLO**.- Dans ce cas, je vous demande une précision.

**M. Le Président**.- La précision est simple. Je propose que pour les établissements qui pratiquent actuellement un tarif inférieur à 2,60 € (c'est l'amendement), nous étalions sur deux années l'augmentation, plafonnant la hausse à 40 centimes la première année. Vingt-quatre collèges sur soixante et onze sont concernés et l'augmentation la plus forte ne serait ainsi que de 18 % au lieu de 32 % en 2009, ce qui nous fait passer à une augmentation de 5 ou 6 € par mois.

Qui est contre cet amendement ?

**Me CONCAS**.- M. le Président, juridiquement, on n'est pas à l'Assemblée, on ne peut pas voter sur un amendement. Il fait partie intégrante de votre texte. Vous faites voter sur le rapport n° 31, vous l'amendez ou vous le modifiez, mais cela reste le rapport n° 31.

**M. Le Président**.- C'est le rapport n° 31 ainsi amendé.

**Me CONCAS**.- C'est donc bien le rapport n° 31 amendé. C'est un vote.

**M. Le Président**.- Je suis désolé, vous pouvez être pour ou vous pouvez être contre, je ne peux pas introduire cet amendement dans le rapport n° 31 s'il n'est pas adopté avant de faire voter. C'est exactement comme au Parlement. Puisque je vous propose une modification du rapport, je suis obligé de demander à mon assemblée l'autorisation de modifier le rapport.

*L'amendement proposé, mis aux voix, est adopté à la majorité absolue (opposition du groupe socialiste et apparentés).*

*M. VINCIGUERRA ne prend pas part au vote.*

**M. Le Président**.- Maintenant je mets aux voix le rapport n° 31 ainsi amendé.

*Le dossier n° 31, ainsi amendé, est adopté à la majorité absolue (opposition du groupe socialiste et apparentés, du groupe communiste et du groupe gauche autrement).*

*M. VINCIGUERRA ne prend pas part au vote.*

**M. Le Président**.- Je mets aux voix les rapports n° 30 et 32.

*Le dossier n° 30, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.*  
*M. VINCIGUERRA ne prend pas part au vote.*

*Le dossier n° 32, mis aux voix, est adopté à la majorité absolue (opposition du groupe socialiste, abstention du groupe communiste et du groupe gauche).*

*M. VINCIGUERRA ne prend pas part au vote.*

### **33. OBSERVATOIRE DE LA CÔTE D'AZUR - FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE POUR LA CONSTRUCTION DE LOCAUX DE RECHERCHE**

**Mme GIUDICELLI**.- Il s'agit d'un financement complémentaire pour la construction de locaux pour l'observatoire de la Côte d'Azur, financement Etat, Région, Département et ville de Nice.

Il a été adopté à l'unanimité en commission.

**34. COMMUNE DE SAINT-DALMAS-LE-SELVAGE - DÉLÉGATION PONCTUELLE DU DROIT DE PRÉEMPTION COMMUNAL AU DÉPARTEMENT POUR DES ACQUISITIONS FONCIÈRES**

**Mme GIUDICELLI.**- La commune de Saint-Dalmas-le-Selvage se propose de nous déléguer son droit de préemption pour acheter trois immeubles qui permettront aux scientifiques de travailler à l'institut universitaire de la Haute-Tinée.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**M. Le Président.**- Je mets aux voix le 33 et le 34.

*Le dossier n° 33, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.  
M. VINCIGUERRA ne prend pas part au vote.*

*Le dossier n° 34, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.  
M. VINCIGUERRA ne prend pas part au vote.*

**35. ETABLISSEMENT DE RÈGLES RELATIVES AU FINANCEMENT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES ROUTES DÉPARTEMENTALES DANS LES TRAVERSÉES D'AGGLOMÉRATION**

**M. VELAY.**- M. le Président, permettez-moi tout d'abord de revenir sur le dossier 24. J'avais demandé la parole mais vous ne regardez pas souvent sur votre extrême droite ! Me CONCAS, qui fait beaucoup d'humour, permettez-moi d'en faire un peu.

Je rappelle que c'est un dossier qui a été inséré par les services à la demande de la commune d'Isola que nous subventionnons à 70 % au taux du barème départemental voté par tous ceux qui se sont abstenus. Alors je pense qu'il faut avoir une cohérence dans la vie. On vote un barème et là, quand on est en plénière, on s'abstient parce que cela concerne le circuit de glace. Je tenais à le dire et à le préciser.

**M. Le Président.**- Je vous remercie de l'avoir précisé.

**M. VELAY.**- J'en viens maintenant au rapport n° 35. Ce rapport va dans le bon sens, il a pour but de fixer des règles claires et précises au niveau des services départementaux d'exploitation sur la voirie, quand on fait des traversées d'agglomération.

On a établi un cahier des charges précis avec des règles bien précises, je crois que cela va dans le bon sens, c'est à la demande de nombreux collègues.

**M. Le Président.**- Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

**M. ALBIN.**- M. le Président, deux mots. Nous avons pris bonne note tout à l'heure quand vous avez annoncé que la participation du conseil général pour les aides au commune serait maintenue en 2009. Pour autant, le recadrage que vous nous proposez dans ce dossier, notamment en matière de traversée d'agglomération et de requalification de la voirie, se traduit inévitablement par une diminution des moyens et de l'aide apportée par notre collectivité aux communes. A un moment où les communes ont de plus en plus de difficultés à boucler leur budget du fait de transferts de charges, du fait de réduction massive de moyens, je pense que ce n'est pas forcément

une bonne mesure que de réduire ainsi la contribution du Département dans le domaine de la voirie, notamment dans les traversées de villages, et pour les communes rurales principalement.

**M. DAMIANI.**- Cette délibération tombe mal dans la mesure où elle arrive lorsque la SDA s'apprête à finaliser un projet d'aménagement de traversée de route qui concerne ma commune, mais cela relève évidemment d'une remarque anecdotique.

Pour revenir sur le fond du projet, je crois que la volonté de fixer des critères objectifs, ainsi que le disait M. VELAY, pour l'attribution de subventions est en soi quelque chose de louable, même si ceux-ci, je veux parler de ces critères objectifs, ont été élaborés bien tardivement.

Cela dit, on peut s'interroger sur les réelles motivations qui ont présidé à cette clarification tardive, pardon d'insister, y a-t-il une volonté d'équité entre les communes ou bien y a-t-il un changement de stratégie organisé dans l'urgence, sous la contrainte de besoins de financement, de financements nouveaux et certainement plus contraignants pour notre budget ? C'est la question que l'on peut se poser et votre rapport, mon cher collègue Robert VELAY, et à cet égard il me surprend particulièrement, ne dresse pas l'état actuel des réalisations en la matière, ni les besoins potentiels des communes de ce département toujours dans ce domaine.

*In fine*, ce rapport se traduit, il faut le dire ainsi, par un désengagement brutal de la part de notre collectivité et cette période difficile qui s'ouvre devant nous va aggraver encore les difficultés de nos collectivités locales, de nos communes.

Je n'insisterai pas sur la pertinence des investissements réalisés par les communes qui soutiennent activement notre économie locale, qui font appel à des PME, à des petites entreprises également, mais je voudrais dire simplement que ce qui me choque le plus dans cette délibération, c'est que les critères qui nous sont soumis aujourd'hui n'ont jamais été débattus en commission et il est navrant que nous soyons mis devant le fait accompli, que nous n'ayons pas été associés le moins du monde aux choix qui ont été opérés. Loin d'être politique, cette nouvelle orientation est animée par un souci purement comptable dicté par la volonté de procéder à des économies, car c'est là uniquement l'objectif qui est recherché.

Pour ces raisons, M. le Président, nous nous abstiendrons sur cette délibération car nous sommes en désaccord tant sur le fond que sur la forme.

**M. VELAY.**- M. le Président, si je peux me permettre d'apporter quelques éléments de réponse, cela a quand même été examiné en commission, avec un débat. Je précise que ce sont des règles claires et précises. Je suis président du SDEG, nous avons toujours eu de très bons rapports quand il y a eu des traversées. Le Département réalise des aménagements de traversée pour des raisons de sécurité, de sécurisation des piétons, on va faire comme on a toujours fait mais il est évident qu'on ne fera pas des largesses comme on l'a fait dans le passé. Quand on pose un candélabre, on pose un candélabre qui rend service pour éclairer et donner de la sécurité ; si le maire veut un candélabre en or, il le met en or ; il fera un dossier d'aide aux communes et on verra si on l'aide ou pas, mais on ne refusera pas de l'aider. Ce n'est pas du tout un désengagement financier parce que les communes qui vont faire des traversés avec des aménagements paysagers, de l'urbanisme, des bancs, etc., feront un dossier complémentaire en concomitance avec le service des aides aux communes, celui-ci l'instruira et répondra en fonction du barème départemental d'aide aux communes, il répondra favorablement. Mais au moins, là, on a des règles précises, claires et qui permettront de traiter tout le territoire sur une équité complète et d'éviter tout dérapage comme il y en a peut-être eu dans le passé.

Ce n'est absolument pas une règle pour fermer les finances. Je précise, parce que les services ont eu la chance et la gentillesse de travailler là-dessus, que nous nous plaçons largement en tête des départements dans ce type d'aide à la traversée des agglomérations ; je peux vous dire que dans certains départements, ce sont les communes qui financent à 100 % les traversées d'agglomération.

Voilà en partie les réponses que je peux apporter, M. le Président.

**M. Le Président.**- Je vous remercie. M. REVEL, vous souhaitez ajouter quelque chose ?

**M. REVEL.**- Simplement, je me posais la question, avec la création de la communauté urbaine : la compétence communale de la voirie étant transférée à la communauté urbaine, qu'advient-il de la voirie départementale qui traverse une commune, comment faire les travaux ?

**M. Le Président.**- C'est la voirie communale qui est transférée, ce n'est pas la voirie départementale.

**M. REVEL.**- Mais, à ce moment-là, la commune ne peut plus faire de travaux sur la voirie départementale, elle n'en a plus les moyens.

**M. Le Président.**- C'est le Département qui se charge de la voirie départementale.

**M. REVEL.**- D'accord mais, d'après ce que j'ai compris, vous n'interviendrez plus dans les traversées d'agglomération, c'est la commune qui fera les travaux.

**M. VELAY.**- Nous interviendrons d'une façon claire, nous ferons des enrobés, les trottoirs seront faits en enrobés et pas en pavage, etc.

**M. Le Président.**- Ne mélangeons pas la voirie départementale, qui est à la charge du Département, et la voirie communale. Que se passe-t-il aujourd'hui ? La voirie communale est l'affaire de la commune ; cela ne concerne donc pas les communautés d'agglomération.

**M. TUJAGUE.**- Si, M. le Président, parce que là, on ne décide que de confier aux communes la remise en état de la voirie départementale qui traverse les agglomérations. Si l'on ne spécifie pas que la communauté urbaine est également concernée, cela signifie que demain le Département pourra continuer à aménager la voirie départementale dans la traversée des communautés urbaines. C'est une observation, notre ami REVEL a raison.

**M. Le Président.**- Non, il a tort, je suis désolé de dire qu'il a tort. Sur la voirie communautaire, c'est la communauté qui a compétence.

**M. TUJAGUE.**- Ce n'est pas la voirie communautaire dont il est question, c'est la voirie départementale.

**M. Le Président.**- La communauté d'agglomération n'a aucune compétence sur la voirie départementale ; c'est le conseil général qui a compétence sur la voirie départementale.

**M. TUJAGUE.**- Et dans les petites communes, vous allez confier la responsabilité aux communes alors, la charge des travaux ? C'est ce que nous décidons là.

**M. Le Président.**- Non, ce n'est pas ce que nous décidons.

**M. VELAY.**- Le rapport est clair, il a été bien fait.

**M. Le Président.**- S'il vous plaît, pouvez-vous me lire la phrase où vous voyez que nous confions à la commune la voirie départementale ?

**M. TUJAGUE.**- Non, ce n'est pas cela.

**M. Le Président.**- Alors vous mentez ! Lisez-moi la phrase. Je ne vous laisserai pas enregistrer au procès-verbal quelque chose qui est faux.

**M. TUJAGUE.**- Je ne vous l'ai pas dit d'ailleurs.

**M. Le Président.**- Vous n'avez pas lu le rapport.

Je vais procéder par questions et réponses.

Première question : y a-t-il quelque chose de changé sur le financement par le conseil général et la maîtrise d'ouvrage par le conseil général sur la voirie départementale ? La réponse est non, nous continuons à financer à 100 % et à faire les travaux nous-mêmes avec les subdivisions départementales.

**M. REVEL.**- Pas chez moi en tout cas. J'ai fait des demandes sur la voirie départementale, M. KUSCHTA répond que si cela traverse l'agglomération, c'est du ressort de la commune.

**M. Le Président.**- M. KUSCHTA, pouvez-vous m'expliquer ?

**M. KUSCHTA.**- Pour ce qui concerne les travaux d'aménagements complémentaires, tout ce qui concerne la chaussée relève du conseil général.

**M. Le Président.**- On parle de voirie, on ne parle pas de trottoirs.

**M. REVEL.**- Je parle de voirie.

**M. KUSCHTA.**- La voirie a toujours été de compétence départementale lorsqu'il s'agit d'une route départementale. Les problèmes que vous soulevez portent sur les équipements annexes à la voirie, le traitement des bordures de trottoirs, les espaces paysagers et le mobilier urbain.

**M. Le Président.**- J'en reviens à ce que je dis. Première question : est-ce que sur la voirie départementale nos critères changent ? Rien n'est changé, c'est le conseil général qui, à 100 %, continue à assumer sa compétence sur la voirie départementale qui traverse une commune ou une agglomération.

**M. TUJAGUE.**- Non.

**M. Le Président.**- Dites-moi où cela figure. Je vous passe la parole.

**M. TUJAGUE.**- Juste un paragraphe du rapport :

*« L'application de ces dispositions (celles que l'on évoque) conduira pour chaque projet (traversée d'agglomération) à la rédaction d'une convention visant à fixer le plus en amont possible les règles de financement avec la commune concernée et à définir clairement les conditions de remise. »*

**M. Le Président.**- Pour le mobilier urbain.

**M. TUJAGUE**.- D'accord. Il n'y a pas transfert de compétence, simplement pour chaque projet qui concerne la traversée d'une commune, on fixera à travers une convention la partie prise en charge par le Département et par la commune. Il y a même un tableau qui indique toutes les conditions. C'est vrai que c'est un recul.

**M. Le Président**.- Cela ne concerne pas la voirie départementale.

**M. TUJAGUE**.- Cela ne concerne que la voirie départementale.

**M. Le Président**.- Les aménagements urbains.

**M. TUJAGUE**.- Sur la voirie départementale.

**M. Le Président**.- Mais la chaussée, le bitume, c'est le conseil général. Le trottoir n'est pas propriété du conseil général.

**M. TUJAGUE**.- Jusqu'à présent, c'était réalisé par le Département d'une manière générale.

**M. VELAY**.- Ça le sera toujours. Je ne sais pas si vous savez lire. A part le fait de mettre des bordures en marbre, on mettra des bordures en béton. Si le maire veut mettre des bordures en marbre, il mettra la main à la poche. C'est clair.

**M. DAMIANI**.- Il ne s'agit pas de savoir si on met des bordures en or ou en béton mais simplement...

**M. Le Président**.- M. DAMIANI, je suis désolé, je ne vais pas laisser dérapier ce débat. Les choses sont claires. La voirie départementale, à moins que nous ne soyons pas allés dans les mêmes écoles de la république, pour moi la voirie c'est la voirie ; et la voirie qui appartient au Département, qui est propriété du Département, c'est un acte juridique notarié qui nous appartient, c'est le Département qui en a la charge. La commune n'a pas à intervenir.

Quand on s'engage à refaire une voirie départementale qui traverse une commune, on fait la voirie départementale. Qu'est-ce qu'on dit ? On dit que sur tout ce qui est propriété de la commune, un candélabre, un trottoir et des aménagements paysagers qui sont de la propriété de la commune, on ne touche pas à l'enveloppe d'aide aux communes et, si la commune a envie de faire un aménagement urbain selon son goût, elle a envie de le faire en plaqué or, ou en marbre de Carrare, ou en béton, selon son choix, elle demande une subvention au conseil général sur l'enveloppe d'aide aux communes.

Je ne peux pas vous dire mieux. Je regarde les sept autres départements de la région, permettez-moi de vous le dire, du Var aux Pyrénées-Orientales, cela a révélé des pratiques diverses mais dans aucun cas, à l'exception des Alpes-Maritimes, le Département ne finance la totalité des travaux. Ces départements ont délibéré pour arrêter les dispositions appliquées et, dans la majorité des cas, une convention relative à chaque chantier est passée. En règle générale, le Département finance 100 %. Dans un seul cas la prise en charge a été limitée à 40 % de la chaussée avec des matériaux et des équipements de base, parfois dans des limites fixées sur la base d'un profil en travers type. Les trottoirs ne sont pas pris en charge, les bordures pour l'un des cas, avec le pluvial pour un autre, mais des subventions peuvent être allouées. Sauf pour un des départements qui finance 50 % des réseaux, ceci reste à la charge de la commune. L'éclairage n'est financé par aucun département et, dans la plupart des cas, la signalisation de police est entièrement à la charge de la commune.

C'est la règle partout ailleurs. Nous sommes bien au-dessus de la règle puisque nous faisons 100 % de la voirie et, sur les aménagements urbains, si un maire décide de faire des travaux sur ce qui lui appartient, sur l'enveloppe aux communes qu'il ne touche pas, il demande une subvention et le Département la lui donne pour y faire les aménagements souhaités.

On ne peut pas être plus performant et meilleur que cela, quand même.

**M. TUJAGUE**.- Si, jusqu'à présent on est meilleur puisqu'on fait tout.

**M. Le Président**.- On fait tout sur la base de quoi ?

**M. ALBIN**.- Le Département faisait tout.

**M. Le Président**.- Attendez. Je vous ai entendus au début de la séance dire qu'il fallait revenir à nos compétences légales. C'est ce que je vous propose.

**M. TUJAGUE**.- Ce que vous nous proposez c'est de faire moins sur les routes départementales.

**M. Le Président**.- Les compétences légales c'est que les communes agissent sur leur domaine et que le département agisse sur son domaine. On est aux compétences légales, c'est ce que vous m'avez demandé, vous avez donc satisfaction.

**M. VICTOR**.- *Lou cat* retombe sur ses pattes !

**M. Le Président**.- M. VINCIGUERRA, une dernière intervention et je mets aux voix.

**M. VINCIGUERRA**.- Pour l'occasion, je vais sortir de mon mutisme. En commission j'ai voté favorablement ce rapport, simplement parce que j'ai un vécu personnel d'aménagement notamment de ronds-points qui m'ont apparu dans ma commune particulièrement stupéfiants, pour employer un mot neutre. Je ne souhaite pas qu'on continue d'ouvrir des robinets à l'infini sur des aménagements qui me paraissent parfois extrêmement contestables et, dans la mesure où ils sont contestables, doivent revenir aux communes. Je pense à certains ronds-points qui ont été faits dans ma ville, par exemple, mais ailleurs aussi.

A partir de là, dans la mesure où s'il y a une volonté d'une commune de faire de l'embellissement à un endroit, on va vers une convention et puis l'on regarde au cas par cas, je ne vois vraiment pas pourquoi il faudrait s'y opposer. Par conséquent, tiens, celle-là, je la vote !

**M. Le Président**.- Merci. Je mets aux voix en précisant bien, bien évidemment, que nous ne baissions pas l'enveloppe d'aide aux communes. Franchement, vous ne croyez pas que la justice c'est que, quand un maire dit « je vais faire un rond-point communal au milieu d'une voirie départementale qui coûte 300 000 € » et un autre qui dit « je veux en faire un de 50 000 € », ils demandent une subvention au Département mais il est quand même plus juste que celui qui souhaite faire plus fasse un geste, sachant que pour les communes rurales du département, nous avons des critères qui vont quelquefois jusqu'à 70 % d'intervention. Si vous êtes ici pour me dire que l'on n'est pas juste en aidant les communes rurales du département pour leur mobilier urbain, en intervenant jusqu'à 70 %, essayez d'expliquer cela à d'autres départements ruraux de France, ils ne comprendront pas votre attitude.

Je mets aux voix ce rapport 35.

*Le dossier n° 35, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe socialiste et apparentés – à l'exception de M. VINCIGUERRA, et du groupe communiste).*

**M. Le Président.**- Mme GIUDICELLI, pouvez-vous continuer sur les 36 et 37, s'il vous plaît ?

### **36. OUVERTURES ET TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS**

**Mme GIUDICELLI.**- Il y a une note au rapporteur. Je vous demande simplement, dans le service administratif rattaché au cabinet du président, la transformation d'un emploi de rédacteur territorial à temps non complet, correspondant à 7 heures par semaine, en un emploi de rédacteur territorial à temps complet, soit 35 heures par semaine.

Unanimité de la commission.

### **37. RESSOURCES HUMAINES - DISPOSITIONS FINANCIÈRES**

**Mme GIUDICELLI.**- Il s'agit de vous proposer pour Noël de passer les bons d'achat que nous offrons aux enfants du personnel de 75 € à 90€.

Cela a été voté à l'unanimité.

### **38. DÉLÉGATIONS COMPLÉMENTAIRES À LA COMMISSION PERMANENTE**

**Mme GIUDICELLI.**- Vous proposez, M. le Président, de donner une délégation supplémentaire relative à l'indemnisation des dommages résultant de l'activité départementale et une autre à la mise à disposition de personnels en faveur du Département.

Unanimité de la commission.

### **39. RAPPORT D'ACTIVITÉS DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX - ANNÉE 2007**

**Mme GIUDICELLI.**- Je vous demande de prendre acte du rapport d'activités des services départementaux.

### **40. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2009**

**Mme GIUDICELLI.**- Si vous en êtes d'accord, M. le Président, comme je crois que nous ne pourrions tous que nous répéter, je vous demande de prendre acte du débat d'orientations budgétaires.

**M. Le Président.**- Je vous remercie. Je mets aux voix ces rapports.

*Le dossier n° 36, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés. M. VINCIGUERRA ne prend pas part au vote.*

*Le dossier n° 37, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés. M. VINCIGUERRA ne prend pas part au vote.*

*Le dossier n° 38, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.  
M. VINCIGUERRA ne prend pas part au vote.*

*Dossier n° 39 : le Conseil prend acte.*

*Dossier n° 40 : le Conseil prend acte.*

**M. Le Président.**- Comme nous le faisons à l'occasion de chacune de nos réunions, je vous demanderai de bien vouloir confirmer un certain nombre de désignations auxquelles la commission permanente a été amenée à procéder en raison de l'urgence.

- Nouvel établissement public pour la protection de la forêt méditerranéenne : M. LORENZI en qualité de suppléant, en remplacement de M. MANFREDI.
- Syndicat mixte économique départemental de Sophia Alpes-Maritimes : M. VEROLA en qualité de titulaire, en remplacement de M. ESTROSI.
- Centre régional de documentation pédagogique de l'académie de Nice : Dr. Roux en qualité de titulaire et M. VEROLA en qualité de suppléant.
- Comité opérationnel de suivi de la convention partenariale de promotion de l'emploi et de la qualité pour la réussite du projet ITER : M. MASCARELLI.
- Comité de coordination des études menées pour la Caisse des dépôts et consignations, centre international de communication avancée : M. MASCARELLI.
- Comité de pilotage de suivi de la charte d'engagement pour la suppression des sacs de caisse jetables dans les commerces de proximité : M. LUCA.

Séance du 30 octobre 2008

- Comité de bassin Rhône Méditerranée : M. LORENZI en remplacement de M. LUCA.
- Etablissement public de la plaine du Var : M. LUCA en remplacement de M. MASCARELLI.

*Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.*

J'ai des propositions ou vœux. Conformément à l'article 40, j'ai reçu trois vœux présentés par :

- le groupe socialiste et apparentés, vœu relatif à l'avenir de la Poste ;
- le groupe communiste, concernant les suppressions d'emplois annoncées chez Texas Instruments ;
- le groupe communiste, concernant l'incinération de déchets à la cimenterie Vicat.

Je vous rappelle que notre règlement intérieur prévoit qu'après instruction, ces propositions ou vœux sont discutés en fin de séance publique et soumis, à la condition expresse que leur auteur soit présent, à la décision de l'assemblée.

Pour le groupe socialiste et apparentés, le vœu relatif à l'avenir de la Poste, s'agissant d'un vœu d'intérêt général, je vous propose, conformément à l'article de notre règlement intérieur, de le transmettre au préfet. Je le transmets au Préfet.

Quant au vœu présenté au nom du groupe communiste par M. VICTOR sur les suppressions d'emplois annoncées chez Texas Instruments, il s'agit d'un vœu d'intérêt général ; je vous propose comme le précédent de le transmettre au représentant de l'Etat dans le département, conformément à l'article 40 de notre règlement intérieur.

**M. VICTOR.**- Un mot. Dans ce vœu, très bien sur le principe, d'accord, mais notamment dans le dernier paragraphe, vous le lirez, nous sommes directement concernés en tant que département parce que nous avons participé d'une façon ou d'une autre au financement de cette entreprise. C'est la vraie question, au-delà de l'aspect humain et des licenciements, d'autant que c'est sur un fond de profit considérable de l'entreprise, mais nous avons contribué financièrement et, quelque part, il faudrait que l'on puisse se manifester à ce sujet.

**M. Le Président.**- Très bien. Nous transmettons.

Vœu présenté maintenant, au nom du groupe communiste, par M. ALBIN, sur l'incinération des déchets à la cimenterie Vicat de la Grave, à Blausasc.

Cette question est très importante puisqu'il est prévu à très court terme la fermeture de la Glacière. Le déficit de capacité de traitement des déchets et les difficultés majeures que nous rencontrons concernant l'implantation de nouvelles installations de traitement nécessitent que l'on poursuive le travail sérieux entrepris par le Département. Aussi, je vous propose de renvoyer ce vœu à la commission de l'écologie afin que tous les aspects de cette question primordiale soient examinés. Je considère que ce dossier mérite une longue discussion et une concertation que nous ne pourrions pas avoir en séance publique au travers de la réponse à un simple vœu.

Si tout le monde en est d'accord, je renvoie ce vœu pour examen à la commission concernée qui devra se réunir très rapidement.

**M. ALBIN.**- Nous prenons note, M. le Président, que vous souhaitez renvoyer ce vœu devant la commission environnement. Ceci étant dit, il faudrait que cette commission se réunisse en urgence parce que je pense que notre décision sera lourde de conséquences et que M. le Préfet ne souhaite peut-être pas attendre pour prendre sa décision. Notre position revêt donc une importance toute particulière.

**M. Le Président.**- Je donne des instructions dans ce sens.

Je vous remercie. Notre séance s'achève.

La séance est levée à 14 h 18.